

Commune de Lons-le-Saunier

5.1.3 PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Notice de présentation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20250206-DCC-2025-019-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

2ème modification approuvée par le Conseil
Communautaire en date du : 06/02/2025

Table des matières

1.PREAMBULE ET OBJECTIFS	2
2.CONTEXTE JURIDIQUE et PROCEDURE du PDA.....	6
3.PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	8
3.1 Le contexte archéologique (source site Agglocene).....	8
3.2 Le contexte historique	9
3.3 La situation géographique et paysagère actuelle.....	11
3.4 Structure urbaine et patrimoine	20
3.3.1 Évolution de Lons-le-Saunier.....	20
4.PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES PROTECTIONS PATRIMONIALES.	27
4.1 Monuments situés dans le périmètre du SPR , protection du SPR	27
4.2 Monuments historiques situés hors du périmètre du SPR	31
4.3 Autres protections et périmètres de 500 liés à des monuments historiques situés hors de la commune.	33
4.4 Périmètres actuels AC1 et SPR : synthèse cartographique	35
5.Etude pour la délimitation du PDA des Monuments historiques de la ville de Lons-le-Saunier	38
5.1 Analyse des limites du SPR	38
5.2 Analyse de bâtis et ou de secteurs entourant le SPR et pouvant être intégrés au futur PDA ...	44
5.3 Approche visuelle et rapport au paysage et à la ville des 4 monuments historiques, définition d'un périmètre adapté	52
6. PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS -Ville de Lons-le-Saunier	65
7. Annexes.....	68
7.1 Table parcellaire.....	68
7.2 Cadastre Napoléonien (1826)	83
7.3 Superposition protection en vigueur et projet de PDA.....	86

1. PREAMBULE ET OBJECTIFS

Contexte générale de l'étude du PDA

La présente étude de Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la ville de Lons-le-Saunier s'inscrit dans un ensemble de démarches engagées par ECLA sur son territoire.

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), compétente en matière d'urbanisme, a en effet notamment engagé :

- l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire,
- l'élaboration de PDA pour les Monuments Historiques présents sur les communes de Villeneuve-Sous-Pymont, Conliège, Montmorot, Gevingey, Chilly-le-Vignoble en lien avec les services de l'UDAP39,
- la révision de la partie règlementaire du SPR (sans en changer les limites graphiques) de la ville de Lons-le-Saunier qui vient d'être engagée fin 2024 en lien avec les services de l'UDAP,
- et à la demande de la ville de Lons-le-Saunier, une modification de son PLU communal et la création d'un PDA sur la ville de Lons-le-Saunier suite à une première analyse des services de l'UDAP en 2021.

Les procédures spécifiques sur Lons-le-Saunier ont été décidées en raison des délais trop importants de la démarche PLUi et PDA dont l'approbation est attendue pour fin 2027, début 2028.

La présente étude s'applique spécifiquement à la ville de Lons-le-Saunier. Elle a été réalisée en parallèle à la modification du PLU de la commune avec un objectif de réaliser une enquête publique unique pour les 2 procédures (modification du PLU et création du PDA) et une approbation fin 2024.

Objectif de l'étude du PDA

La commune de Lons-le-Saunier dispose de **83 monuments historiques protégés, soit 18 % des monuments historiques protégés du département.**

Au vu du nombre important de monuments historiques classés et inscrits présents sur le territoire de Lons-le-Saunier, la commune dispose d'une protection adaptée depuis le 22 janvier 2004 (date de création de la ZPPAUP). Le **SPR (Site Patrimonial Remarquable)**, créé en application de la loi CAP, reprend la ZPPAUP au niveau de ses limites et de son règlement.

En effet, depuis le 8 juillet 2016, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont été automatiquement transformées en « Site Patrimonial Remarquable » (SPR). Les règlements des ZPPAUP continuent à produire leurs effets. Cependant, **les abords de 500m générés par les monuments historiques ne sont plus automatiquement annulés et reprennent donc depuis le 8 juillet leurs effets au-delà du site patrimonial remarquable** ; ils sont toujours suspendus à l'intérieur du périmètre du SPR.

Ce SPR prend en compte la quasi-totalité des monuments historiques classés et inscrits de la ville à l'exception des 4 monuments historiques (4 tombes) situés dans le cimetière de la ville. Ces 4 monuments historiques ont en effet été inscrits en 2011 ou 2013 soit après la création de la ZPPAUP (aujourd'hui transformée en SPR).

La carte de la « pièce 2.1 du dossier » identifie ainsi les différentes servitudes de protections du patrimoine sur la ville en 2024.

Les périmètres de protection des monuments, fixés par le code du patrimoine à 500 mètres, englobent ainsi des secteurs anciens et des secteurs plus contemporains, sans conséquence sur le contexte et la protection du monument (en dehors du SPR). L'objectif classique est d'adapter les différents périmètres de protection de 500m (R500) en créant une nouvelle protection appelée « **PDA (Périmètre Délimité des Abords)** ». **Le périmètre délimité des abords (PDA)** est un périmètre adapté aux enjeux locaux et élaboré en accord avec la collectivité territoriale, qui vient se substituer au périmètre des 500 mètres. Tous les travaux extérieurs situés sur les immeubles situés dans le PDA sont soumis à accord de l'ABF.

Le périmètre déterminé par la distance de 500 mètres du monument est automatiquement attaché à la protection des abords du monument historique à défaut de PDA. Dans ce cas, seuls les travaux portant sur des immeubles, bâtis ou non bâtis, visibles depuis le monument historique ou en même temps que lui (« Co visibilité ») doivent faire l'objet d'un accord de l'ABF.

Il est fixé d'une manière géographique et indifférenciée et le périmètre des 500 mètres peut s'étendre sur le périmètre de plusieurs communes [...]

La question des débords sur le territoire des communes voisines n'était pas expressément traitée dans les textes législatifs antérieurs à la loi du 7 juillet 2016 relative la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP conduisant à des incertitudes sur la portée juridique de ces vestiges de périmètres de 500 mètres.

Avec la loi LCAP , les conséquences de la création d'un PDA ont été clarifiées. Il est désormais acquis que les PDA se substituent aux périmètres des 500 mètres et que les débords éventuels de ces périmètres sur le territoire des communes voisines ne peuvent être regardés comme s'étant automatiquement maintenus. [...] »

Sur la ville de Lons-le-Saunier et en présence du SPR, l'objectif est ici d'analyser les enjeux patrimoniaux autour et en dehors du SPR et notamment par rapport aux tombes du cimetière. Une analyse est également commencée pour les communes limitrophes concernées par les périmètres de 500 m.

Seule la création d'un PDA peut en effet redélimiter les périmètres dits de 500 m de protection dépassant les limites du SPR. Le SPR restera toujours en vigueur. Le futur PDA viendra en complément et remplacera les périmètres de 500 m. Il comprendra également les parcelles situées sous le PDA afin de garder une homogénéité et une protection supplémentaire.

La superposition entre un PDA et un SPR est autorisée selon les articles L621-31 et L631-1 et suivants du Code du Patrimoine, bien que le SPR l'emporte sur le PDA (voir paragraphe suivant).

La superposition des servitudes :

Superposition	Gagnant
Abords + SPR	Le SPR l'emporte
Abords + site inscrit	Les abords l'emportent. L'avis de l'ABF n'est émis que pour les abords et il n'y a plus d'indication de la présence du site inscrit dans l'avis. C'est au service instructeur de vérifier ce point et d'ajouter les 4 mois de délais.
Abords + MH	Le MH l'emporte
SPR + Site inscrit	Le SPR l'emporte
SPR + MH	Le MH l'emporte. L'ABF doit veiller à ce que les travaux soient conformes au règlement du SPR. Le dossier est transmis par l'UDAP à la DRAC/CRMH pour instruction.
Abords + Site classé	La demande au titre du site classé tient lieu d'autorisation pour les abords. Les deux servitudes s'appliquent mais une seule autorisation est nécessaire dès lors que l'ABF a donné son accord. Il faut ajouter un avis en sus du rapport fourni à la CDNPS pour les permis.
SPR + Site classé	La demande au titre du site classé tient lieu d'autorisation pour le SPR. Les deux servitudes s'appliquent mais une seule autorisation est nécessaire dès lors que l'ABF a donné son accord.
MH + Site Classé	Les MH l'emportent (avec avis site intégré dans la procédure). cf. loi biodiversité article 168. Le ministère de l'Ecologie indique que c'est la ministre ou le préfet en fonction des travaux. Cela semble d'application immédiate. Dans le cas où se présente d'une demande de travaux sur un MH classé ou inscrit en site classé, l'UDAP transmet à la DREAL/inspecteur des sites qui se charge de recueillir l'avis du Ministère de l'Ecologie.

Tableau : source UDAP de l'Eure

Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection de 500 m permettent ainsi de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt **patrimonial et/ou paysager les plus intéressantes situées autour des monuments historiques et dans la ville.**

La définition d'un nouveau périmètre passe donc par l'approche du patrimoine urbain et paysager de la ville, des abords des monuments et de leur intégration dans le paysage urbain.

Composition du dossier

Le présent dossier se compose ainsi de 7 parties :

- 1 et 2- objectifs et contexte juridique, permettant de comprendre le cadre de la procédure en cours
- 3 - Présentation générale de la commune de Lons-le-Saunier en terme de patrimoine, de paysage et développement urbain permettant de rappeler le contexte général de la ville de Lons-le-Saunier
- 4 – Présentation des servitudes des Monuments historiques : SPR et Monuments Historiques en dehors du SPR (tombes du cimetière), permettant d’apporter des précisions sur le règlement du SPR et sur les 4 tombes inscrites aux Monuments Historiques.
- 5 -Présentation du patrimoine repéré autour du SPR et également du cimetière contenant les 4 tombes permettant de définir les enjeux de patrimoine complémentaire au SPR, et l’approche spécifique autour du cimetière de Lons-le-Saunier
- 6 – Proposition d’un périmètre délimité des abords permettant de justifier les choix et les limites de l’étude par rapport au secteur de Montciel notamment
- 7 – Annexes apportant des illustrations avec les cadastres napoléoniens, précisant les parcelles concernées par le projet de PDA et illustrant les modifications entre l’état actuel et futur des servitudes sur la commune.

L’étude est complétée par 3 pièces jointes, soit

- pièce 2.1 – Servitudes des Monuments Historiques en vigueur - plans à l’échelle du 1/5000 ème
- pièce 2.2 – Projet de PDA - plans à l’échelle du 1/5000 ème
- pièce 2.3 – Servitudes des Monuments Historiques projetées - plans à l’échelle du 1/5000 ème

A noter : Le rapport de présentation de la ZPPAUP justifiant les limites et le règlement de la servitude et décrivant notamment les Monuments historiques et l’évolution de la ville à travers les différentes époques jusqu’aux années 2000 a été utilisé pour établir cette étude. Ce rapport est téléchargeable sur le site <https://www.lonslesaunier.fr/wp-content/uploads/2019/11/Rapport-de-pre%CC%81sentation.pdf> . Il y est fait référence dans le présent document pour différents chapitres avec des compléments d’analyse urbaine et d’évolutions cartographiques sans en faire une reprise complète.

2. CONTEXTE JURIDIQUE et PROCEDURE du PDA

La protection de tout nouvel édifice en qualité de monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection des abords de ce monument. Ces dispositions sont codifiées à l'article L 621-30 du code du patrimoine :

Article L621-30 (Modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 106) : « Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres. »

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, prévoit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Les périmètres de protection modifiés (PPM) créés autour des monuments historiques sont régis par de nouvelles dispositions. Ils sont devenus des « périmètres délimités des abords » (PDA). Au sein de ces périmètres, la notion de covisibilité n'existe plus et tous **les avis de l'architecte des Bâtiments de France sont conformes**. La procédure nouvelle est la suivante :

- Article L. 621-31 : «Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

A défaut d'accord de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, prévu au premier alinéa, la décision est prise soit par l'autorité administrative, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre ne dépasse pas la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique, soit par décret en Conseil d'Etat, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre dépasse la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique.

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement ».

Après avis de l'ABF, le périmètre est soumis à la commune pour avis par l'EPCI compétent avant que ce dernier ne statue sur le projet de périmètre en même temps qu'il arrête le projet de PLU. En cas de

procédure de modification, et en l'absence d'arrêt, l'avis de la commune sera demandé avant l'enquête publique.

Cette proposition est alors soumise à enquête publique conjointement à celle réalisée après arrêt ou notification du Plan Local d'Urbanisme.

Après accord, ce nouveau périmètre de protection permettra de désigner les parties de la commune présentant un intérêt pour l'intégrité de la présentation du monument historique et pour la sauvegarde du caractère du centre ancien.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de région sollicite l'accord de l'ABF et de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme. Si le projet de périmètre a été modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête, l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme consulte à nouveau la ou les communes concernées.

La distance de 500 mètres peut ainsi être dépassée avec l'accord de la commune ou des communes intéressées.

A noter : le présent projet sera également transmis **pour information aux communes limitrophes** concernées par la suppression des périmètres de 500 m (pour les monuments historiques localisés sur le territoire de Lons-le-Saunier) et **non concernées par le projet de PDA**.

Comme indiqué dans la suite de l'étude, le périmètre de 500 m lié au Monument Historique de Montciel (soit le tumulus) n'a pas été modifié car il présente une superficie importante sur les communes limitrophes (Montmorot et Courbouzon), communes non associées à la réflexion actuellement.

L'étude des PDA conjointe au PLUi sera l'occasion de reprendre l'analyse de ce secteur et de modifier ou non le périmètre de Montciel et de créer un second PDA sur Lons-le-Saunier en lien avec les communes limitrophes et l'étude du PDA de Montmorot notamment.

3. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

3.1 Le contexte archéologique (source site Agglocene)

Le site de la ville est connu dès la préhistoire et la fondation de la ville date du 1^{er} siècle avant J-C. La ville a pendant longtemps été un fort lieu d'extraction de sel. L'agglomération antique est inscrite dans l'emprise de la ville actuelle. **La répartition des vestiges permet d'estimer les limites de l'agglomération, qui semble s'inscrire dans un carré de 500 m de côté, en rive droite de la Vallière.**

L'agglomération antique n'est connue que par les découvertes archéologiques.

Le lieu de sépulture de saint Désiré, évêque de Besançon à la fin du IV^e ou au début du V^e siècle de notre ère, est mentionné apud villam Ledonis dans l'un des trois catalogues d'évêques bisontins rédigés au XI^e siècle. La première mention formelle d'une saline est fournie par un diplôme perdu, daté de 855-869, par lequel Lothaire II donne à l'archevêque de Besançon le salarium de Lons-le-Saunier (Moyse 1973). Le castrum est mentionné à la fin du XI^e siècle, le burgus dans la première moitié du XII^e s.

Une première synthèse portant sur les découvertes archéologiques lédoniennes a été rédigée ans la thèse de Jean-Louis Odouze (Odouze 1991) « Vie et mort du pagus d'Escuens : la région de Lons-le-Saunier au cours du premier millénaire ». Plus récemment, le volume consacré au Jura de la collection des « Carte archéologique de la Gaule » (Rothé 2001) inventorie les principales découvertes, anciennes et récentes, associées à une carte des types de découvertes conçue par le Service d'archéologie de la ville de Lons-le-Saunier.

A titre d'information, la ville possède un Centre de Conservation et d'Etude, musée archéologique situé à Lons 133 rue René Maire qui recense de nombreuses réserves du territoire. Les différentes découvertes y sont présentées.

Les sites mentionnés comme importants suite aux découvertes sont localisés principalement dans le centre-ville (place de la comédie, site du syndicat d'initiative de 1969, rue ou promenade de la Chevalerie, rue Sébil). Les découvertes témoignent d'une occupation continue du site depuis La Tène moyenne. La présence d'une source salée pourrait être à l'origine de l'agglomération et a probablement au moins déterminé l'implantation des habitats de hauteur voisins durant le Néolithique moyen (Pétrequin et al. 2001, site du Château à Montmorot, du Château de l'Etoile, de Château-Chalon, de Menetru « Gaillardon » et de Bornay « Néron »).

La commune est actuellement concernée par une zone de présomption de prescription archéologique par arrêté en date du 15 07 2019, niveau de seuil 1.

Le rapport de la ZZPAUP fait également référence aux données archéologiques connues et analysées pour établir le périmètre de protection.

L'approche archéologique, importante pour l'aspect patrimonial, n'apporte pas de nouvelle limite pour le projet de PDA mais interroge sur le secteur de Montmorot à prendre en compte dans le PDA de cette commune. Il faut néanmoins mentionner que toute découverte archéologique future doit être signalée au service archéologique de la ville ou à la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

3.2 Le contexte historique

(source *Dictionnaire des communes de A.Rousset Tomme III (1854), ZPPAUP et PLU.*)

Lons-le-Saunier apparaît dans les textes à partir des années 1200, néanmoins le site de la ville est connu dès la préhistoire et la fondation de la ville date du 1^{er} siècle avant J-C. La ville a pendant longtemps été un fort lieu d'extraction de sel.

Son nom a évolué à travers les époque en passant de Ledo, villa de ledone à Ledon-le-Saunier puis à Lons-le Salnier ou de Loon. Les différentes appellations font référence à l'époque Gallo-romaine et à la présence du sel ou à la situation de la ville site montueux élevé au-dessus d'une plaine.

« Pour bien comprendre l'origine et les développements successifs de cette ville, il ne suffit pas de connaître sa topographie actuelle, il faut se reporter au temps où la civilisation n'avait pas encore effacé les traces du désordre de la nature. Les eaux de la Vallière, se précipitant bruyamment des gorges de Revigny, se répandaient alors sur ses rives incultes ; les terres voisines, beaucoup plus basses qu'elles ne le sont de nos jours, étaient en grande partie submergées. Tout l'espace compris entre les collines de Richebourg, de Pymont et l'éminence de Saint-Désiré, n'était qu'une plaine marécageuse, sur laquelle la rivière, à chaque nouvelle crue, débordait sans obstacle, et laissait des dépôts d'eaux dormantes et de galets. Au nord, plusieurs sources s'unissaient pour former un ruisseau qui gagnait la Vallière, en suivant l'inclinaison du sol. Toutes les hauteurs voisines de ce bassin étaient couvertes de bois, et les loups devaient régner en maîtres dans ces giboyeuses et sauvages retraites. .../... Loon était dans un état florissant, lorsque, partageant le sort des autres villes de la Séquanie, il passa sous le joug de Rome. Sous cette domination nouvelle, sa prospérité ne fit que s'accroître. Les conquérants commencèrent par latiniser son nom, en l'appelant Ledo. Négligeant sa décoration architecturale, ils n'élevèrent sur sa colline ni amphithéâtre, ni thermes, mais ils l'entourèrent d'une ligne de fortifications. Cette enceinte se composait d'une muraille de trois mètres d'épaisseur, flanquée de tours de distance en distance. On en a retrouvé les fondations en 1754, surtout dans la contrée dite à la Ferté, mot dérivé de firmitas. De la porte au nord, sortait la voie qui se dirigeait sur Besançon. Cette route, connue sous le nom de Chemin de la Poste, passait entre la Lième et Pannessières, et se dirigeait par Lavigny au Gué-Farou. Elle était protégée, à peu de distance du bourg, par une tour bâtie sur l'éminence du Châtelet. De la porte opposée, sortait un autre chemin, qui se dirigeait par Perrigny, Conliège et Revigny, du côté de Clairvaux et d'Orgelet. Il était défendu par un second castel, élevé près du lieu dit Trans-la-Tour.

L'enceinte devint bientôt trop étroite. De nouvelles habitations se pressèrent sur la pente de la colline de Richebourg, puis autour du réservoir d'eau salée, et s'étendirent successivement sur une partie de l'emplacement actuel de Lons-le-Saunier. La ville se distingua alors en deux quartiers principaux, la Ville-Haute et la Ville-Basse. Une nouvelle route fut ouverte, pour communiquer avec la colonie de Lyon. Elle franchissait la côte de Montciel et tendait à Coligny par Gevingey, Cesancey, Sainte-Agnès, Vincelles et Rotalier. » A Rousset.

La notion des fortifications apparaît également dans le rapport de présentation de l'ex ZPAUP, dont une cartographie est reprise page suivante.

La ville s'est ensuite développée en devenant le séjour d'un comte, chef civil et militaire, et d'un préposé impérial, pour l'administration des salines. Au cours des différents siècles, pour arriver à l'époque moderne, différents établissements sont apparus et sont aujourd'hui pratiquement tous dans le centre ancien (SPR) à l'exception de l'un d'entre-eux installé sur la butte de Montciel. A l'origine, un ermitage et une chapelle, furent construits en 1603 à l'emplacement d'un oratoire plus ancien. En 1839, un orphelinat est installé à Montciel avec la chapelle actuelle (1839-1841).

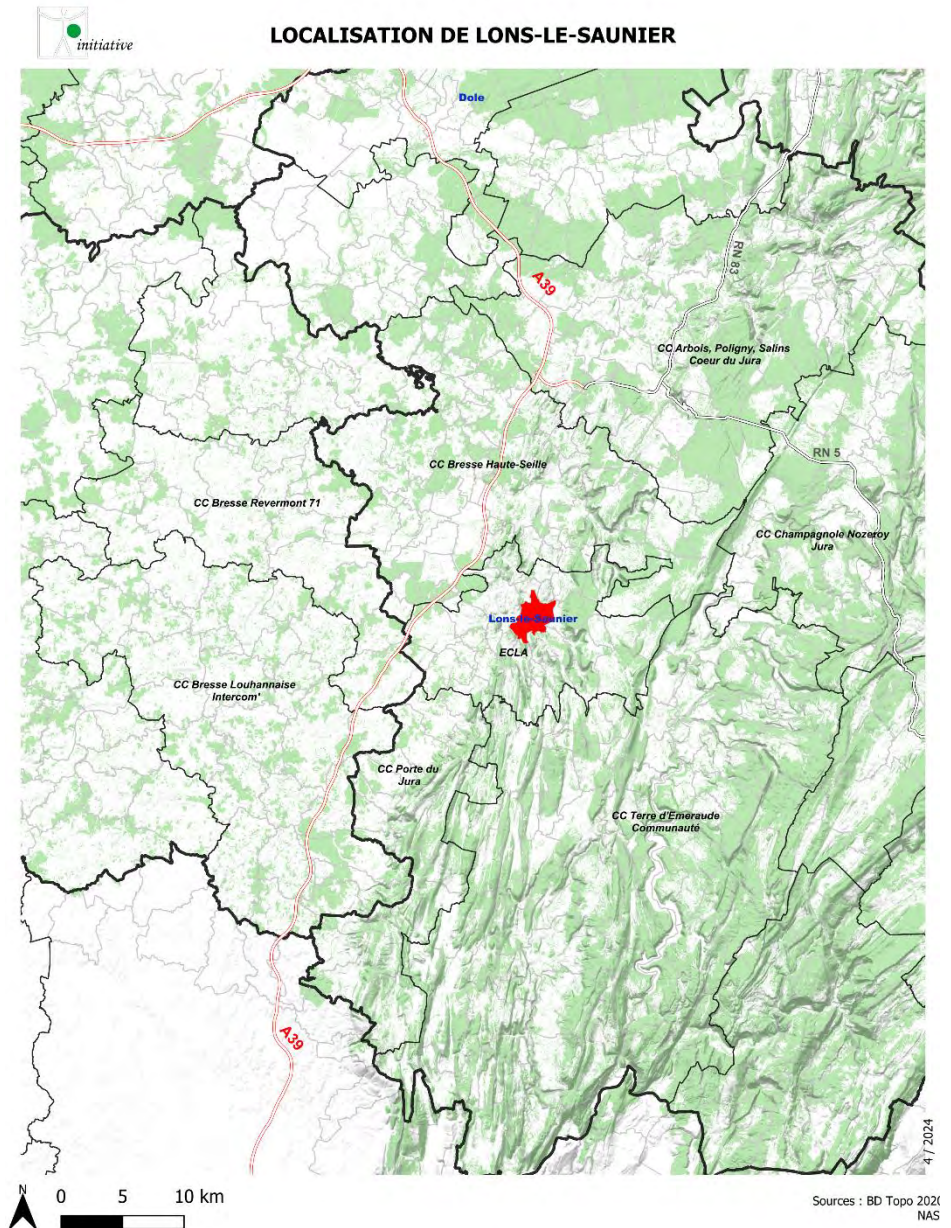
Après 1850, les jésuites installent un noviciat (1854) et construisent de nouveaux bâtiments. Suite au départ des services de l'évêché vers Poligny en décembre 2016, l'établissement a été vendu.

3.3 La situation géographique et paysagère actuelle

La commune est située dans le département du Jura dont elle en est le chef-lieu. Elle est également la principale ville de son aire urbaine (Espace Communautaire Lons Agglomération) ayant une population de 34 113 habitants en 2020. A la même date, la commune de Lons-le-Saunier regroupe 17 092 habitants soit environ 1 habitant sur 2 de son EPCI.

Lons-le-Saunier est situé sur les axes reliant Bourg-en-Bresse au sud et Besançon au nord.

D'un point de vue paysager, Lons-le-Saunier fait partie de l'ensemble du Vignoble et Revermont. Comme dans toute zone de contact entre deux ensembles physiques majeurs, le paysage de la bordure jurassienne présente une grande richesse de composition. La rupture de pente qui marque la retombée des plateaux du Jura ferme l'horizon à l'est par une ligne rigoureuse.



Celle-ci est cependant compliquée dans son tracé par les incisions profondes des reculées dont la plus célèbre, Baume-les-Messieurs, a fait connaître les paysages saisissants. Ensuite, l'alignement nord-sud des versants bordiers proprement dits constitue la charnière entre le massif du Jura et le fossé de la Saône, les chanfreins sommitaux où affleurent quelques corniches sont le plus souvent recouverts de forêts et de taillis où chênes et buis se mélangent.

Dissociées les unes des autres, les reculées s'ouvrent toutes à l'aval sur la plaine, elles échancrent le Premier Plateau par des incisions abruptes. Elles s'organisent sous forme de vallées étroites raccordées au plateau par des pentes raides issues de grôises surmontées de dalles calcaires verticales formant de puissantes corniches. Lorsque l'exposition est bonne, les corniches déterminent un microclimat particulier qui a permis l'installation et le maintien de formations végétales

méditerranéennes. Les groises encore enherbées au début du XXe siècle se sont progressivement enrichies refermant aujourd'hui le paysage des vallées.

Sur les basses pentes, prend place la marqueterie du vignoble dont l'ordre est rompu de loin en loin au débouché des reculées par l'emprise des villes (Lons le Saunier, Poligny, Arbois). Au sud, le Revermont se raccorde assez brusquement au plancher de la Bresse tandis qu'au nord, une transition plus douce est assurée par un glacis qui se résout, dans le détail, en une multitude de vallonnements surbaissés assez largement boisés.

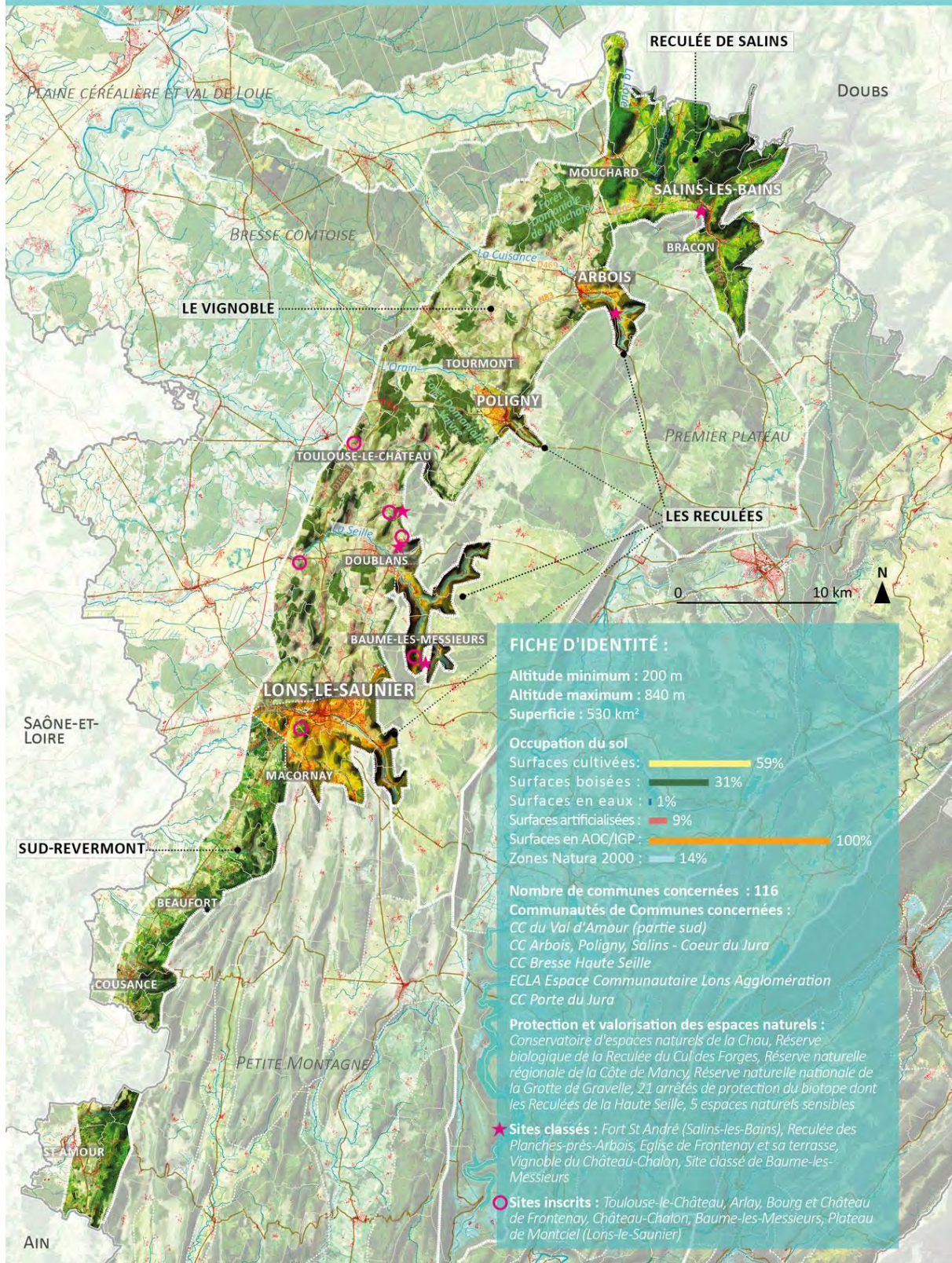
Si la culture de la vigne donne son unité à cette partie de la bordure jurassienne, la réalité géographique et paysagère qu'elle englobe est évidemment plus variée. Vers l'est, l'effet de barrière est souvent renforcé par la présence de barres rocheuses et de forêts qui soulignent le haut de versant. En contrebas, sur les basses pentes, marnes et cailloutis calcaires, en se mêlant, donnent à la vigne son support naturel auxquels les vins jurassiens doivent certaines de leurs caractéristiques de goût.

Le paysage prend là un aspect méticuleusement jardiné. Plus loin vers l'ouest, la pente générale s'amortit pour se raccorder à la Bresse par un glacis-versant parcouru de cours d'eau très ramifiés. Ceux-ci isolent des collines confuses et surbaissées, occupées par des cultures et des lambeaux de forêt. En raison de l'appel de la pente vers l'ouest, le champ visuel reste assez dégagé surtout au passage des principaux cours d'eau issus des reculées. Avec les villes d'Arbois, Poligny et Lons le Saunier, la composante urbaine achève de donner son cachet au paysage du vignoble.



Vue depuis le belvédère de Montciel sur la ville de Lons-le-Saunier avec en arrière plan le relief boisé et viticole. Source site internet de la ville de Lons-le-Saunier.

LE VIGNOBLE REVERMONT



Fiche identité du vignoble Revermont (source : Caudex – Fabriques)

- **Le paysage du territoire de la ville de Lons-le-Saunier** s'inscrit dans cette unité paysagère du Vignoble et du Revermont, unité géographique formant transition entre la plaine bressane et les premiers plateaux du Jura. Le territoire est situé au débouché de la reculée de la Vallière. La ville remplit pratiquement toute sa superficie cadastrale de faible surface (environ 760 ha).

Le relief est très marqué : en effet, la vallée de la Vallière, orientée Est-Ouest et située à une altitude de 250 m, est surplombée par 5 collines principales : au Sud le Mont des Tartres (437 m) et Mancy (410 m), au Nord Pymont (390 m) la butte de Montmorot (328 m) au Nord-Ouest, et le plateau de Montciel (373 m) au Sud-Ouest, formant les derniers verrous avant la vallée de la Vallière dans la plaine de Bresse.

Accompagné par la végétation, le relief créé un arrière-plan constant de grande qualité paysagère. Cette ambiance se retrouve sur l'ensemble de la commune et également au niveau de la vallée secondaire du Solvan.

La topographie et le développement de la ville ont repoussé les milieux naturels en limite de commune de Lons et principalement au Sud, au nord et à l'est du territoire liés principalement aux buttes ou aux vallées du Solvan ou de la Vallière.

La commune présente également des milieux proprement-dit « naturels » constitués par des reliques de boisements qui soulignent les déclivités les plus fortes, des prés, vergers ou des friches, des bosquets de Robiniers. Néanmoins la ville possède un site naturel exceptionnel : le secteur de Mancy qui se poursuit sur Macornay. Elle présente une image verte issue essentiellement des buttes boisées entourant la vallée et notamment au sud (côte de Mancy, côte de Montciel, côte de Montaigu ...) et au nord (butte des Pendants).

Le reste des espaces végétalisés correspond à des espaces verts des parcs urbains. Ces éléments font parties intégrantes des espaces "naturels" au sens large. Ils participent à la biodiversité pour peu que l'on prenne soin de les organiser, de les gérer dans une démarche de développement durable.

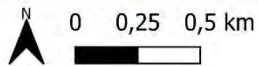
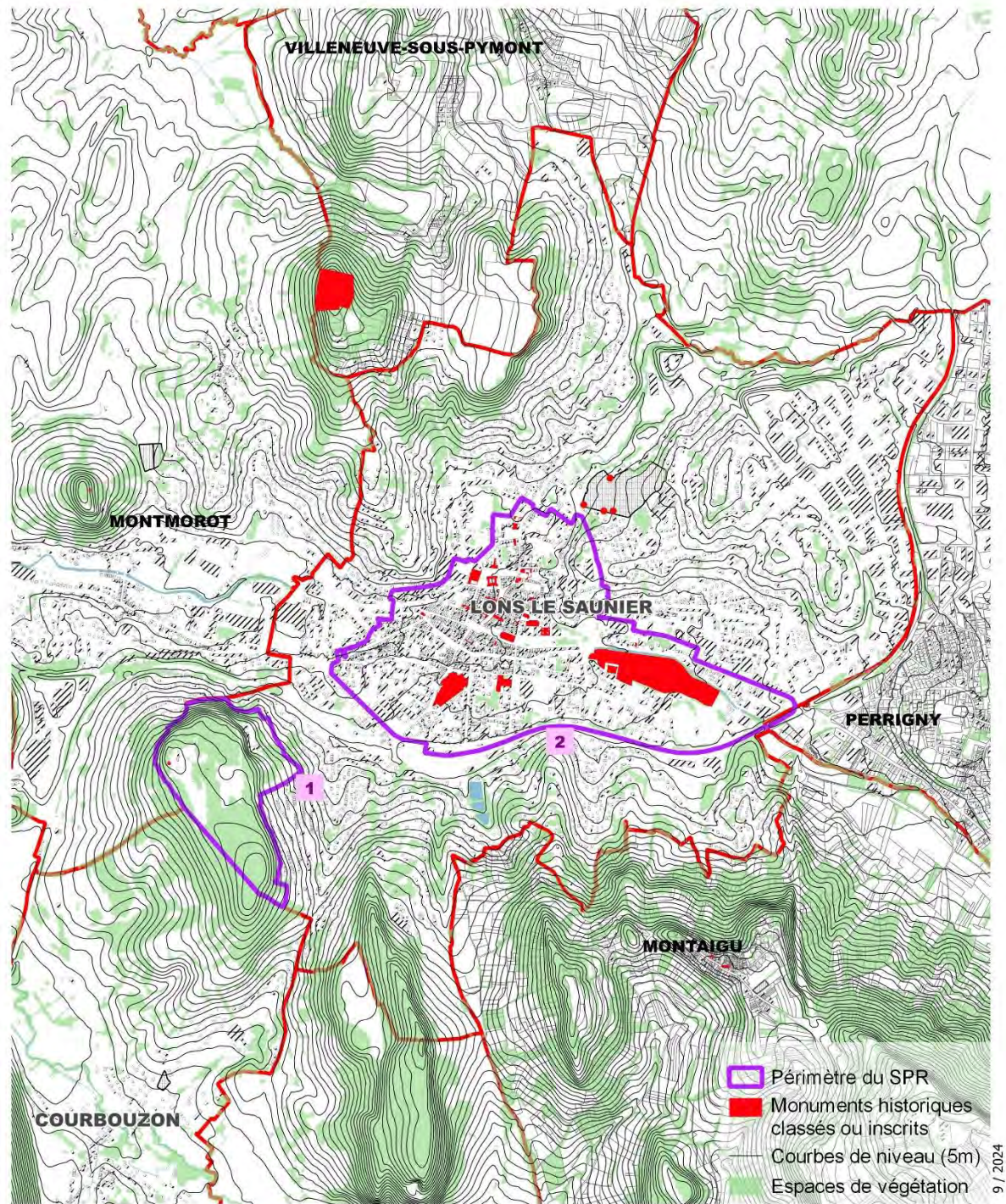
La ville n'est pas en effet sans point de contact avec la nature ; plantes spontanées, animaux sauvages, cours d'eau, zones humides, etc., existent dans le tissu urbain de Lons le Saunier. Les vues ci-dessous et cartes pages suivantes illustrent ce paysage de ville insérée dans un écrin de relief végétal.



Vue sur la ville de Lons-le-Saunier (sud du centre-ville) avec en arrière plan les collines entourant le territoire. Source site internet de la ville de Lons-le-Saunier.



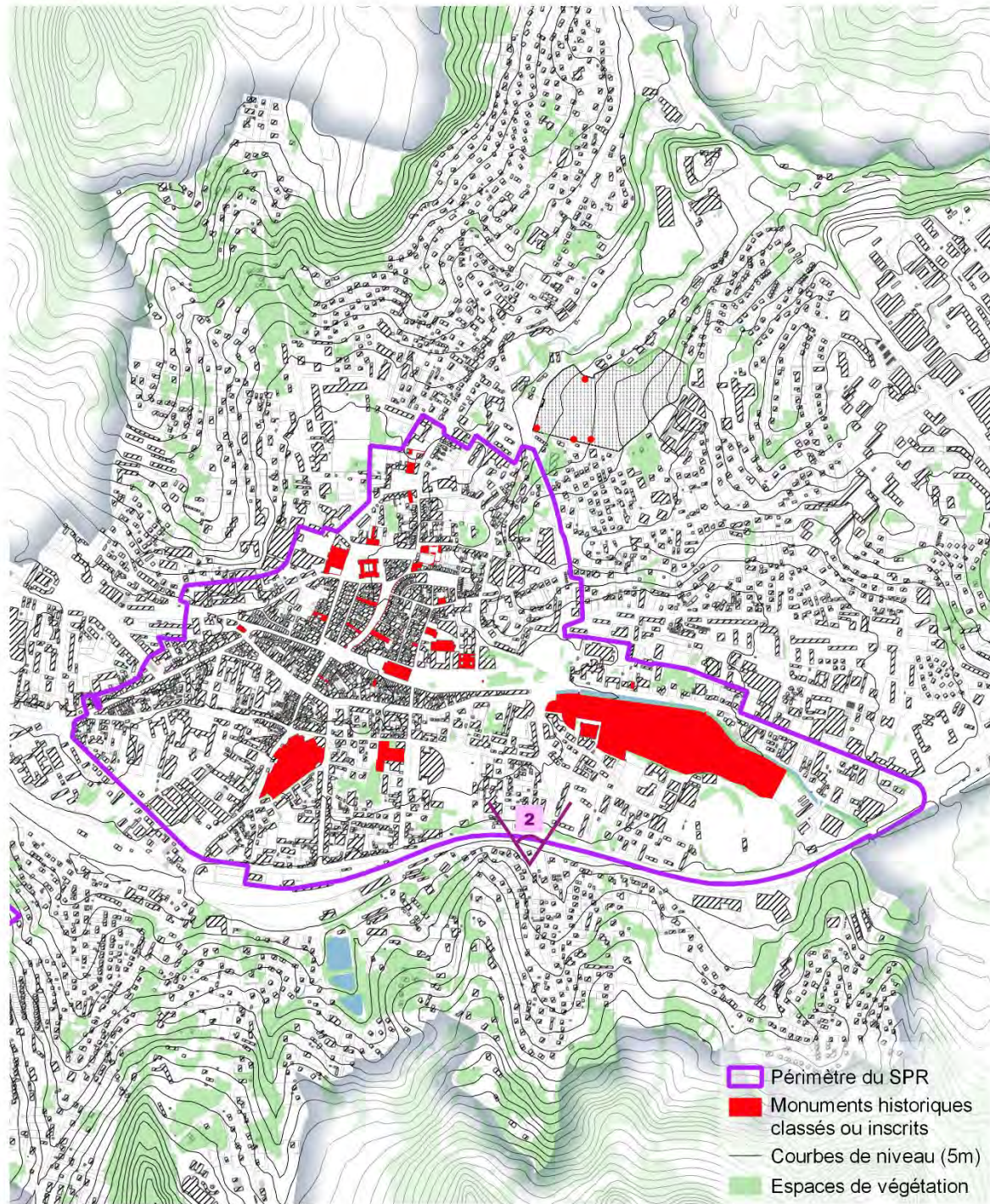
VEGETATION ET RELIEF



Sources : BD Topo 2020,
Atlas du patrimoine, IGN



VEGETATION ET RELIEF : CENTRE

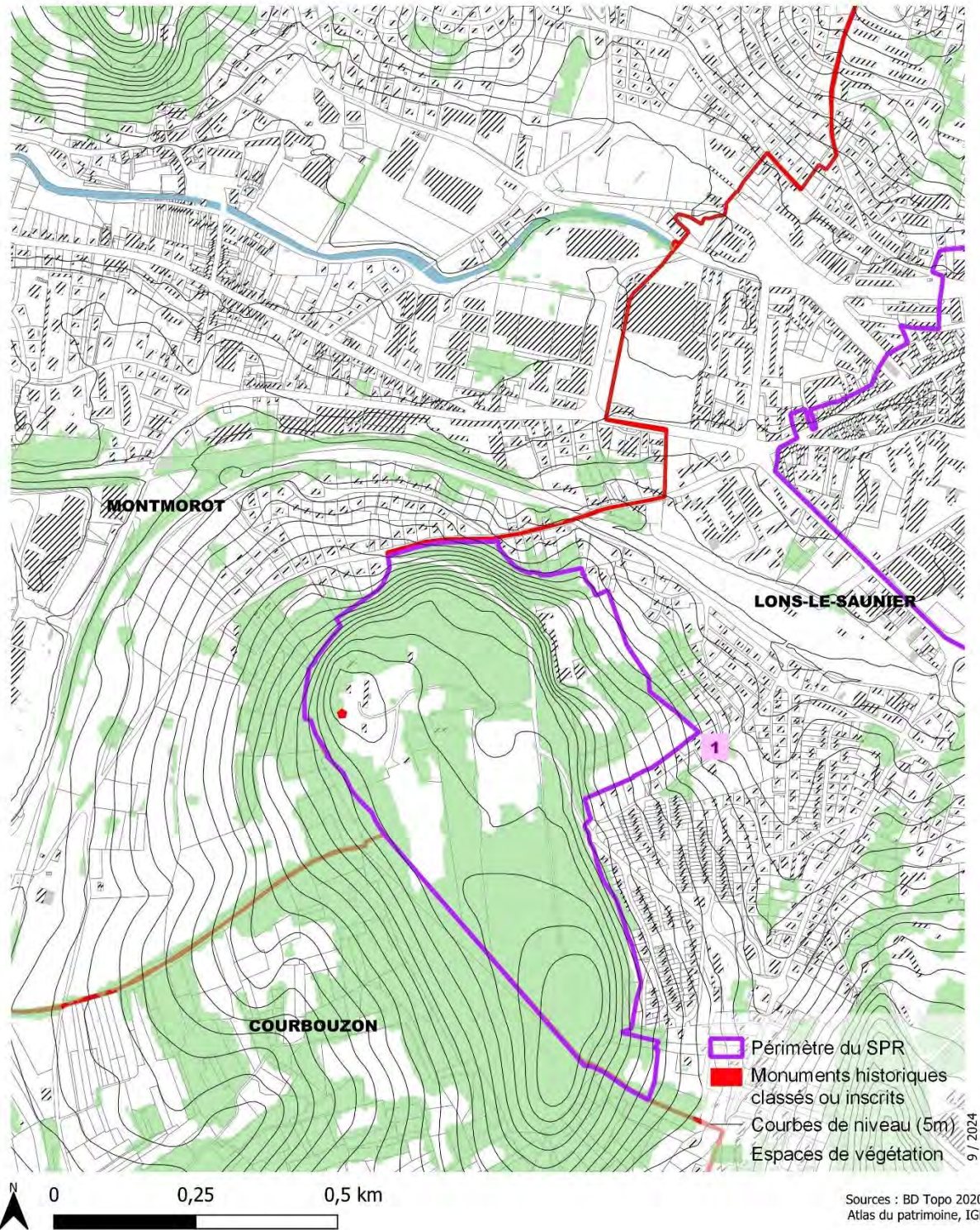


8 / 2024

Sources : BD Topo 2020,
Atlas du patrimoine, IGN



VEGETATION ET RELIEF : SECTEUR MONTCIEL



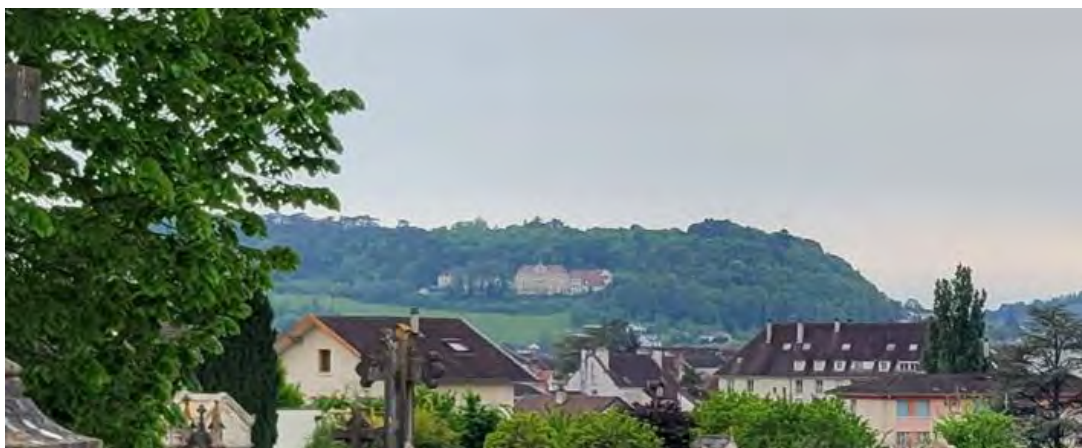
Les cônes de vues sur la ville, insérée entre ces 5 collines, sont ainsi nombreux et permettent d'avoir une vue globale sur l'espace urbain et les espaces boisés comme le montre les photographies suivantes prises depuis Montciel et qui représente le point de vue majeur sur la ville.



Vue depuis Montciel – source IAD 2024

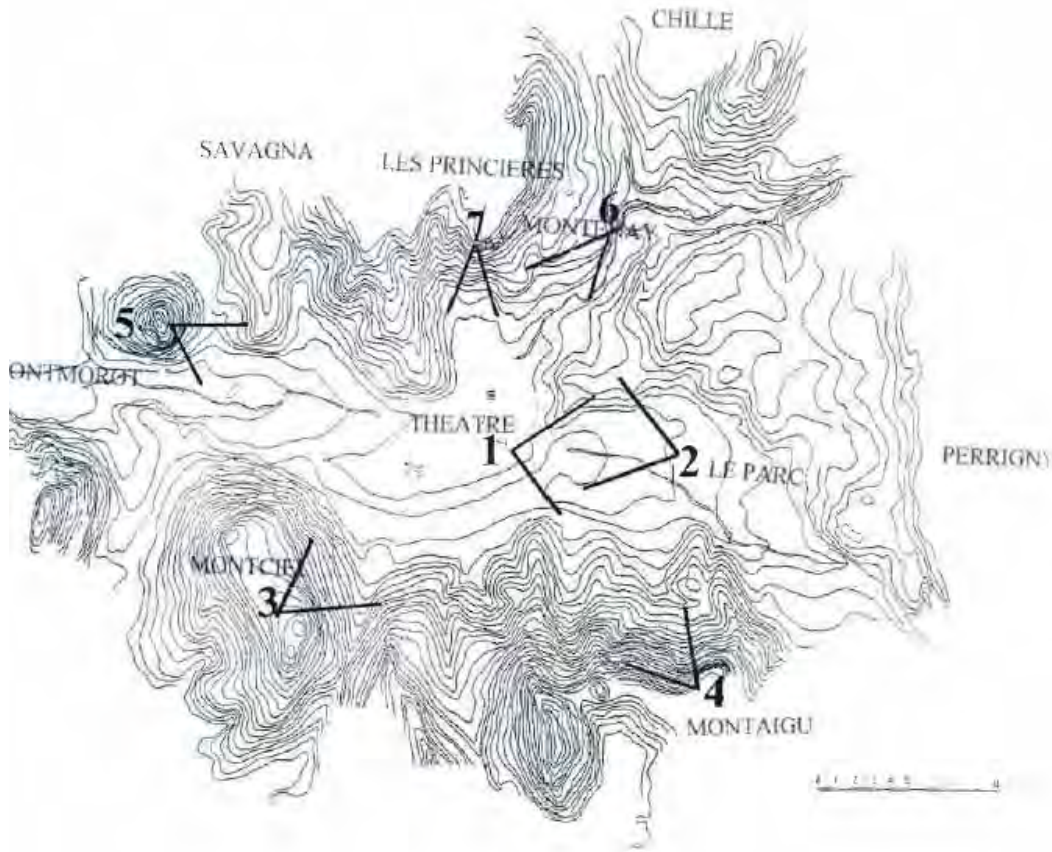


La vue sur l'espace « Montciel » correspond également à un des enjeux importants mettant en valeur l'ancien noviciat.



Le SPR (ex ZPPAUP) a intégré cet enjeu à travers ses prescriptions en retenant 4 points de vues nommés PV. On retrouve le :

- PV1 : depuis le belvédère de Montaigu,
- PV2 : depuis le belvédère de Montciel,
- PV3 : depuis le chemin d'accès En Chaudon,
- PV4 : depuis le boulevard de l'Europe, vue sur Montciel,



source rapport de présentation ZPPAUP

Ces points de vue complète la protection des éléments bâtis du SPR tant au niveau de la végétation, que de la volumétrie des bâtiments situés dans ces cônes de vue, en indiquant par exemple que la hauteur des nouveaux bâtiments ne devront pas faire effet de « masque » sur le centre ancien.

La végétation est également prise en compte dans le PLU en vigueur avec des Espaces Verts Protégés reprenant certains éléments du SPR mais en le complétant. La ville a également engagé des études complémentaires pour recenser et mettre en valeur la nature en ville.

3.4 Structure urbaine et patrimoine

3.3.1 Évolution de Lons-le-Saunier

Comme vu précédemment, le site de Lons-le-Saunier est occupé depuis la période préhistorique. Mais c'est notamment à l'époque Gallo-Romaine que Lons-le-Saunier (Ledo Salinarius) se développe pour atteindre environ 1 000 habitants.

Par la suite Lons-le-Saunier se développe en deux pôles distincts, avec d'un côté un bourg groupé autour de l'actuelle rue des Cordeliers et du Château (emplacement de l'ancienne mairie) et un deuxième pôle aux abords de Saint-Désiré. À la suite de plusieurs incendies au 14^{ème} et 17^{ème} siècle la ville est pratiquement entièrement détruite.

C'est à l'aube du 18^{ème} siècle que la reconstruction de la ville débute. Cette reconstruction est effectuée selon un ordonnancement très strict. La cohérence actuelle des arcades résulte d'une composition urbaine volontaire, exprimée par ce règlement. Cette reconstruction permet à Lons-le-Saunier de passer de 1 900 habitants au début du 18^{ème} siècle à 6 000 à la fin du siècle.

La construction des nouvelles Salines et de 3 bâtiments de graduation à Montmorot va focaliser pendant plusieurs siècles le développement de la ville. Le développement de la ville se fera essentiellement à l'Est le long de la route de Lyon qui passe près de l'ermitage de Montciel.



Plan de Lons le Saunier en 1834 source « Une Villette Comtoise, une Ville Préfecture 1715-2003 » Ville de lons-le-Saunier

En un siècle, la population de la ville est triplée. Cette croissance se fait notamment par la densification du tissu urbain. À la fin du 18^{ème}, les 6 000 habitants sont installés dans une ville d'environ 30 hectares.

Le début du 19^{ème} siècle est marqué par la construction de nombreux équipements publics (préfecture, hôtel de ville, palais de justice, caserne, école, théâtre, cimetière...). La fin de ce même siècle est la période de développement la plus importante pour Lons-le-Saunier. La ville passe de 9 943 habitants en 1866 à 12 935 en 1901. Cela est possible notamment par le développement de la fonction administrative et par l'arrivée du chemin de fer. Une première ligne dessert Lons-le-Saunier en 1862 (Mouchard-Lons-Bourg), par la suite la ville est reliée à Besançon (1864), à Chalon-sur-Saône (1871) puis vers divers pôles du Jura (Champagnole, Saint-Claude, Arinthod). À la fin du 19^{ème} siècle, Lons-le-Saunier possède 2 gares, une à l'emplacement actuel de la gare, et l'autre, la gare des bains, à l'emplacement de l'avenue du 44^{ème} RI. Cette deuxième gare dessert l'établissement thermal et le casino (implanté à l'entrée du parc Edouard Guenon).



Plan de Lons le Saunier en 1903 source « Une Villette Comtoise, une Ville Préfecture 1715-2003 » Ville de lons-le-Saunier

Avec le gain démographique et l'arrivée de nouveaux équipements, de nouveaux quartiers se développent. Au sud, c'est la gare qui est le point de départ d'une importante extension de la ville, dans tout l'espace compris entre la Vallière et la voie ferrée. Vers l'est, la ville s'étend le long de 4 axes parallèles (la route de Conliège, la rues des Moulières, la vielle route des Pannessières et les voies d'accès au cimetière.

Cette extension vers l'est sera encore d'actualité au début du 20^{ème} siècle. Ce développement est poussé par l'industrialisation de la ville (fromageries, lunetteries, salines...). Avec l'industrialisation et l'arrivée de nombreux ouvriers sur le secteur, des nouveaux logements doivent être créés. Cela se traduit notamment par l'extension de la ville vers le sud (au-delà) de la voie ferrée. L'apparition de

nouveaux modes de déplacements permet à la ville de s'étendre d'une manière plus anarchique et dispersée.

La dernière période de grandes évolutions correspond à l'exode rural. Lons-le-Saunier a vu sa population fortement augmenter durant cette période (+ 2,5 % par an entre 1950 et 1970) pour atteindre 20 000 habitants en 1970.

La ville se développe grâce aux fonctions administratives commerciales et industrielles (nouvelle zone industrielle créée à l'est de la ville). Ce développement voit l'extension de la ville dans toutes les directions :

- ✓ Au sud est aménagé le quartier des Toupes avec le village neuf en 1930/1935 et le secteur des Toupes de 1970. .
- ✓ A l'est un quartier social est aménagé dans le quartier des Mouillères puis en rive gauche de la Vallière.
- ✓ Au nord l'habitat individuel continue de se développer le long de la route de Besançon et de la route de Villeneuve de 1950 à 2020.
- ✓ À l'ouest l'urbanisation n'est pratiquement plus possible sur le territoire communal. L'habitat individuel se développe sur les communes limitrophes (Montmorot, Savagna, Courlans). À noter, la disparition des salines en 1969.

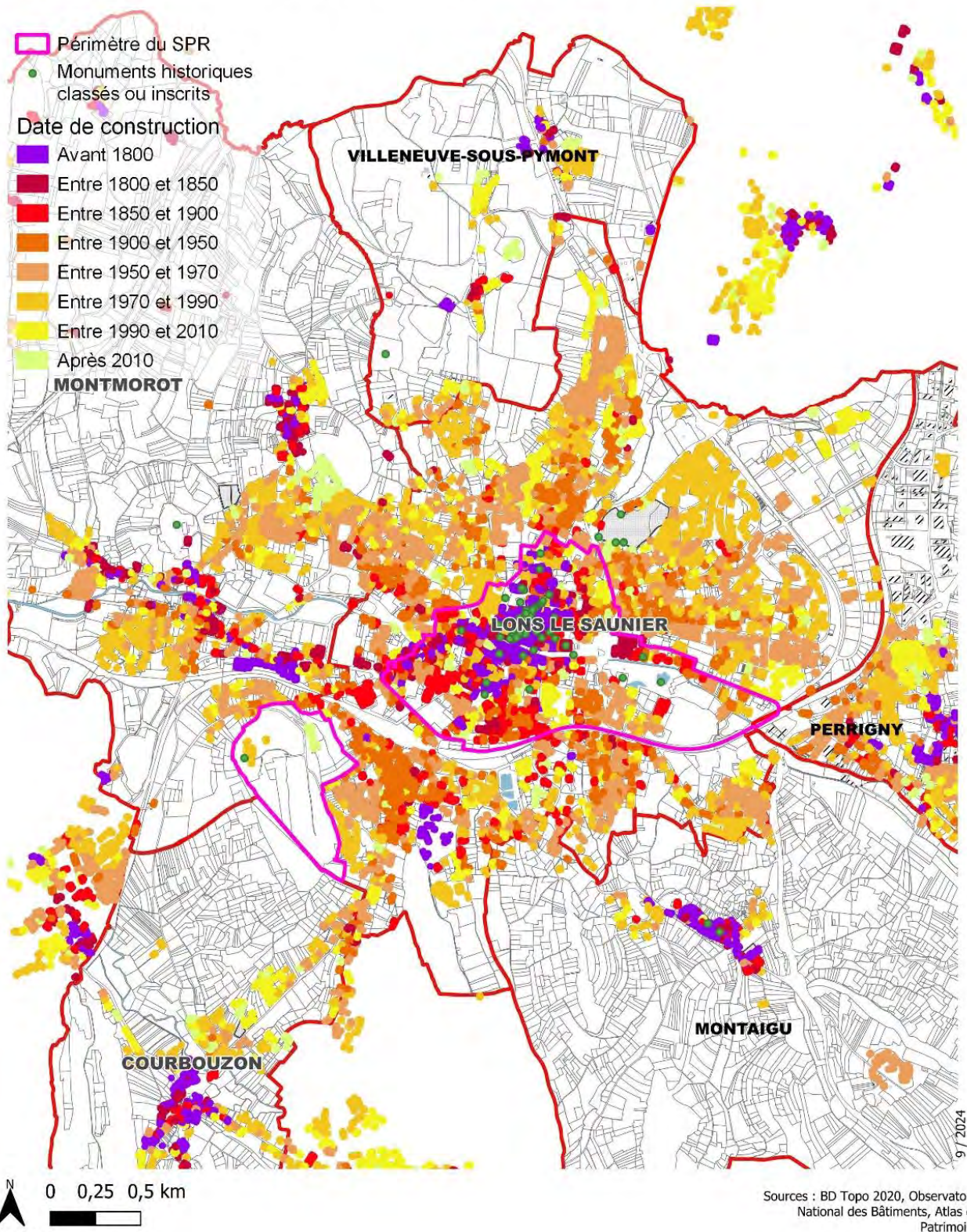
L'analyse cartographique suivante permet d'apprécier le développement de la ville à travers l'âge du bâti afin par la suite d'identifier le bâti ou le quartier représentant une époque et un intérêt d'après visite sur le terrain. Bâti ou quartier pouvant s'intégrer par exemple dans le projet de PDA.

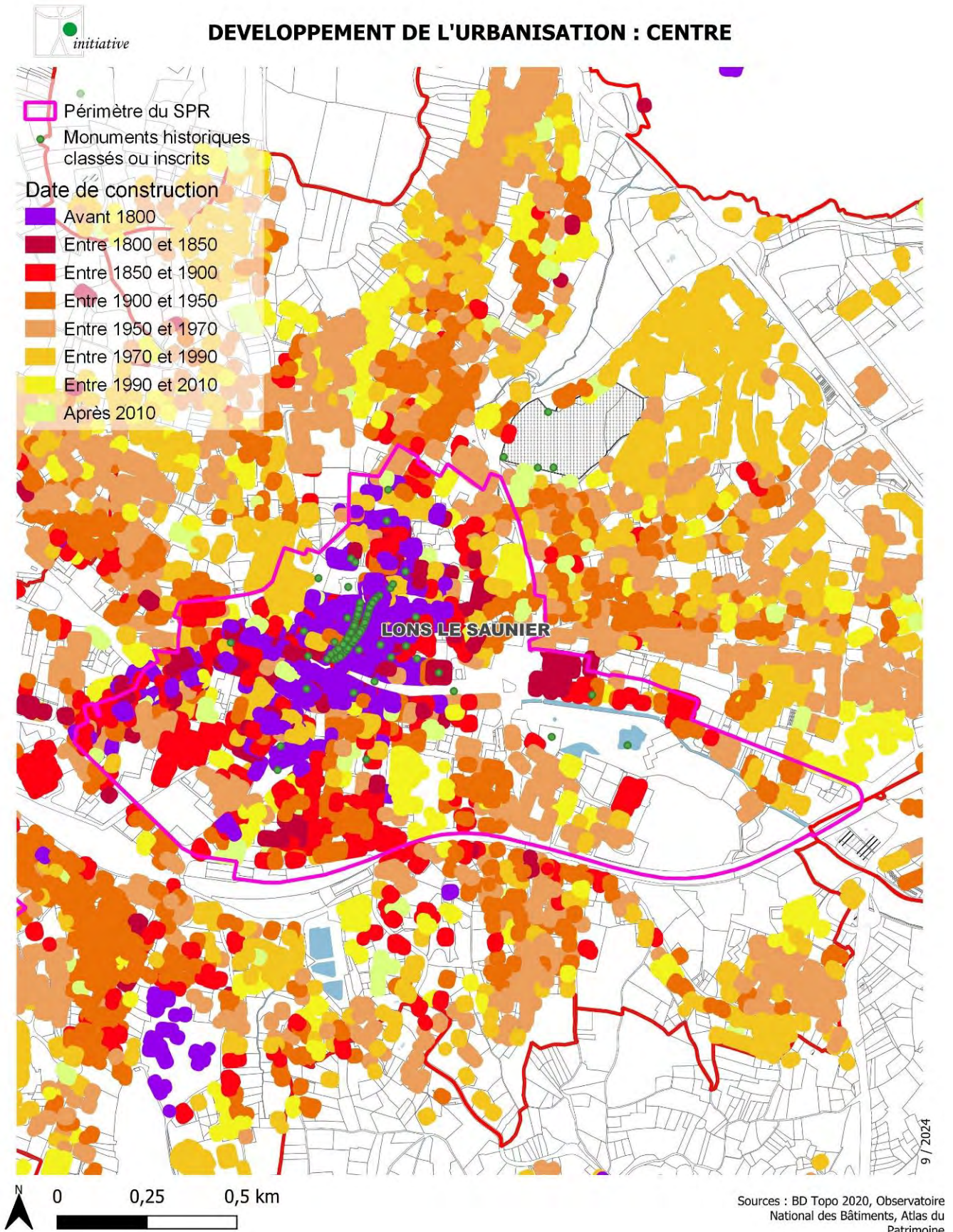
L'analyse cartographique permet d'apporter les éléments suivants :

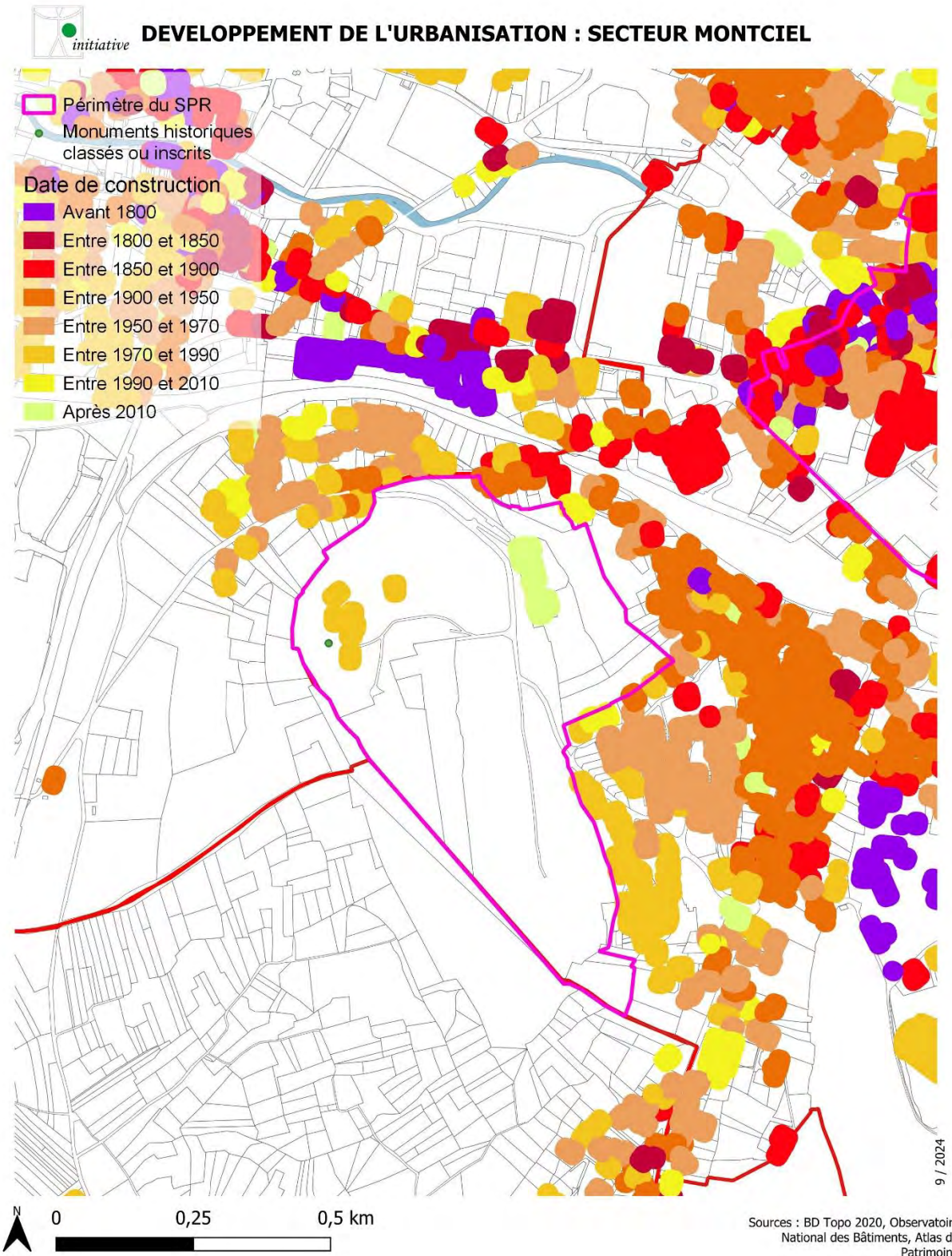
- ✓ les limites ouest du SPR semblent homogènes et comportent l'ensemble du bâti de référence de 1800 jusqu'à 1900. Le secteur Ouest a été défini principalement en lien avec les thermes et le parc Guénon.
- ✓ les autres bâtiments de 1800 à 1900 sont trop isolés et sans cohérence dans la partie sud de la ville pour créer une entité nouvelle pouvant être intégrée au PDA. La limite du boulevard et de la voir ferrée constitue une « barrière » pour ces éléments.
- ✓ le secteur ancien de Montmorot montre une cohérence qui devra être analysée en lien avec le PDA engagé sur cette commune. Ce secteur est en partie concerné par le périmètre des 500 m du Tumulus de Montciel. Dans une première approche et en lien avec la procédure engagée uniquement par la ville de Lons-le-Saunier, il serait préférable de préserver le périmètre de 500 m et de reporter l'analyse patrimoniale globale avec la commune de Montmorot et les communes de Courbouzon et Messia par rapport à l'approche paysagère du secteur Ouest de Montciel.



DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION



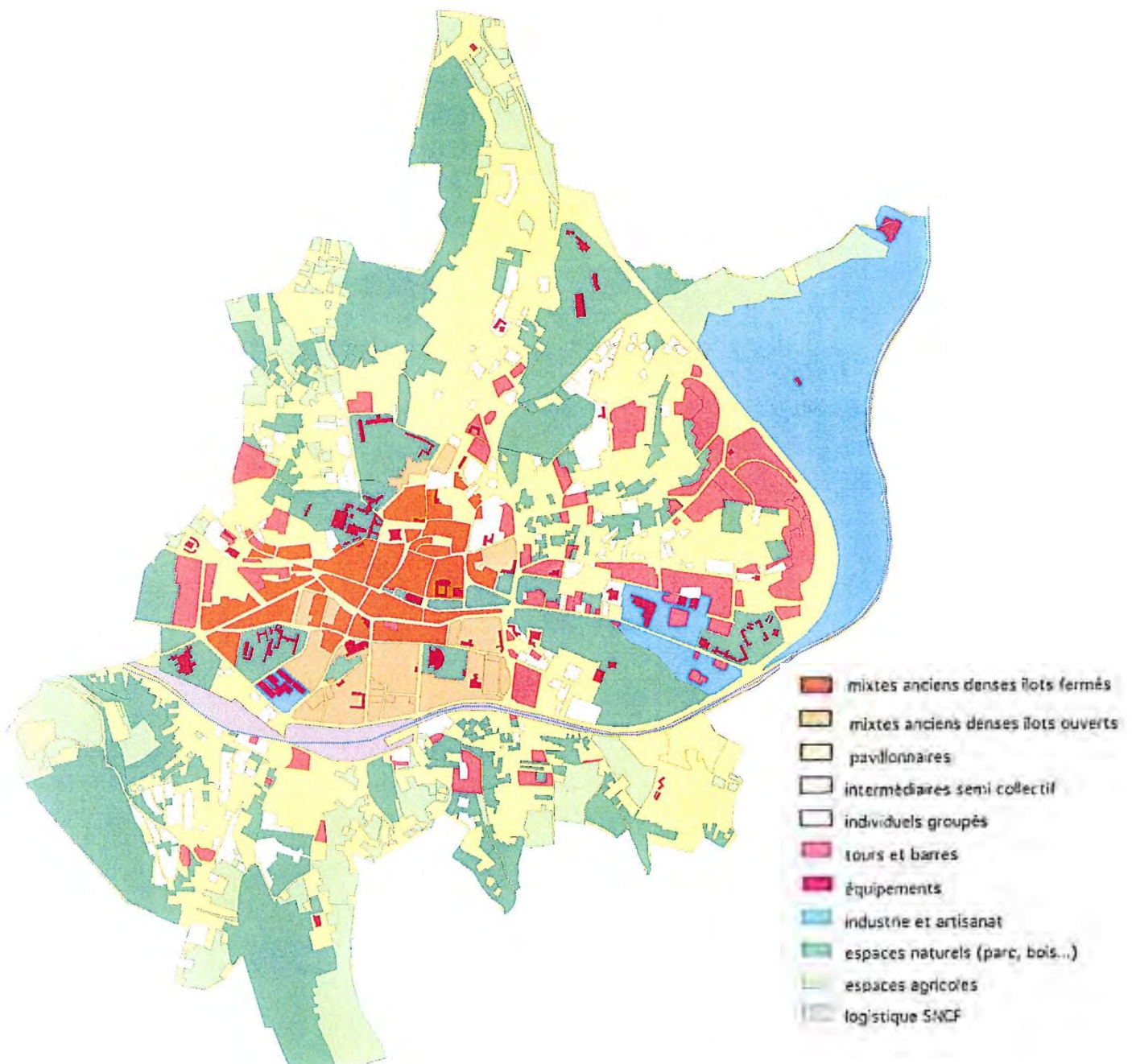




La notion de quartier est également présente dans la ville avec un découpage souvent lié à la topographie et à la typologie bâtie. La carte ci-dessous illustre ce découpage réalisé lors de la révision générale du PLU en 2006. Elle a très peu évolué.

Les types suivants de bâtiments ont été repérés à Lons Le saunier :

- Mixte dense ancien en îlots fermés.
- Mixte semi-dense ancien en îlots ouverts.
- Habitat pavillonnaire diffus.
- Habitat en Tours et Barres.
- Semi-collectif et habitat intermédiaire.
- Bâtiments d'activités Industrielles, commerciales, artisanales.
- Équipements institutionnels (administratifs, sportifs, culturels, culturels, ...).



4. PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES PROTECTIONS PATRIMONIALES

L'histoire de la ville de Lons-le-Saunier remonte à plusieurs siècles. Des nombreux marqueurs de cette histoire sont toujours présents sur le territoire communal offrant à la commune un riche patrimoine. Ce patrimoine est actuellement pris en compte par différentes protections.

4.1 Monuments situés dans le périmètre du SPR , protection du SPR

Comme vu précédemment, Lons-le-Saunier dispose de plus de 80 monuments historiques inscrits ou classés, partiellement ou non. La quasi-totalité de ces monuments se situent dans le périmètre actuel du SPR.

La ville de Lons-le-Saunier dispose en effet d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui fait suite à une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) datant de 22 janvier 2004. La transformation de la ZPPAUP en SPR a été effectuée avec la loi LCAP de juillet 2016. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés.

Le SPR actuel de la ville de Lons-le-Saunier est divisé en 3 secteurs appelés ZP (Zone de protections allant de 1 à 3) et contenant un règlement écrit spécifique indiquant notamment les prescriptions pour chaque immeubles ainsi que pour les zones de jardins, vergers et espaces boisés, .

On retrouve ainsi les différentes ZP : dans le pièce cahier des charges du SPR.

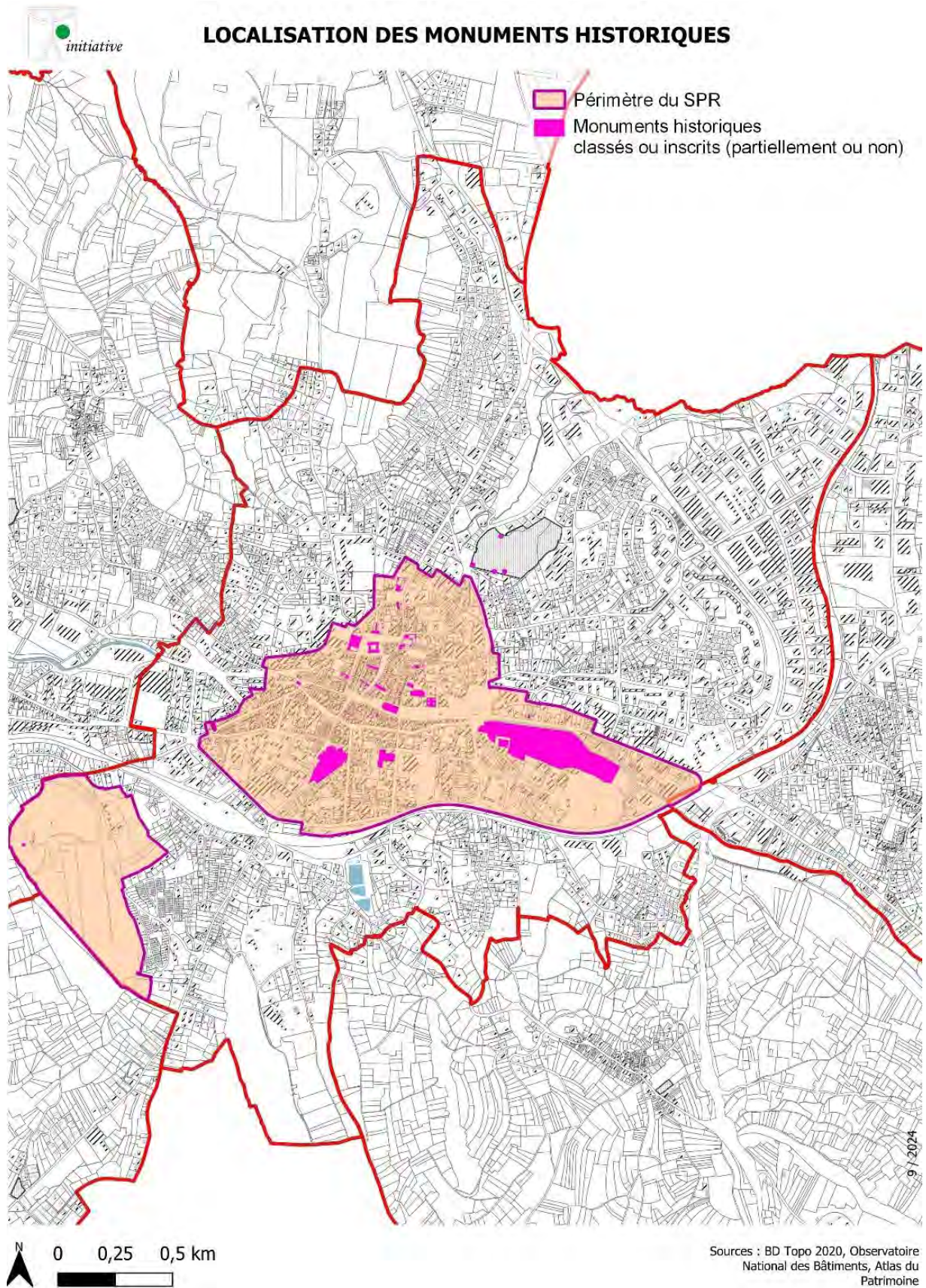
- Secteur ZP₁ : le Centre Ancien
- Secteur ZP₂ : le quartier du XIX^{ème} siècle
- Secteur ZP₃ : le Parc Guénon et le plateau de Montciel

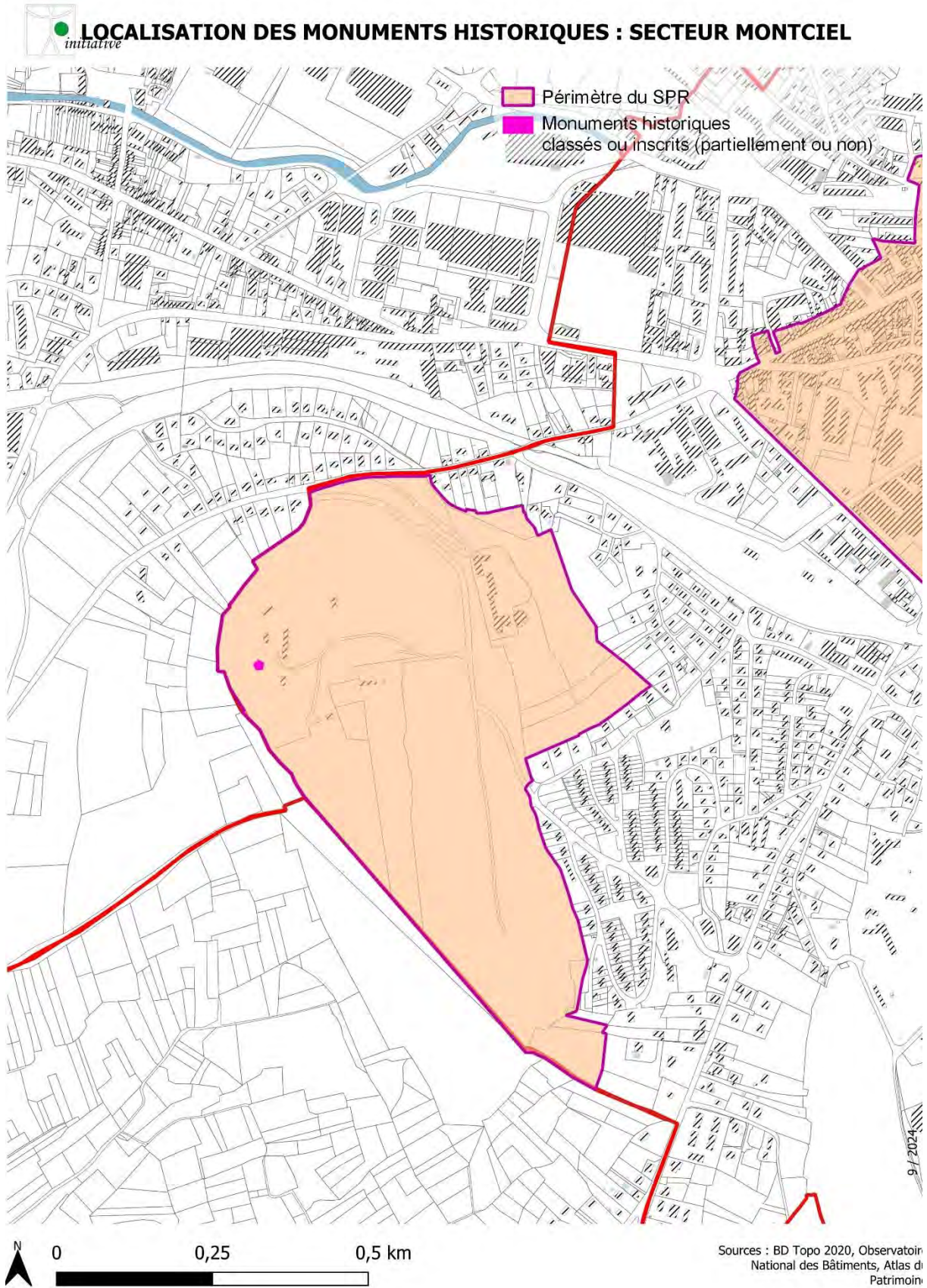
Le cahier des charges possède également des prescriptions en lien avec les points de vue importants du territoire présentés dans les chapitres précédents.

Ce SPR englobe la quasi-totalité des éléments patrimoniaux inscrits ou classés de la commune. Pour rappel : une procédure de modification des prescriptions écrites du SPR vient d'être engagée.

Ces monuments historiques inscrits ou classés disposent à nouveau depuis la loi LCAP, d'un périmètre de protection de 500 mètres. Le périmètre de protection n'existe qu'en dehors du périmètre du SPR. Seuls les périmètres dépassant les limites du SPR sont adaptables. (cf. carte chapitre suivant et pièce 2.1)

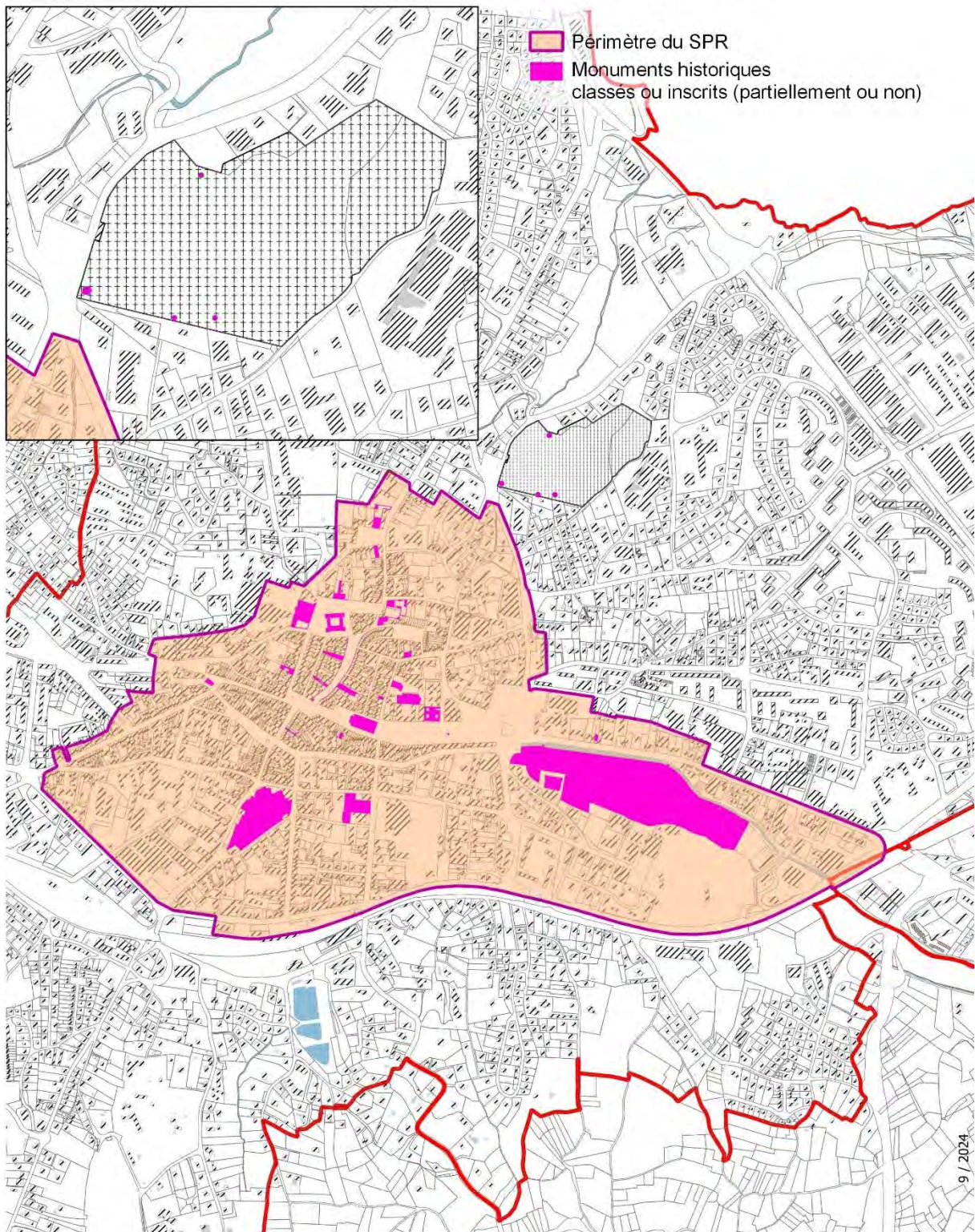
La description des monuments historiques présents dans le périmètre et la justification du périmètre du SPR sont consultables dans le rapport de présentation du SPR. Ces justifications ne seront pas reprises dans le présent dossier. Ils apparaissent sur les cartes pages suivantes. Les périmètres de 500 seront analysés en dehors du secteur avec également une notion de cohérence avec les limites du SPR et les co-visibilités de ces Monuments historiques.







LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

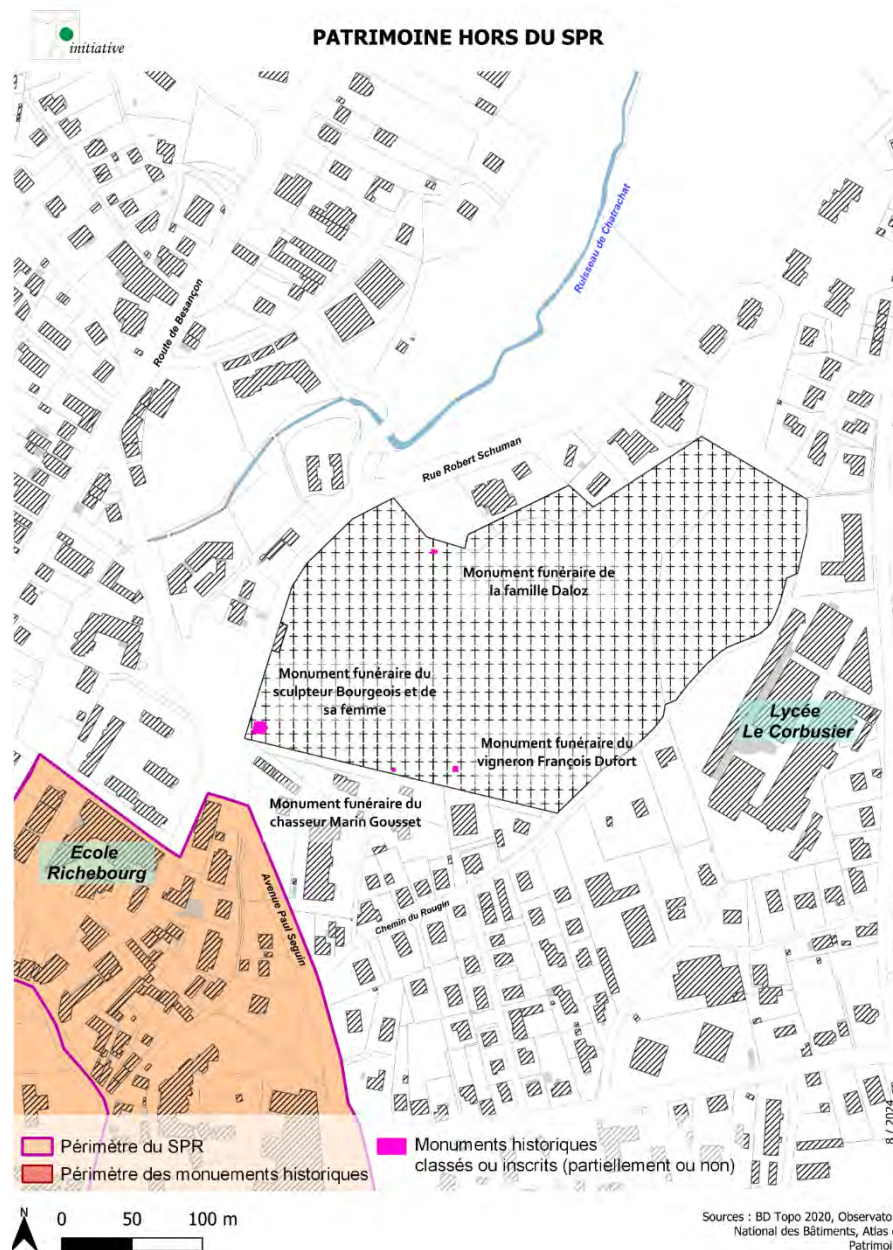


Sources : BD Topo 2020, Observatoire National des Bâtiments, Atlas du Patrimoine

4.2 Monuments historiques situés hors du périmètre du SPR

En dehors du périmètre du SPR, on retrouve uniquement 4 monuments historiques inscrits au titre des Monuments historiques. Ils correspondent tous à des monuments funéraires situés dans le cimetière municipal. On retrouve :

- Le monument funéraire du chasseur Marin Gousset inscrit par arrêté du 27 décembre 2013
- Le monument funéraire de la famille Daloz inscrit par arrêté du 27 décembre 2013
- Le monument funéraire du vigneron François Dufort inscrit par arrêté du 27 décembre 2013
- Le monument funéraire du sculpteur Bourgeois et de sa femme inscrit par arrêté du 27 janvier 2011



4.2.1 Monument funéraire du chasseur Marin Gousset



Calixte Guerrin de Bletterans fit acquisition, en 1848, d'une concession perpétuelle destinée à son époux décédé, un grand amateur de chasse. La pierre tombale, de forme irrégulière, est dominée par une croix écotée à laquelle est pendu un cornet à poudre. Sur la pierre, sont posés la gibecière, le fusil et le cornet ; le chien fidèle se tient au pied de la croix. La barrière en fonte qui entoure l'édifice contraste avec ce type de monument romantique et, cependant, réaliste.

4.2.2 Monument funéraire du vigneron François Dufort

François Dufort, propriétaire et aubergiste, acheta une concession perpétuelle en 1853. A sa mort, son fils lui fit faire un monument personnalisé. La pierre tombale, de forme irrégulière, n'est pas surmontée d'une croix mais d'un échelas. Ce type de monument, qui allie des éléments expressifs à des représentations réalistes, s'applique rarement à l'évocation de la vie quotidienne.



4.2.3 Monument funéraire de la famille Daloz

François Alexis Daloz acheta une concession perpétuelle en 1869. Elle se situe dans l'allée numéro 5 du cimetière, déjà lotie par des familles de notables. La tombe est un édifice imposant. De forme rectangulaire et voûté d'ogives, il présente deux arcades sur colonnes en pignon. Son décor néo-byzantin comporte une chouette et un hibou, symboliques, sur le culot des pinacles latéraux.

4.2.4 Monument funéraire du sculpteur Bourgeois et de sa femme



Ce monument se signale par la rareté de la représentation sculptée d'un couple. Le sculpteur et doreur Bourgeois tenait un atelier dans cette ville en 1855. Cette famille fit l'acquisition, en 1852, d'une concession perpétuelle. Le monument, érigé à l'angle sud-est du cimetière, sur un amas élevé de rochers, représente le couple assis dans des fauteuils, Monsieur semblant faire la lecture.

4.3 Autres protections et périmètres de 500 liés à des monuments historiques situés hors de la commune.

A ces protections qui s'appliquent sur la commune en tant que SUP (Servitudes d'Utilité Publique) s'ajoute la protection mise en place par le PLU de Lons-le-Saunier. Ces protections sont majoritairement centrées sur les parcs paysagers, les espaces de cœur d'îlots et de jardins et les arbres remarquables ainsi que par des identifications de secteurs spécifiques notamment pour le village neuf des Toupes. La carte page suivante reprend l'ensemble de protection des boisements sur la ville.

Le territoire de Lons-le-Saunier est également concerné par le périmètre de certains monuments historiques inscrits ou classés localisés sur les communes limitrophes :

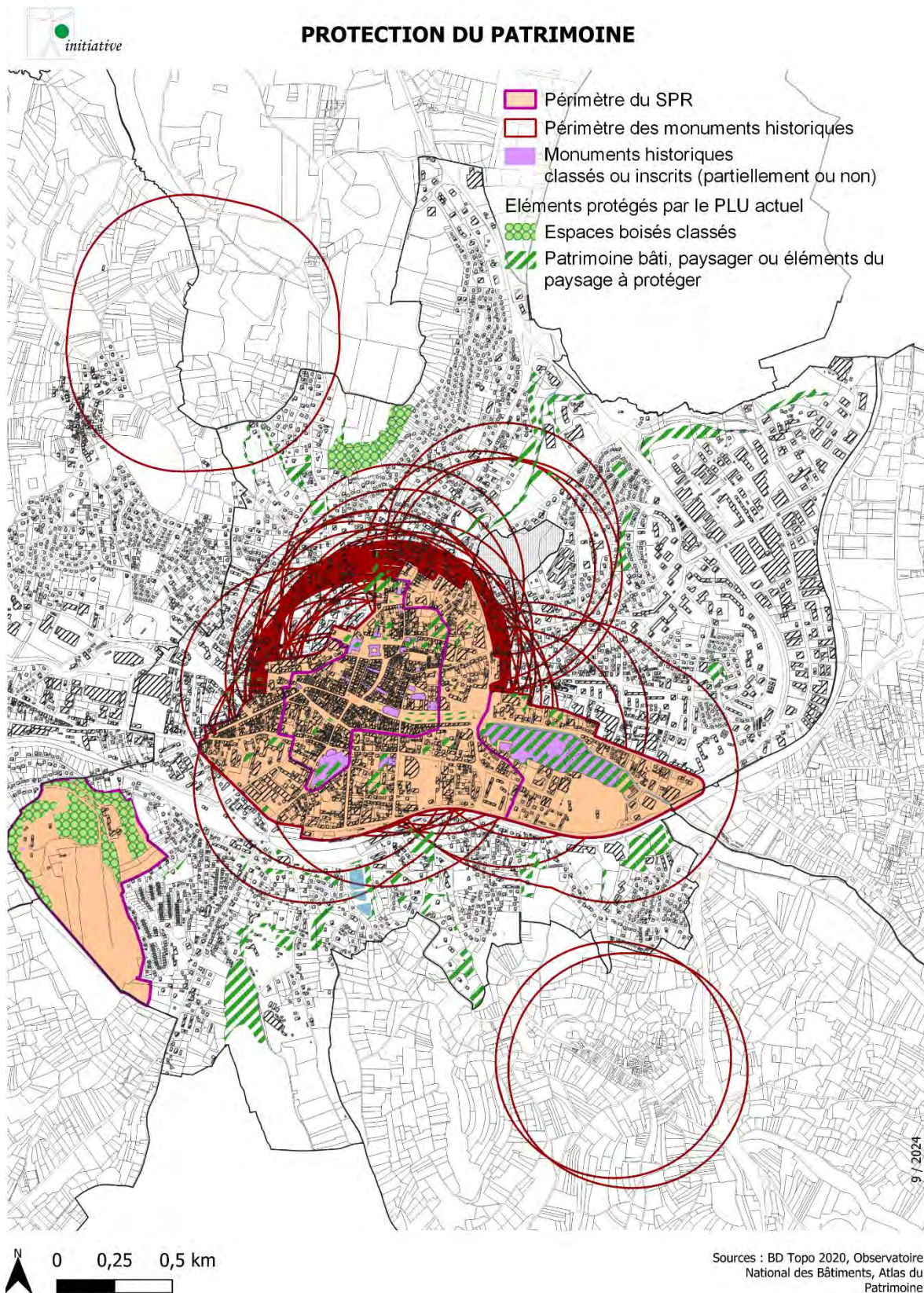
- L'église de Montaigu inscrite depuis le 19 novembre 1946
- Maison de Rouget de Lisle à Montaigu inscrite depuis le 10 août 1932
- Château de Villeneuve-sous-Pymont inscrit depuis le 28 décembre 1994

Ce dernier monument fera également l'objet d'une étude pour élaborer un PDA et adapter le périmètre des 500 m aux enjeux patrimoniaux.



4.4 Périmètres actuels AC1 et SPR : synthèse cartographique

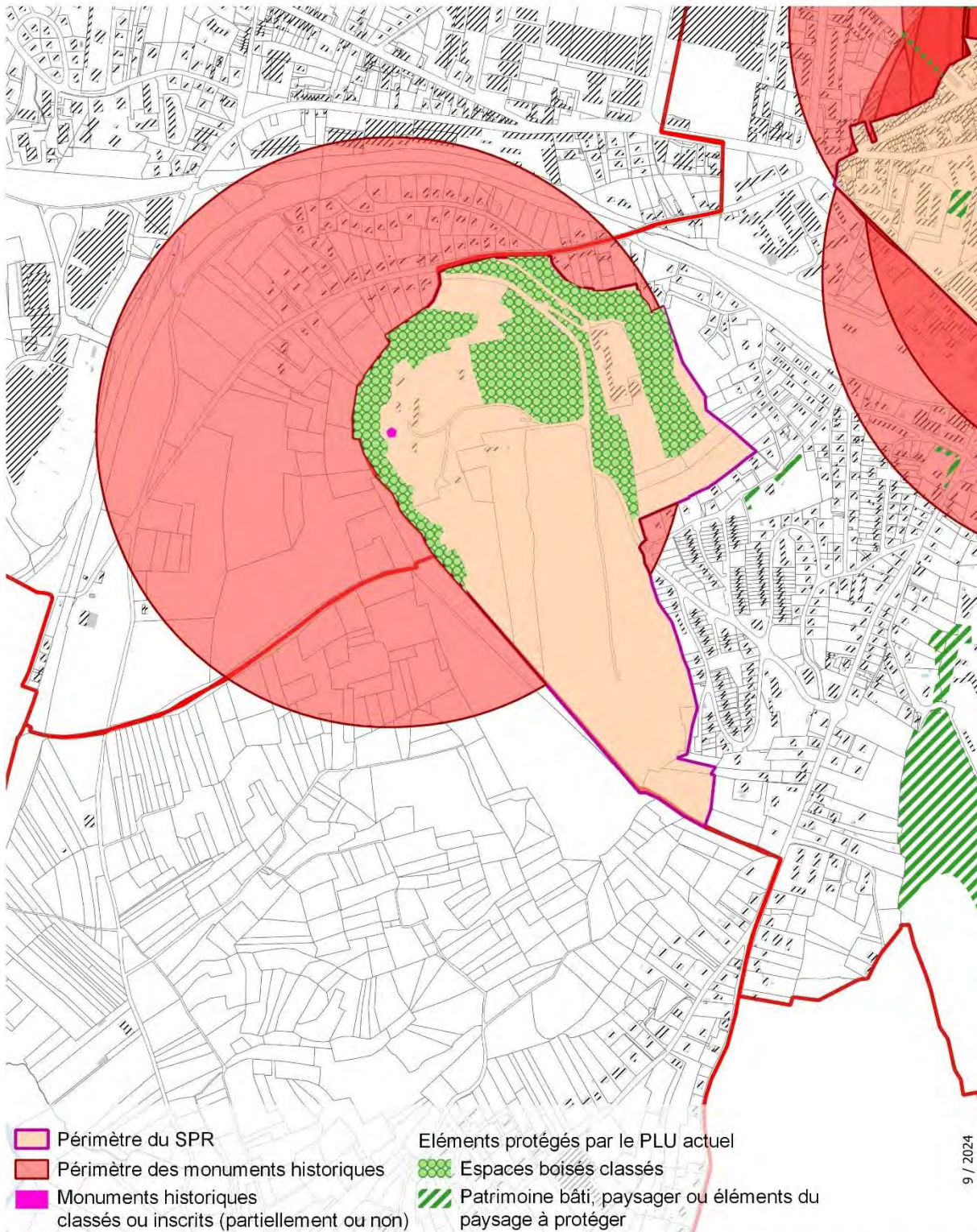
Les cartes pages suivantes illustrent les différentes protections entourant les Monuments Historiques et la végétation sur la ville de Lons-le-Saunier. La pièce 2.1 illustre également les données à l'exception des protections du PLU.





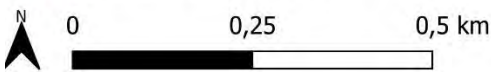


PATRIMOINE : SECTEUR MONTCIEL



- Périimètre du SPR
- Périimètre des monuments historiques
- Monuments historiques classés ou inscrits (partiellement ou non)

- Eléments protégés par le PLU actuel
- Espaces boisés classés
 - Patrimoine bâti, paysager ou éléments du paysage à protéger



Sources : BD Topo 2020, Observatoire National des Bâtiments, Atlas du Patrimoine

9 / 2024

5. Etude pour la délimitation du PDA des Monuments historiques de la ville de Lons-le-Saunier

Suite à échanges avec les services de l'UDAP et de la ville, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé d'inclure à minima l'ensemble du secteur centre du SPR dans le projet de PDA afin de préserver cet ensemble en cas d'abrogation du SPR par exemple. Cela permet surtout d'avoir une unité globale du PDA sur le centre-ville. La demande a également été proposée d'étudier les parcelles « découpées » par les limites du SPR afin de pouvoir inclure certaines parcelles ou secteurs dont l'instruction peut être délicate. La création du PDA est également l'occasion de réétudier certains bâtiments ou secteurs à proximité du centre, présentant aujourd'hui (par rapport à 2004) des identités ou aspects remarquables et patrimoniaux, pouvant s'inscrire en continuité du SPR. Enfin, une analyse plus complète est nécessaire par rapport aux monuments situés en dehors du SPR et n'ayant pas fait l'objet d'étude urbaine, patrimoniale ou paysagère.

Le présent chapitre se décompose ainsi en 3 parties reprenant les études des limites du SPR, des entités bâties ou urbaines en limite du SPR et l'étude du PDA du cimetière pour définir l'ensemble du PDA sur la ville de Lons-le-Saunier.

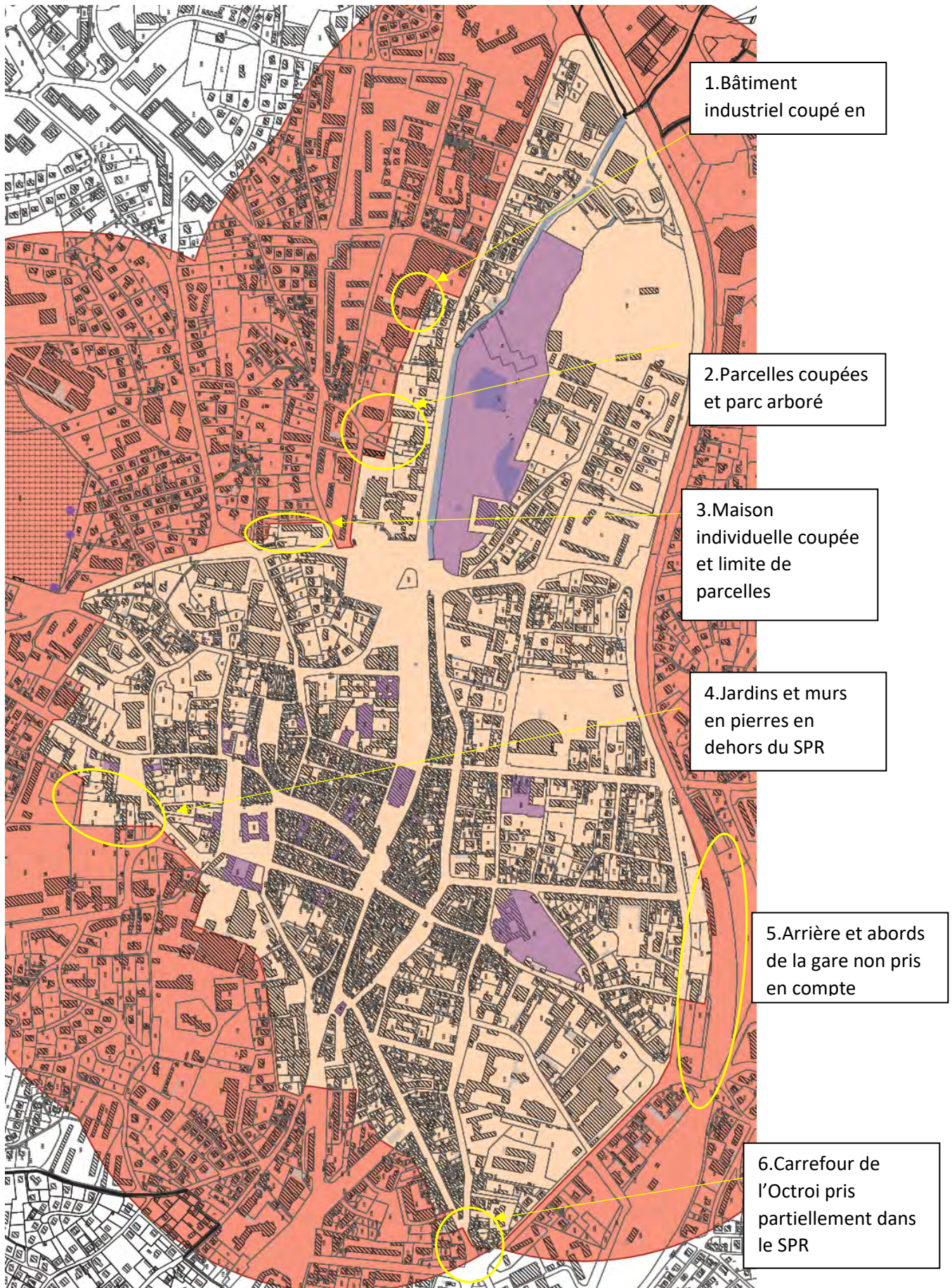
A noter en lien avec l'analyse précédente et les projets de PDA à l'échelle du PLUi, il a été décidé de repousser la question du secteur SPR de Montciel avec l'élaboration du PLUI, en effet :

- Le secteur SPR et le Monument Historique de Montciel représentent un secteur distinct du centre de Lons qu'il convient de réserver lors de l'étude du PLUI avec l'étude des PDA sur l'intercommunalité
- Pour le Bati, il est nécessaire de prendre en compte les débords sur la commune de Montmorot (lotissement rue du Val de Montciel) et la partie de la zone de Chantrans sur Messia. Les échanges avec les communes n'ont pas été menés du fait de la procédure issue d'une modification du PLU de la ville de Lons-le-Saunier uniquement
- D'un point de vue paysager : des échanges avec la commune de Courbouzon seraient également à prévoir en cas de débords du projet de PDA sur ces communes comme analysé dans les chapitres précédents.

5.1 Analyse des limites du SPR

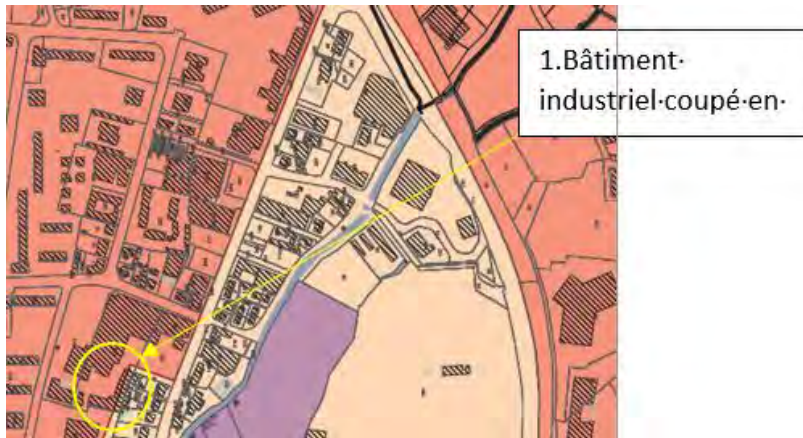
En reportant informatiquement, le périmètre du SPR sur le cadastre, il est possible de noter certaines parcelles ou constructions coupées par la limite du SPR. De même après analyse sur site, certains petits secteurs non inclus dans le SPR peuvent être définis comme enjeux de préservation du patrimoine ou enjeux urbains en lien avec des projets futurs.

La cartographie suivante localise ces éléments. Elle comporte les limites du SPR (secteur couleur orange) et les périmètres de 500 m (secteur couleur rouge). Les Monuments Historiques sont reportés en couleur violette.

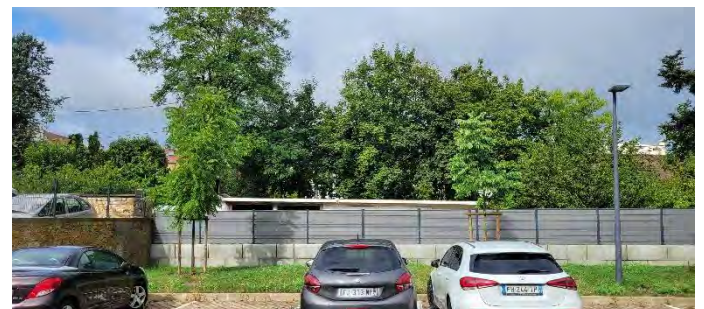


Sont donc proposés d'intégrer le PDA en agrandissant les limites du SPR les secteurs et/ou parcelles suivantes :

Secteur 1 : industrie « Président », bâtiment ancien à intégrer en totalité (parcelle 156). Cette proposition permet d'avoir également une approche sur le patrimoine industriel.



Secteur 2 : Secteur de parcelles coupées et éléments arborés dans l'espace privé et public.



L'intégration de ce secteur (soit la totalité des parcelles 492, 493 et 181) de parking et de plantations permet également de définir clairement les parcelles où les services de l'ABF vont intervenir et de ne plus rester dépendant d'une éventuelle co-visibilité avec les arbres du parc Guénon.

Secteur 3 : Maison « traversée » par la limite du SPR parcelle 23 et parcelle 10, jardin de l'immeuble à intégrer dans le PDA.



La maison est de référence patrimonial et sera totalement à intégrer dans le PDA ainsi que le jardin de l'immeuble de la parcelle 10.

Secteur 4 : secteur de jardins entourés de murs en pierre et construction d'architecte. – parcelles 628, 79, 281, 456, 561, 84, 86, 485, 596 -



Ce secteur est en co-visibilité avec l'Hôtel Dieu.

Il présente un patrimoine végétal et bâti de référence (construction d'architecte récente, mur en pierres sèches, jardins potagers) intégré à la ville et apportant un îlot de verdure à préserver.

Secteur 5 : Secteur gare et abords, intégration de la totalité des parcelles 602, 599, des quais de la gare et la parcelle 613.



5.Arrière-et-abords·
de-la-gare-non·pris·
en-compe¶



Ce secteur a connu une évolution importante depuis ces dernières années avec la suppression d'éléments bâtis ; le développement de commerces ou services et la mise en valeur des espaces urbains et la création d'un pôle multimodal (développement des stationnements chemin des Quarts, à l'opposé de la station notamment). Des opérations sont encore possibles dans un secteur qui est en outre perçu depuis Montciel mais surtout vu depuis le boulevard Gambetta, identitaire de la ville. L'intégration complète de ces espaces va permettre de répondre aux enjeux des panneaux publicitaires, d'architecture des commerces de restauration rapide et de services bancaires par exemple.

Secteur 6 : carrefour de l'Octroi

Le carrefour de l'Octroi n'a pas été intégré dans les limites du SPR du fait de l'absence d'immeuble des années 1850 à 1900. Le secteur présente cependant des constructions identitaires (parcelle 769 et 108 notamment soit les 2 premières photos ci-dessus) et surtout présente un enjeu d'entrée du centre ancien et de la rue des Salines vers le cœur de la ville. L'entrée urbaine semble actuellement niée et reportée au croisement de la rue des Salines et de la rue des Ecoles. L'enjeu de la parcelle 440 non bâtie revêt également un enjeu d'urbanisme et de préservation du patrimoine de la rue des Salines. **Le projet de PDA se doit de réintégrer ces différentes constructions, parcelles ou secteurs à enjeux.**

D'autres secteurs ou parcelles découpées peuvent apparaître sur les plans joints à la notice (voir pièce 2.3) comme le secteur de l'hôpital. Dans ce secteur, seule l'entrée du nouvel équipement est incluse dans le SPR alors que la construction est identique mais ne mérite pas une protection stricte en raison de la qualité architecturale du bâti. A noter : le projet de PDA s'appuie sur le SPR et peut intégrer de nouvelles parcelles (comme proposé) mais n'a pas pour objet de réduire ce périmètre désigné avec une protection réglementaire.

L'analyse confirme également que la limite sud du boulevard et de la voie ferrée fait office de coupure urbaine forte. Le projet de PDA n'a pas retenu des constructions isolées ou de limites incorrectes dans ce secteur.

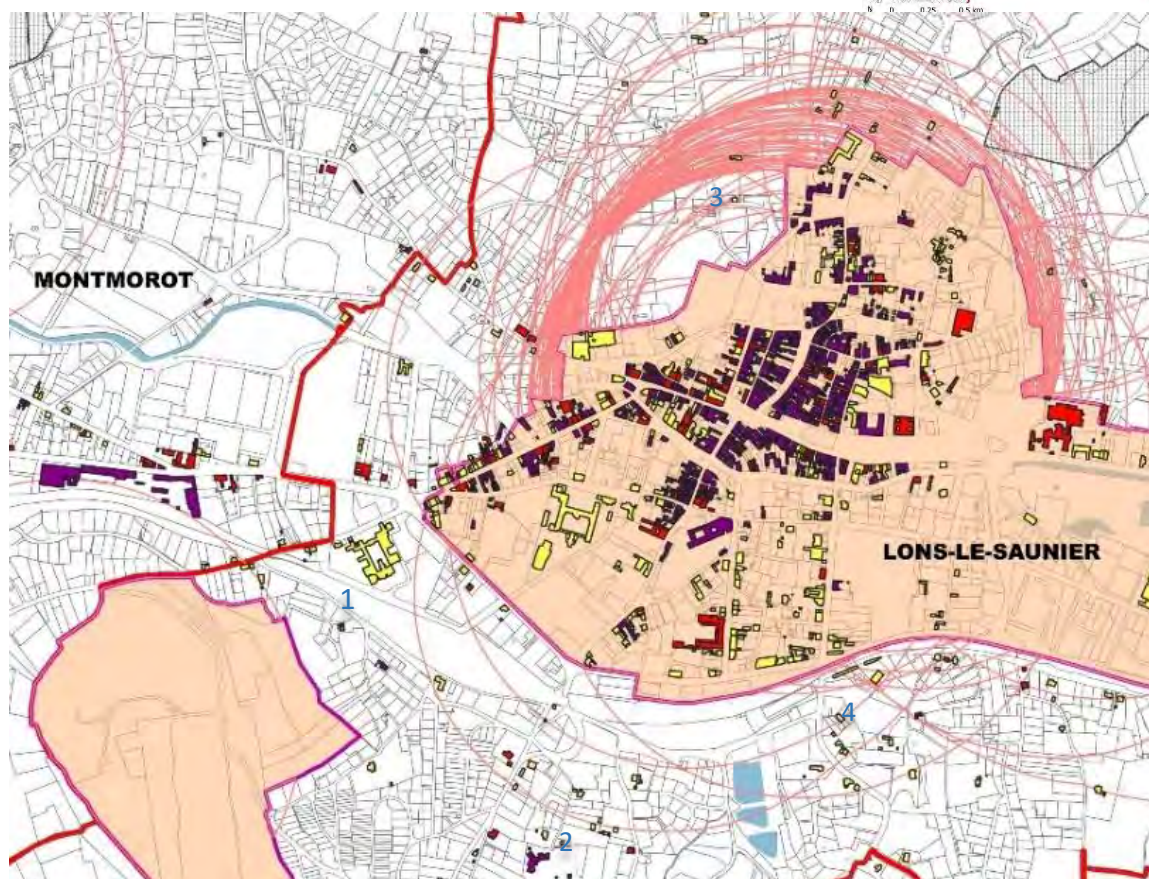
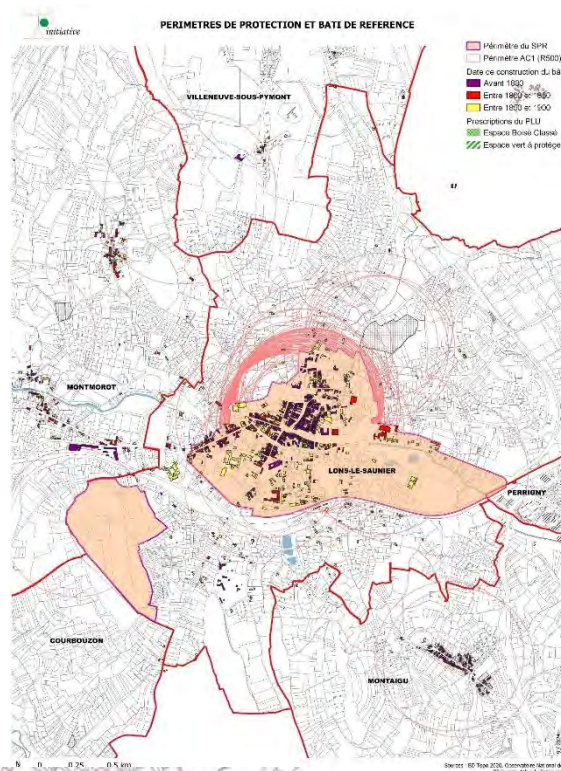
5.2 Analyse de bâtis et ou de secteurs entourant le SPR et pouvant être intégrés au futur PDA

En complément de l'analyse des abords immédiats et des limites du SPR pouvant être repris dans le PDA, l'étude s'est portée sur des immeubles ou des entités urbaines identitaires d'une époque inscrits dans les périmètres de 500 m et non retenues en 2004 dans la ZPPAUP.

Pour l'analyse du bâti de référence, les données de l'Observatoire National des Bâtiments (site internet), le cadastre napoléonien et le dossier de ZPPAUP ont été interrogés dans un premier temps avant analyse sur site et échanges avec les services de l'ABF et de la ville de Lons-le-Saunier.

La première approche est liée à la date de création de la construction. La carte suivante illustre cette données pour les constructions inscrites dans les périmètres de 500m ou en limite de ces cercles datant de 1800 à 1900 (date de référence pour la ZPPAUP).

Il faut remarquer le peu de bâtiment de référence situés en dehors du SPR et que les entités individuelles sont isolées et doivent être rattachées à l'entité homogène du PDA.



Ont ainsi été analysés plus spécifiquement après visites de terrain, les entités les plus marquantes :

- 1 - le lycée professionnel de Montciel qui présente encore une façade originale avenue de Montciel. Le reste de la structure bâtie à fortement évoluer. Suite à cette évolution, le bâtiment n'a pas été intégré à la ZPPAUP. Aux vues des évolutions importantes, **il n'est pas proposé de le retenir dans le PDA.**



- 2 - le lycée agricole de Mancy qui sur le cadastre napoléonien présente deux constructions anciennes et de nombreuses évolutions et constructions des années 1960 à 2000. La qualité du site réside actuellement dans le parc paysager et l'ambiance générale champêtre du site. Le secteur est classé en UCa dans le PLU limitant les hauteurs notamment et une partie du parc est protégé par les espaces verts protégés. **Il paraît assez difficile de rattacher ce secteur à un PDA partant du centre ville.**



- 3 - la chapelle du Carmel rue Jean Michel dont l'inauguration date de 1878, réalisée par l'architecte Alfred ducat, le tympan du portail principal est l'oeuvre du sculpteur Jean Paul Franceschi. Ces bâtiments conventuels ont été très remaniés au 20e siècle et n'ont ainsi pas été repris dans le SPR. **Ils font cependant partis du patrimoine local mais sont isolés dans un ensemble remanié du lycée et de l'hôpital.**

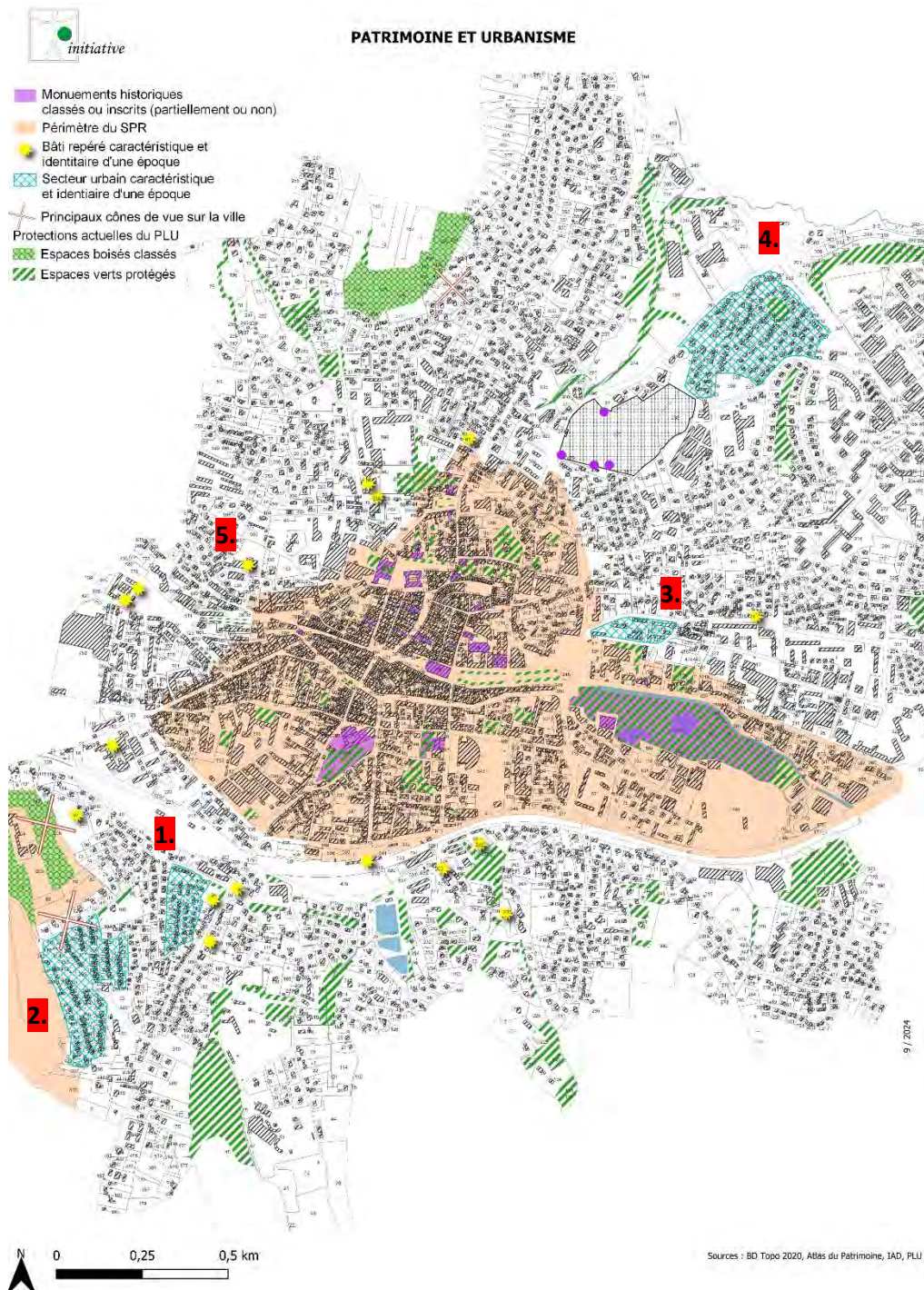


- 4- le château dit des Rochettes présente un ensemble bâti et paysager important mais ayant connu de nombreuses modifications. La difficulté est ici liée à son isolement par rapport au centre ancien et à son environnement urbain de peu de qualité patrimonial (immeuble des années 1960, voie ferrée et coupure du boulevard ; l'étude propose de ne pas retenir le bâtiment sachant que le parc végétal est en grande partie protégé dans le cadre du PLU en vigueur.



Pour l'analyse du bâti ou de secteurs identitaires d'une époque plus récente, les données de l'Observatoire National des Bâtiments (site internet), ainsi que le type de « propriété » ont été interrogés dans un premier temps avant analyse sur site et échanges avec les services de l'ABF et de la ville de Lons-le-Saunier. La carte suivant recense les éléments retenus pour analyse avec différents critères. Les notions de patrimoine pour le bâti récent (années 1930 aux années 2000) sont plus difficiles à mettre en perspective par manque de recul.

La carte suivante localise les entités retenues puis celles analysées avec un numéro de repérage.



1 - **Le lotissement du « village neuf »** au Toupes peut être mentionné comme patrimoine lié à une cité jardin ou ouvrière. Il présente un bâti des années 1930/1935 identitaire, homogène et spécifique avec des maisons en meulière. Il est identifié dans le cadre du PLU en vigueur par un zonage spécifique UCb indiquant une intention particulière. De nombreuses évolutions ont été réalisées à travers les années avec respect et parfois éloignement de l'esprit du site (extensions à toiture terrasse, clôture haute et non ajourées, aspect et couleur de certaines façades). Les différentes illustrations montrent le caractère particulier du secteur : bâti avec toiture cintrée, type de clôture basse et jardin très végétalisé, ouvertures des immeubles et porches d'entrée... Aux vues du caractère architectural et paysager spécifique, de son évolution qui peut-être non maîtrisée à travers le PLU, et de sa silhouette urbaine depuis Montciel, **le secteur est proposé pour être intégré au PDA.**



Vues sur la cité-jardin « Village neuf » rue de la Paix et perceptions sur la ville, du bâti et de la silhouette du secteur depuis Montciel.



2 – **Le quartier des Toupes – 1975 situé sous le plateau de Montciel** présente un bâti des années 1970/1975 identitaire et assez homogène malgré son étendue. Il se compose de maisons individuelles mitoyennes et présentant des volumétries intégrées dans la pente. Les matériaux utilisés ne sont pas d'aspect qualitatif à l'exception des façades présentant un bardage bois et les relations avec la rue (petits jardins) sont essentiellement liées à la place de la voiture. Peu d'évolution sont à relever à l'exception des modifications du bardage en façade (aspect et coloris). Les toitures restent très homogènes. L'application d'un avis conforme pour chaque travaux sur le bâti existant ne semble actuellement pas nécessaire et la rédaction d'un règlement spécifique au sein du PLU ou la réalisation d'une OAP de secteur permettront de préciser les volumétries, aspects extérieurs, clôtures à respecter pour conserver la silhouette de cette entité urbaine de référence urbanistique principalement.



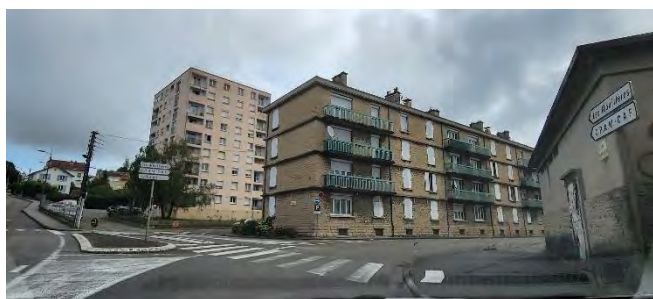
Vues du secteur depuis le point haut en sortie du plateau de Montciel et la mitoyenneté rue Chevassus





Typologie des façades et des liaisons avec la voirie - Une réflexion sur les coloris des façades et des bardages devra être engagée avec le PLUi en cours ainsi que sur la gestion de l'eau (enrobé perméable, ruissellement ...).

3 – **L'îlot des Mouillères** est situé en continuité du SPR. Il présente une très grande homogénéité de bâti à travers une copropriété de type bailleur social. Les immeubles sont typiques des années 1950 avec des matériaux de façade qualitatifs (pierres) et une recherche de symétrie et d'intégration des ouvertures. Au sein de cet ensemble, il faut noter la MJC, bâtiment communal qui vient d'évoluer. L'enjeu principal réside dans la préservation des façades et des ouvertures à travers la conservation des teintes et de l'ordonnancement. Le besoin d'isolation, liée à l'époque de construction, ne devrait pas se faire par l'extérieur. Le parc entourant le bâti reste traditionnel (pelouse et arbres) et pourrait évoluer avec des jardins partagés ou des pelouses fleuries par exemple pour accentuer la biodiversité. **La création d'un secteur spécifique au sein du PLUi** semble préférable à une intervention conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. **Le secteur peut ne pas être retenu dans le projet de PDA en lien avec le type de copropriété (bailleur social et le suivi des modifications éventuelles de locataires).** Les services de l'UDAP ou du CAUE pourraient être consultés pour avis simple en cas de demande d'évolution du secteur (besoins d'isolation, modification du jardin ...).



4 – **Le lotissement du Val du Solvan.** Cet ensemble urbain récent se situe sur le versant sud du Solvan. Il a été retenu dans l'analyse en raison principalement de l'ensemble paysager qu'il présente. La typologie du bâti n'est pas totalement homogène et reflète l'architecture des années 1980. Les maisons mitoyennes ont préservé leur typicité avec le balcon en façade et les volets bois. Les maisons individuelles présentent un urbanisme moins marqué mais parfois de qualité. L'enjeu principal réside dans la liaison avec la voirie (façades, clôtures, jardinet, place de la voiture ...) pour les constructions mitoyennes et la préservation des espaces paysagers. Une partie du parc et déjà protégée par le PLU en vigueur (parcelle 559). Elle pourrait être élargie à la parcelle 334. La co-visibilité avec le cimetière a été analysée dans le chapitre suivant au niveau des abords adaptés des 4 tombes inscrits aux Monuments historiques.



Extrait de plan et de photo-aérienne du quartier du Solvan – organisation urbaine et paysagère, protection des boisements et compléments à rechercher.



Variété du bâti dans le secteur avec une présence importante des espaces verts et de qualité

5 – **L'immeuble « plein sud »**. Cet immeuble impose sa volumétrie au dessus du centre ancien. Il marque également le paysage et la silhouette de la ville depuis Montciel comme le montre les photographies ci-dessous.

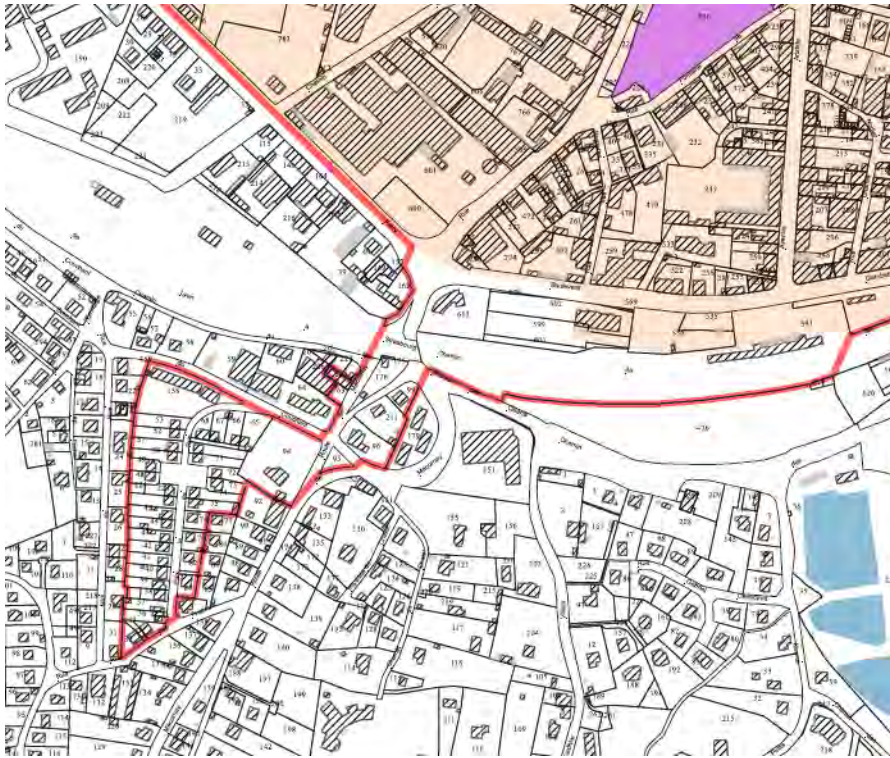


Son architecture reflète les immeubles qualitatifs des années 1970 avec un aspect balnéaire lié aux balcons, aux couleurs des stores bannes et de la façade du bâtiment. Cet ensemble immobilier correspond à une copropriété privée et l'enjeu réside essentiellement dans le maintien de l'homogénéité de la façade notamment en cas de demande d'isolation par l'extérieur ou d'adaptation des ouvertures et des menuiseries donnant sur les balcons. La proximité du centre ancien et son impact important dans le paysage lédonien incitent à proposer d'intégrer cet immeuble dans le PDA. Il va également permettre d'intégrer les parcelles situées entre le SPR et l'immeuble (construction des années 1920 notamment) et la parcelle non bâtie utilisée comme parking et constructible.

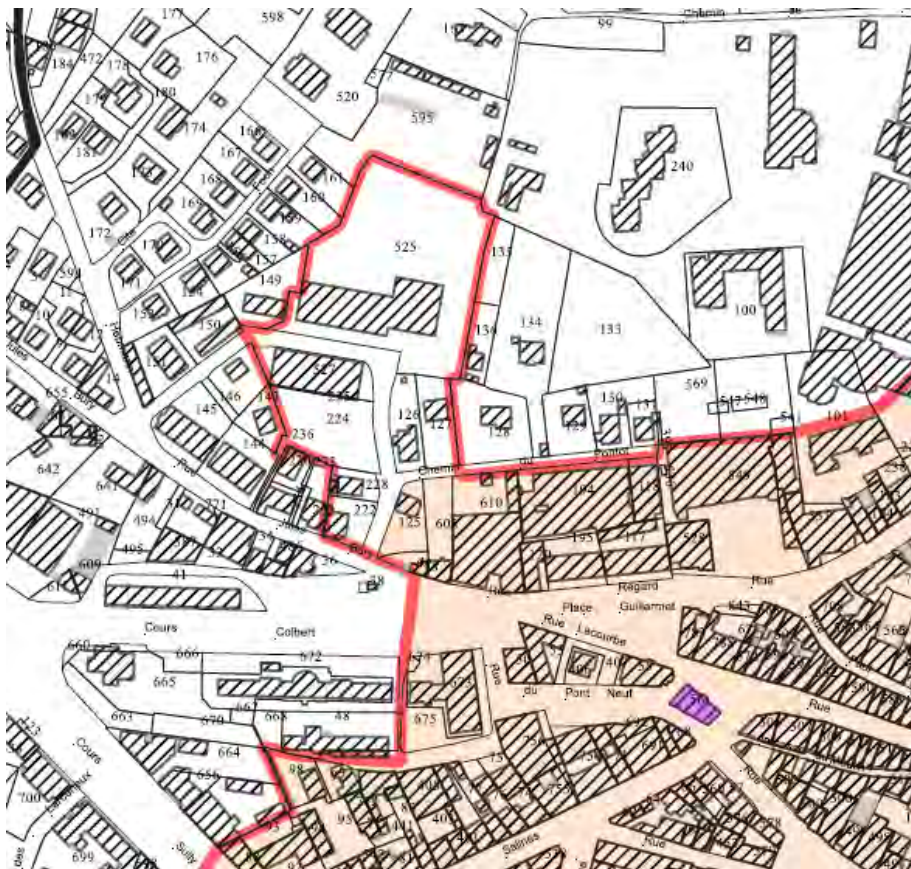
Suite à une réunion en date du 12 septembre réunissant les services de l'UDAP, ECLA , la ville de Lons-le-Saunier, le secteur du Village neuf a été retenu comme principale extension du Projet de PDA au sud. Il a été intégré en incluant les murs en pierres entourant le passage de la route de Macornay ainsi que les parcelles des constructions limitrophes présentant un intérêt architectural (qualité du bâti, type de clôtures) et/ ou paysager (parc ou jardins entourant le bâti et s'inscrivant dans la ruelle piétonne de la route de Macornay).

De même l'immeuble Plein soleil a été intégré au PDA ainsi que les parcelles limitrophes de cet ensemble.

Les autres secteurs urbains recensés n'ont pas été retenus en l'absence de co-visibilité avec des bâtiments classés ou inscrits ou en l'absence d'identité forte et patrimoniale du bâti (Solvan par exemple). Ils sont cependant concernés pour certains par les cônes de vue du SPR (les Toupes). Ils pourront trouver une protection et une réflexion sur leur évolution potentielle à travers le règlement du PLUi ou des OAP de sectorielle ou patrimoniale, document en cours d'élaboration et au stade actuellement du diagnostic. Les extraits du plan 2.2 reportés page suivante illustrent la proposition d'intégration des parcelles des Toupes- Village neuf et entourant l'immeuble Plein Sud au projet de PDA.



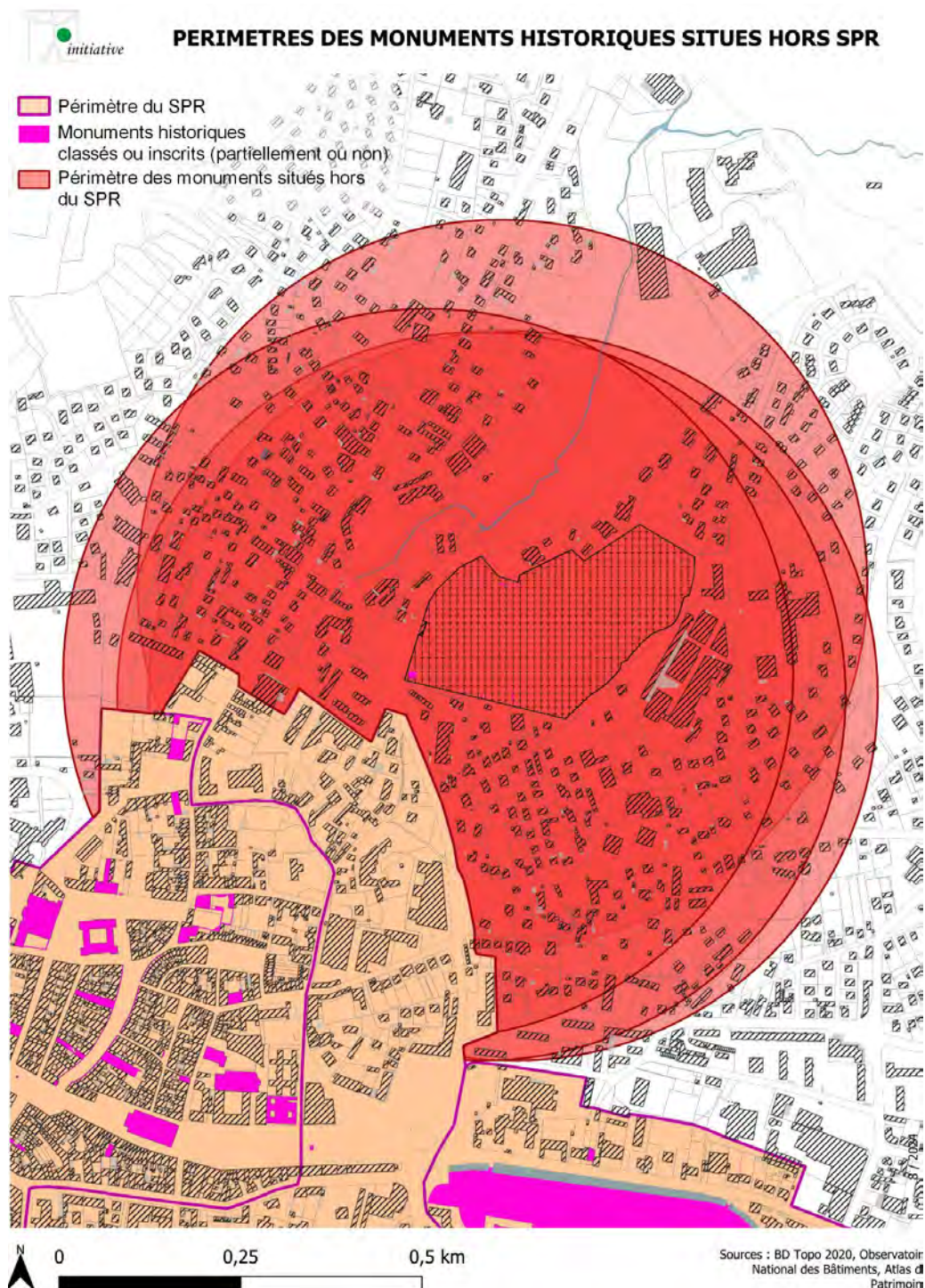
Proposition d'extension du PDA sur le secteur de Village Neuf des Toupes et liaisons par les constructions de référence le long du chemin du bas route de Macornay .



Proposition d'extension du PDA, secteur nord-ouest du SPR avec les constructions de référence rue Mermoz et chemin du Pontot.

5.3 Approche visuelle et rapport au paysage et à la ville des 4 monuments historiques, définition d'un périmètre adapté

La carte ci-dessous indique les périmètres liés aux 4 tombes.



L'analyse s'est portée sur **le cimetière en tant qu'entité unique** et non sur chaque tombe inscrite. Le cimetière présente en effet une certaine homogénéité due au mur d'enceinte et à ses composantes.



Prise de vue d'avion du secteur du Solvan – vue sur le cimetière -source révision du PLU en date de 2006

- **Le cimetière** : ambiance paysagère, évolution et patrimoine, vues sur le cimetière et depuis le cimetière.

Le cimetière de Lons-le-Saunier correspond à l'unique cimetière de la ville. Le cimetière municipal créé en 1842 s'est agrandi plusieurs fois jusqu'à sa surface actuelle de 6 hectares. La partie basse est la plus ancienne. L'évolution urbaine a intégré ce cimetière au tissu urbain alors qu'en 1960 et auparavant, il était éloigné du centre-ville et s'inscrivait pleinement dans l'espace naturel du Solvan.



Photo-aérienne de 1930 – source IGN Remonté le temps



Photo-aérienne de 1960 – source IGN Remonté le temps



Photo-aérienne de 2000 – source IGN Remonté le temps



Photo-aérienne de 2023 – source IGN – Géoportail

Cette évolution met essentiellement en lumière la nécessité de préserver les abords bâtis immédiats du cimetière qui sont venus ceinturer pratiquement la totalité du site ainsi que les espaces naturels du Solvan et les espaces verts (au nord) comme mémoire du passé où le cimetière était isolé du centre-ville et insérait dans la végétation.

Le cimetière présente des pentes douces et terrasses s'inscrivant parfaitement dans le vallon du Solvan. Il peut aisément correspondre à un lieu de promenade et de méditation, en complément de sa destination première, du fait de son aspect paysager, d'espace ouvert sur les coteaux du vallon du Solvan.

Il est actuellement ceint d'un mur en pierres maçonnées dans sa partie basse et de haies ou clôtures dans la partie nord. A l'exception de la haie de conifères opaques qui n'apporte pas de qualité au site, il faut retenir comme élément de patrimoine composant le site : les tombes resserrées, le mur d'enceinte de l'ancien cimetière et la porte d'entrée rue de (présente au cadastre napoléonien -cf. carte en annexe), une végétation ponctuelle d'arbres tiges et anciens qui structurent certains espaces, une implantation sur un léger coteau. L'extension du cimetière apparaît plus végétale mais s'intègre correctement dans l'unité générale.



Vue depuis la partie basse du cimetière



Illustration de la partie centrale du cimetière



Illustration de la partie haute du cimetière

En complément des 4 Monuments Historiques, au niveau du patrimoine, le cimetière est remarquable par le nombre de tombes du XIXe siècle encore préservées et la diversité des styles des monuments. Il est noté la chapelle en forme de temple dorique de la famille Lelièvre, la tombe à enfeu flanquée d'anges gothiques de la famille Dayce, le sarcophage du curé et maire, le chanoine Jean Henri Marion. Le cimetière possède un grand carré militaire de 108 tombes sur une pelouse engazonnée. Cet ensemble homogène constitue le premier élément du PDA.

Les perceptions depuis le cimetière s'analysent suivant 3 niveaux. Elles présentent potentiellement en effet un spectre assez large du fait de la position du cimetière sur un coteau de vallon ouvert et de sa surface importante avec des constructions de faibles hauteurs. Ces perceptions sont cependant réduites dans la plupart des directions du fait de coupures visuelles dues à un écran végétal (ripisylve du Solvan par exemple) ou à des constructions imposantes (Lycée Le Corbusier par exemple).

. la perception immédiate des abords (premiers plans) est composée de la partie ancienne du mur d'enceinte puis des constructions de la rue Robert Schuman (partie basse) et de la rue Désiré Monnier (immeubles et différentes résidences) jusqu'au début de l'avenue Paul Seguin. Elle est marquée par la vallée du Solvan au nord et des constructions des années 1980 à aujourd'hui dans les parties sud et est. Ces perceptions constituent les éléments les plus importants par rapport au cimetière.



vue sur le val du Solvan



Vue sur les espaces verts du lotissement du Solvan



Vue sur les constructions rue Schuman



Vue sur les constructions rue Lorain



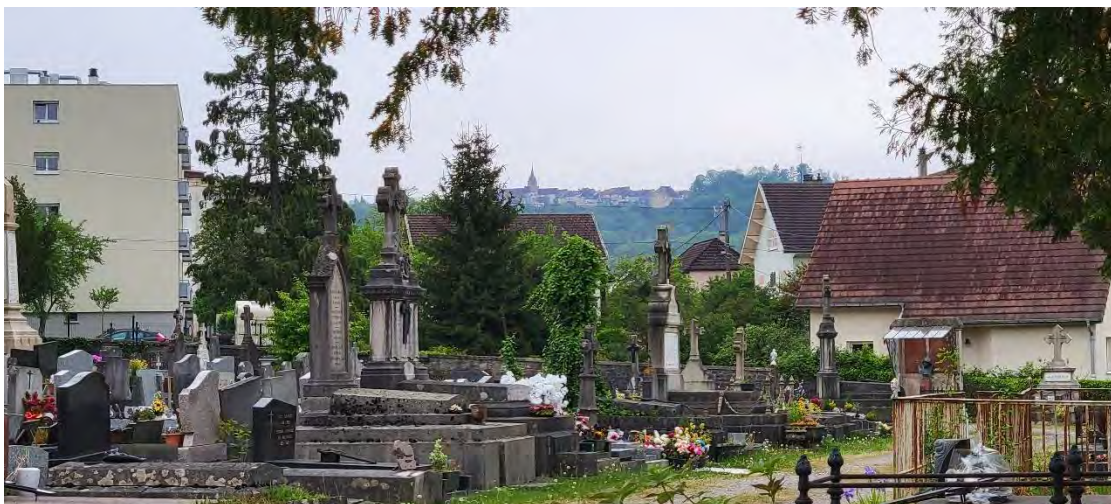
Vue vers le centre-ville et les constructions avenue Seguin fermant le champ visuel.

. la perception intermédiaire présente essentiellement des vues le coteau des Pendants et de Bel-air et de façon ponctuelle vers le centre-ville. Elles montrent une urbanisation récente et hétéroclite mais essentiellement composée d'habitat individuel inséré dans un paysage bâti et surtout végétal avec les boisements en sommet de crête (ces boisements sont protégés dans le PLU par un espace boisé classé). Les vues ne délimitent pas un espace particulier mais montrent un coteau fortement soumis visuellement. Les autres secteurs (centre-ville et secteur sud et est) sont faiblement perçus du fait des coupures visuelles (cf. carte page suivante notamment).



Vue depuis la partie haute du cimetière sur le coteau des Pendants

. les perceptions lointaines mettent en valeur les vues sur les collines entourant la ville et plus particulièrement le site de Montciel et le village de Montaigu. Ces sites sont déjà protégés (SPR et Périmètre MH des villages périphériques). Ils resteront des points de vue à préserver depuis le cimetière mais n'impactent pas le dessin du futur PDA.



Vue depuis la partie haute du cimetière avec en point d'appel visuel le village de Montaigu

Les perceptions sur le cimetière restent très limitées malgré sa position sur un coteau. On retrouve principalement les vues depuis les routes entourant le site. Elles montrent notamment les éléments positifs nécessitant une préservation (mur, entrée principale, lycée Le Corbusier, espaces verts du lotissement du Val du Solvan ...) mais également les éléments fortement perçus et nécessitant une réflexion d'aménagement ou d'adaptation des aspects extérieurs (haie de conifères limitant le cimetière rue Lorain , constructions avenue Paul Seguin) :



Vue depuis la rue Schuman



Vue depuis la rue Lorain



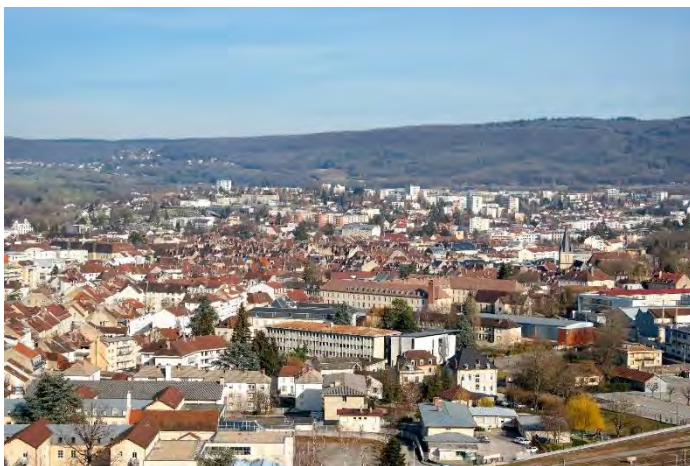
Vue depuis le lycée Le Corbusier



Vue depuis le lotissement et le parc du Solvan

Le cimetière n'est pas perçu depuis d'autres routes principales de la ville et notamment depuis la route de Besançon (cf. paragraphe suivant sur les entités urbaines).

Il est très faiblement perçu depuis les collines entourant la ville de Lons-le-Saunier et depuis le coteau des Pendants et de Bel-air du fait de la forte présence d'arbres et d'écrans végétaux.



Vues sur le secteur d'étude et la très faible perception du cimetière – depuis Montciel et depuis les Pendants

Les éléments à retenir :

- les abords du cimetière constituent les éléments principaux à prendre en compte en cas d'évolution et de projet à soumettre à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- les éléments de patrimoine sont limités au cimetière et à son entrée principalement

- Le vallon du Solvan – aspect végétal et patrimonial

Ce vallon situé au nord de la ville de Lons-le-Saunier montre un cours d'eau encaissé et une topographie douce avec des pentes modérées qui descendent vers le fond du vallon. La topographie et le développement de la ville ont repoussé ces milieux naturels en limite de commune de Lons et les ont liés principalement aux buttes ou aux vallées du Solvan ou de la Vallière.

Accompagné par la végétation, le relief créé un arrière-plan constant de bonne qualité paysagère. Cette ambiance se retrouve sur l'ensemble de la commune et également au niveau de la vallée secondaire du Solvan. Le Solvan constitue le ruisseau circulant au nord de la ville. Il est limité à la ville de Lons et provient de la jonction des ruisseaux de Châtre-Chat et du ruisseau des Combes. Le Solvan rejoint la Vallière au cœur de la ville. Cette jonction se réalise néanmoins dans une zone couverte et peu propice au développement d'un milieu naturel classique.

Le Solvan et ses abords participent à la biodiversité pour peu que l'on prenne soin de les organiser, de les gérer dans une démarche de développement durable. Il se termine pour sa partie découverte au droit de la rue Georges Pompidou



Val du Solvan au niveau de la rue Simone Weil avec en arrière plan le cimetière



Le Solvan non couvert et ses abords jusqu'en limite au niveau de la rue Georges Pompidou

. Les éléments à retenir :

- le Solvan et ses abords depuis les espaces de jeux jusqu'au droit de la rue George Pompidou et de fait le secteur bâti entourant le cours d'eau dans la partie urbaine devrait être intégré au projet de PDA
- la ripisylve qui marque le ruisseau et fait office de coupure dans le paysage entre les espaces de sports et le cimetière. Ces espaces de jeux sont classés en zone urbaine de loisirs dans le PLU en vigueur et ne devraient pas présenter de nouvelles constructions du fait des zones potentiellement inondables.

- Les espaces urbanisés et les éléments de patrimoine secteurs nord de la ville :

Les différents espaces autour du cimetière et n'ayant pas de lien direct avec le cimetière ont été analysés par entité urbaine. On retrouve ainsi :

. l'entité « route de Besançon ».

Cette entité urbaine constitue une des entrées principales de la ville de Lons-le-Saunier. Elle présente une forte linéarité accompagnée d'arbres d'alignement mais dispose d'un bâti hétérogène sans élément remarquable. Elle présente une forte disparité de hauteurs (immeubles et maisons de ville). Le bâti le plus ancien se trouve à proximité du centre-ville. Il présente quelques maisons de ville des années 1900 (photo 2) et des éléments plus contemporains ne s'intégrant pas à l'entité urbaine (photo 3). L'arrière des constructions sud de la rue reste cependant en lien avec le Solvan et en cas d'évolution du bâti (augmentation des hauteurs), les constructions seront visibles depuis le cimetière. L'arrière des constructions de la route de Besançon mérite d'être intégré au projet.



Photo 2 - Maison de ville rue Anne Frank



photo 3 – Construction commerciale récente

l'entité du secteur bâti entre le cimetière et le SPR (de la rue Pompidou à la rue Désirée Monnier)

Cette entité présente essentiellement des immeubles collectifs accompagnés de parcs paysagers ou d'espaces de stationnement. Ils encadrent la place nouvellement créée et l'entrée principale du cimetière et à ce titre méritent d'être intégrés au projet de périmètre délimité des abords.



.l'entité rue Victor Lorain et chemin de Rougin

Cette entité constitue le chemin d'accès vers la seconde entrée principale du cimetière au niveau du site du Lycée Le Corbusier. Elle présente une voirie d'échelle du piéton et un bâti composé de maisons individuelles et de petits immeubles. L'aspect paysager de cette ruelle est renforcé par les jardins liés aux constructions. Elle mérite d'être intégrée dans le projet de PDA en tant qu'espace limitrophe (parcelles du nord de la rue donnant directement sur le cimetière) et au niveau des parcelles situées sud de la rue en raison de l'unité paysagère globale du secteur. Les ruelles perpendiculaires (et leur constructions) n'apportent pas d'éléments complémentaires ni paysagers par rapport au cimetière.



Rue Lorain – ambiance paysagère, mur du cimetière et lycée Le Corbusier comme perspective.

Au bout du chemin, le lycée Le Corbusier apparaît comme une rupture avec les autres espaces et une coupure forte dans le paysage. Les éléments bâtis situés derrière cette entité ne sont pas à retenir dans le PDA.

De même, du fait du changement de versant, l'avenue Mendès France et ses abords ne sont pas liés visuellement et ne présentent pas de patrimoine remarquable permettant d'être intégré au projet de PDA.

.l'entité ouest : secteur du lycée Jean Michel

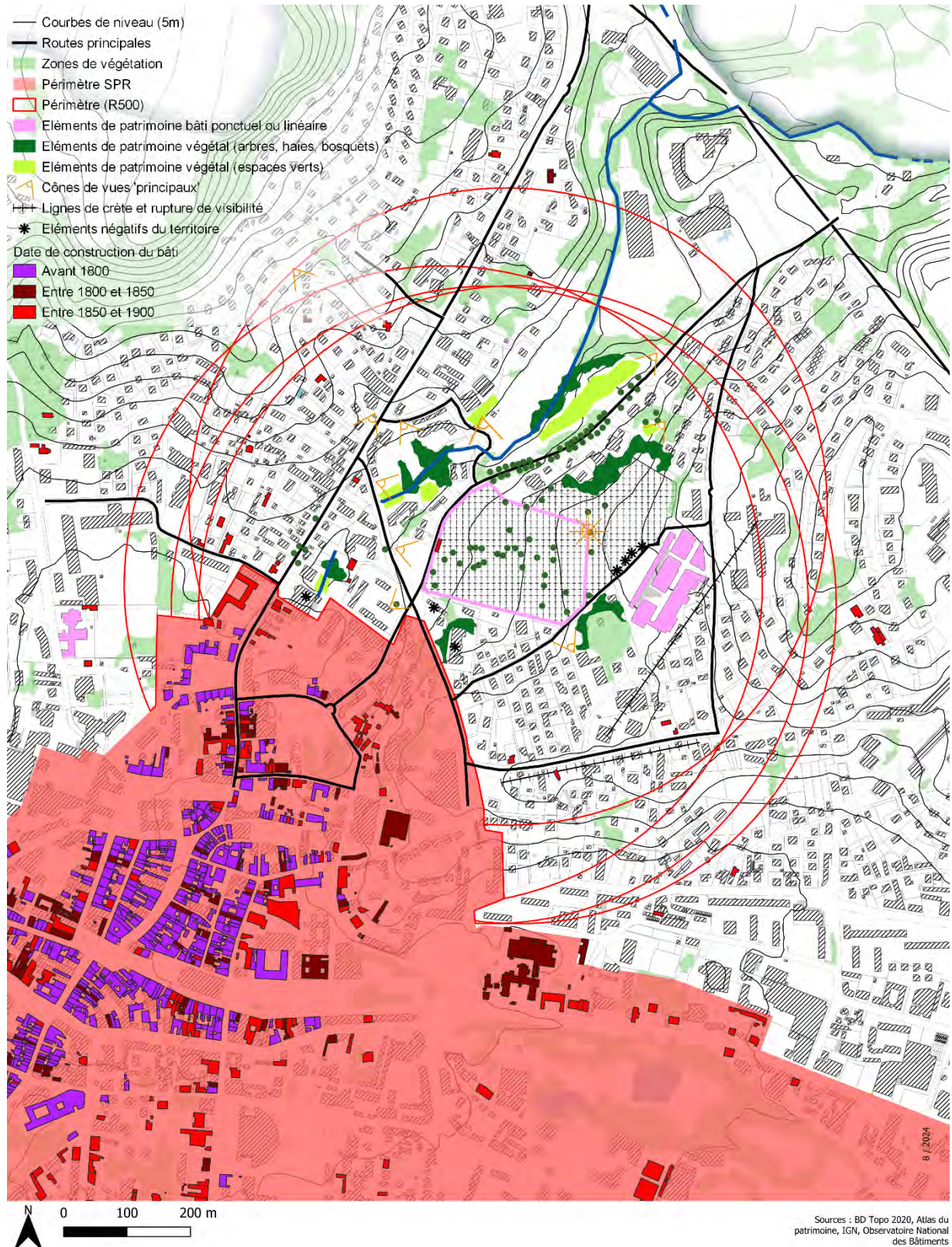
Cette entité située à l'ouest de la route de Besançon, est fortement marquée par le site du lycée Jean Michel et l'ensemble de ces bâtiments datant des années 1970 et restaurés pour partie récemment. Elle se poursuit sur le coteau des Pendants au nord avec du bâti pavillonnaire et des immeubles sans patrimoine remarquable. La rue du docteur Jean Miche aboutit en limite du SPR. Comme mentionné précédemment, le patrimoine signalé correspond à l'ancienne chapelle du Carmel. Ce secteur n'est pas en lien avec le cimetière.

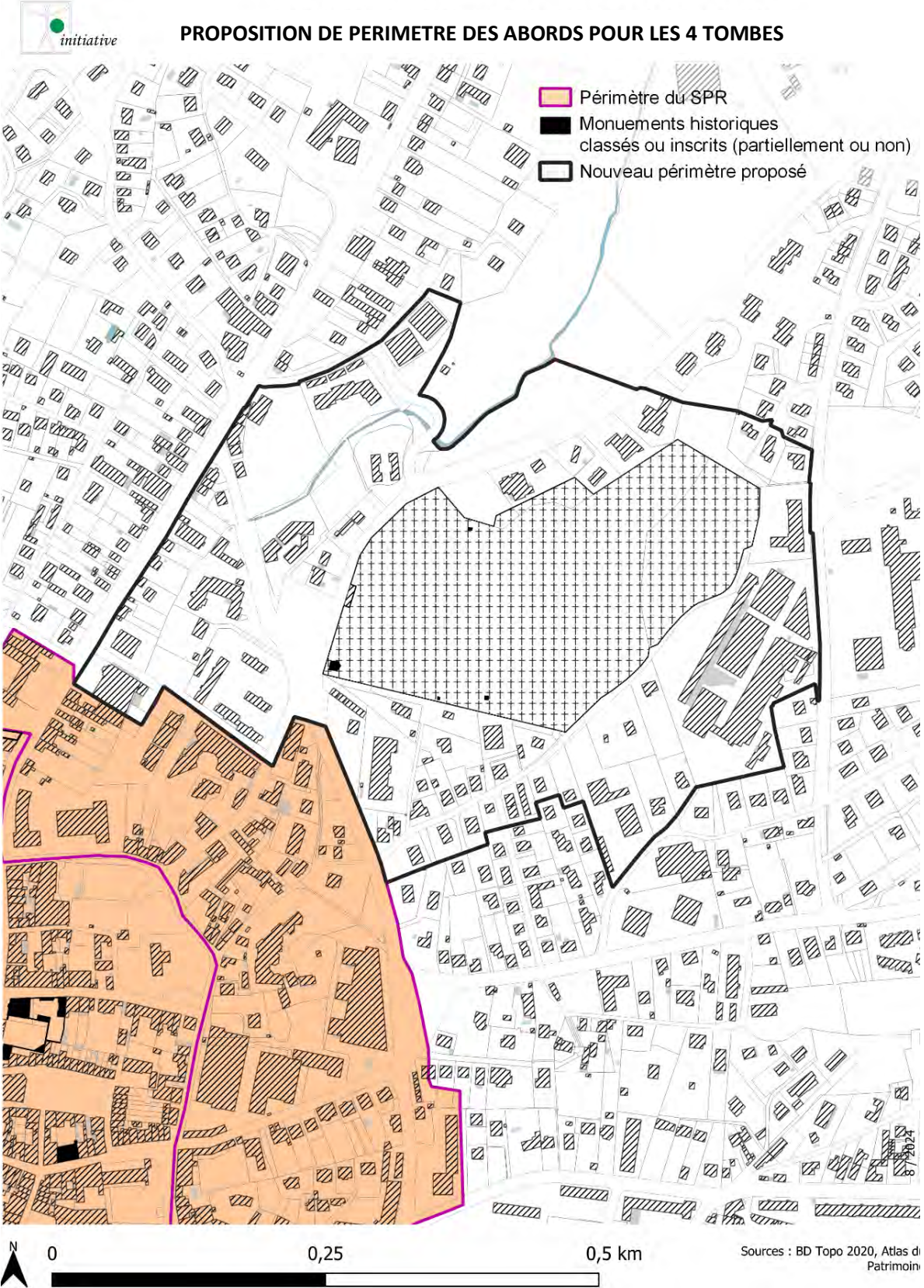


Les autres entités : coteau du Solvan notamment ont été traitées précédemment ou ne présentent que peu d'intérêt du fait de l'absence d'élément de patrimoine bâti (secteur de la Marjorie et du Solvan nord) ou du fait d'être implantées sur un autre versant de la ville et séparées du cimetière par une coupure topographique. Ces coupures apparaissent notamment sur la carte de synthèse page suivante.

- Carte de synthèse et proposition du périmètre des abords des 4 tombes

La carte ci-dessous permet de synthétiser les éléments importants permettant de définir le projet de PDA autour du cimetière. Ils se composent des éléments de patrimoine bâti, de patrimoine végétal et naturel.



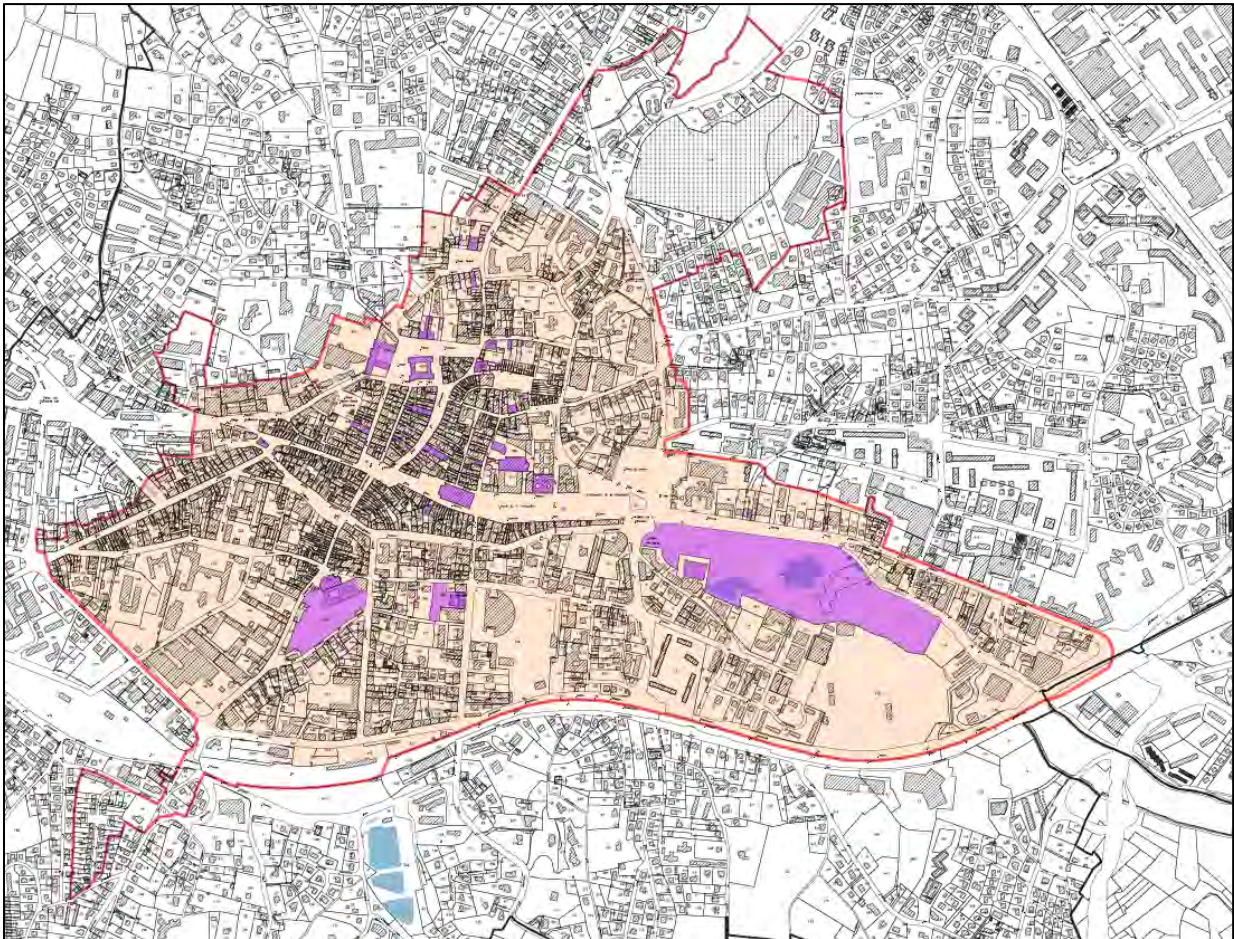


Du fait de l'absence d'élément de patrimoine important, les secteurs « route de Besançon » secteurs Nord et ouest n'ont pas été retenus. Le patrimoine bâti, l'ancienne chapelle du Carmel n'ont pas été retenues car sans liaison directe ou lien visuel avec le cimetière.

Comme le montre les cartes pages précédents, les 4 monuments historiques sont situés au sein du cimetière. Ce cimetière est à proximité du périmètre du SPR de Lons-le-Saunier et en dehors du centre-ville protégé. Le périmètre de protection de ces monuments historiques est constitué à la fois par le périmètre du SPR et par le périmètre de 500 mètres (hors SPR).

L'objectif est ici d'adapter le périmètre de 500 m autour du cimetière avec la notion de co-visibilité entre les immeubles et parcelles limitrophes de l'enceinte du cimetière, avec les enjeux de paysage et d'environnement (secteur est et nord du Solvan) tout en gardant un lien avec le SPR pour la partie sud.

6. PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS - Ville de Lons-le-Saunier



Comme indiqué sur la carte ci-dessus mais nettement plus lisible sur **la pièce 2.2 projet de PDA accompagnant la notice** de présentation, le projet de PDA sur la ville de Lons s'appuie sur :

- les limites actuelles du SPR prenant en compte l'ensemble des Monuments Historiques et le bâti de référence historiques **avec des compléments** pour clarifier certaines limites parcellaires et enjeux aux abords de ce périmètre,
- la proposition du nouveau périmètre des abords autour du cimetière de Lons-le-Saunier décrite précédemment,
- les extensions au niveau des Toupes et des abords de l'immeuble « Plein Sud ».

Ce changement de périmètre implique une diminution de la superficie en délimitant l'intervention des services de l'UDAP et de l'Architecte des Bâtiments de France aux secteurs patrimoniaux et une application d'avis conforme pour les secteurs situés dans le PDA et en dehors du SPR (qui s'applique de façon supérieure au PDA).

En complément de ce PDA, des périmètres de 500 m non modifiés des Monuments Historiques situés sur les communes limitrophes sont maintenus :

- Périmètre du château de Villeneuve-sous-Pymont (ruines) au nord-est
- Périmètre du Tumulus de Montciel au sud-est
- Périmètres de l'Église de Montaigu et de la maison de Rouget de Lisle au sud-ouest

En lien avec l'analyse précédente et les projets de PDA à l'échelle du PLUi, il a été décidé de repousser l'étude globale du secteur SPR de Montciel avec l'élaboration du PLUi, en effet :

- Le secteur SPR et le Monument Historique de Montciel représentent un secteur distinct du centre de Lons qu'il convient de réserver lors de l'étude du PLUi avec l'étude des PDA sur l'intercommunalité
- Pour le Bati, il est nécessaire de prendre en compte les débords sur la commune de Montmorot (lotissement rue du Val de Montciel) et la partie de la zone de Chantrans sur Messia. Les échanges avec les communes n'ont pas été menés du fait de la procédure issue d'une modification du PLU de la ville de Lons-le-Saunier uniquement
- D'un point de vue paysager : des échanges avec la commune de Courbouzon seraient également à prévoir en cas de débords du projet de PDA sur ces communes comme analysé dans l'étude.




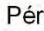


L'intérêt de créer de nouveaux PDA va aussi se reporter au niveau de l'intercommunalité et plus précisément avec l'élaboration du PLUi et une enquête publique unique (PLUi et PDA). Ainsi une procédure de création de PDA a été engagée notamment sur les Monuments Historiques sur les communes de Montmorot et Villeneuve-sous-Pymont notamment (communes limitrophes de Lons).

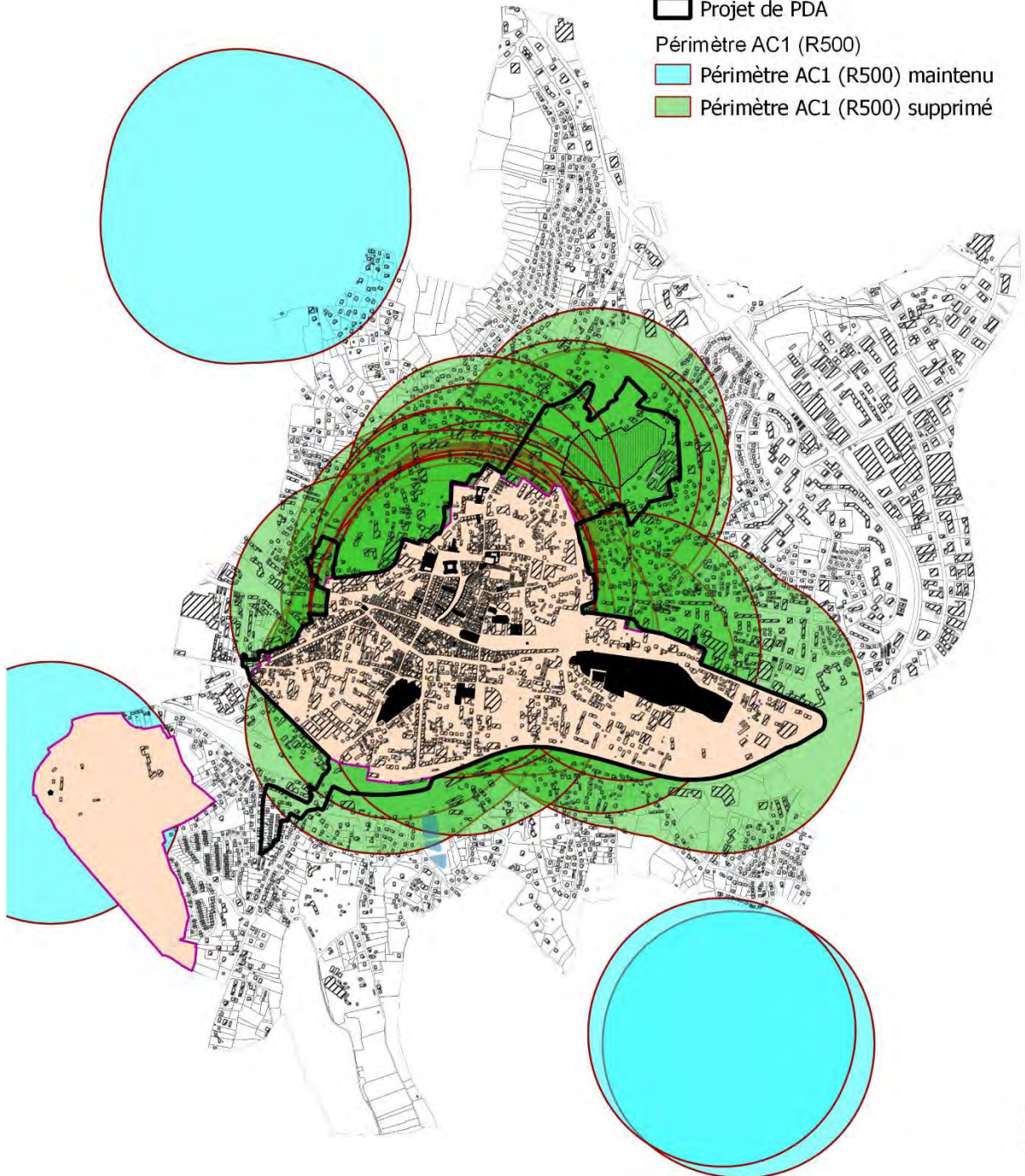
Les autres observations et remarques inscrites dans l'étude pourront être utiles aux rédacteurs du PLUi avec l'identification de zonages spécifiques avec règlement et/ou OAP sectorielle ou patrimoniale (Les Toupes, les Mouillères) ainsi que la préservation des espaces verts protégés du PLU en vigueur pouvant être repris et complétés suite aux études récentes de la Ville de Lons-le-Saunier.

La carte page suivante illustre les adaptations des protections des Monuments historiques sur la ville.

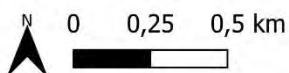


EVOLUTION DES PERIMETRES DE PROTECTION

-  Monuments historiques classés ou inscrits (partiellement ou non)
-  Périmètre du SPR
-  Projet de PDA
-  Périmètre AC1 (R500)
-  Périmètre AC1 (R500) maintenu
-  Périmètre AC1 (R500) supprimé



9 / 2024



Sources : BD Topo 2020, Observatoire National des Bâtiments, Atlas du Patrimoine

Carte : Proposition d'un nouveau périmètre délimité des abords

7. Annexes

7.1 Table parcellaire

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	699
LONS LE SAUNIER	AB	500
LONS LE SAUNIER	AB	499
LONS LE SAUNIER	AB	498
LONS LE SAUNIER	AB	529
LONS LE SAUNIER	AB	486
LONS LE SAUNIER	AB	666
LONS LE SAUNIER	AB	485
LONS LE SAUNIER	AB	868
LONS LE SAUNIER	AB	408
LONS LE SAUNIER	AB	657
LONS LE SAUNIER	AB	406
LONS LE SAUNIER	AB	416
LONS LE SAUNIER	AB	524
LONS LE SAUNIER	AB	523
LONS LE SAUNIER	AB	496
LONS LE SAUNIER	AB	495
LONS LE SAUNIER	AB	404
LONS LE SAUNIER	AB	651
LONS LE SAUNIER	AB	685
LONS LE SAUNIER	AB	625
LONS LE SAUNIER	AB	891
LONS LE SAUNIER	AB	778
LONS LE SAUNIER	AB	359
LONS LE SAUNIER	AB	420
LONS LE SAUNIER	AB	413
LONS LE SAUNIER	AB	412
LONS LE SAUNIER	AB	411
LONS LE SAUNIER	AB	410
LONS LE SAUNIER	AB	402
LONS LE SAUNIER	AB	403
LONS LE SAUNIER	AB	658
LONS LE SAUNIER	AB	659
LONS LE SAUNIER	AB	409
LONS LE SAUNIER	AB	405
LONS LE SAUNIER	AB	869
LONS LE SAUNIER	AB	491
LONS LE SAUNIER	AB	885
LONS LE SAUNIER	AB	886
LONS LE SAUNIER	AB	526
LONS LE SAUNIER	AB	714
LONS LE SAUNIER	AB	728
LONS LE SAUNIER	AB	527
LONS LE SAUNIER	AB	489
LONS LE SAUNIER	AB	488
LONS LE SAUNIER	AB	484
LONS LE SAUNIER	AB	531
LONS LE SAUNIER	AB	497

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	991
LONS LE SAUNIER	AB	870
LONS LE SAUNIER	AB	990
LONS LE SAUNIER	AB	1005
LONS LE SAUNIER	AB	1038
LONS LE SAUNIER	AB	1039
LONS LE SAUNIER	AB	1040
LONS LE SAUNIER	AB	1047
LONS LE SAUNIER	AB	1048
LONS LE SAUNIER	AB	942
LONS LE SAUNIER	AB	966
LONS LE SAUNIER	AB	378
LONS LE SAUNIER	AB	377
LONS LE SAUNIER	AB	384
LONS LE SAUNIER	AB	376
LONS LE SAUNIER	AB	370
LONS LE SAUNIER	AB	617
LONS LE SAUNIER	AB	392
LONS LE SAUNIER	AB	653
LONS LE SAUNIER	AB	893
LONS LE SAUNIER	AB	398
LONS LE SAUNIER	AB	280
LONS LE SAUNIER	AB	867
LONS LE SAUNIER	AB	892
LONS LE SAUNIER	AB	866
LONS LE SAUNIER	AB	279
LONS LE SAUNIER	AB	278
LONS LE SAUNIER	AB	397
LONS LE SAUNIER	AB	396
LONS LE SAUNIER	AB	850
LONS LE SAUNIER	AB	851
LONS LE SAUNIER	AB	887
LONS LE SAUNIER	AB	624
LONS LE SAUNIER	AB	890
LONS LE SAUNIER	AB	779
LONS LE SAUNIER	AB	357
LONS LE SAUNIER	AB	356
LONS LE SAUNIER	AB	861
LONS LE SAUNIER	AB	423
LONS LE SAUNIER	AB	422
LONS LE SAUNIER	AB	421
LONS LE SAUNIER	AB	394
LONS LE SAUNIER	AB	618
LONS LE SAUNIER	AB	895
LONS LE SAUNIER	AB	896
LONS LE SAUNIER	AB	364
LONS LE SAUNIER	AB	616
LONS LE SAUNIER	AB	355

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	390
LONS LE SAUNIER	AB	367
LONS LE SAUNIER	AB	366
LONS LE SAUNIER	AB	365
LONS LE SAUNIER	AB	368
LONS LE SAUNIER	AB	369
LONS LE SAUNIER	AB	920
LONS LE SAUNIER	AB	387
LONS LE SAUNIER	AB	386
LONS LE SAUNIER	AB	372
LONS LE SAUNIER	AB	371
LONS LE SAUNIER	AB	373
LONS LE SAUNIER	AB	385
LONS LE SAUNIER	AB	693
LONS LE SAUNIER	AB	695
LONS LE SAUNIER	AB	694
LONS LE SAUNIER	AB	374
LONS LE SAUNIER	AB	375
LONS LE SAUNIER	AB	339
LONS LE SAUNIER	AB	338
LONS LE SAUNIER	AB	697
LONS LE SAUNIER	AB	784
LONS LE SAUNIER	AB	335
LONS LE SAUNIER	AB	334
LONS LE SAUNIER	AB	336
LONS LE SAUNIER	AB	337
LONS LE SAUNIER	AB	194
LONS LE SAUNIER	AB	276
LONS LE SAUNIER	AB	921
LONS LE SAUNIER	AB	918
LONS LE SAUNIER	AB	934
LONS LE SAUNIER	AB	935
LONS LE SAUNIER	AB	965
LONS LE SAUNIER	AB	988
LONS LE SAUNIER	AB	1041
LONS LE SAUNIER	AB	1044
LONS LE SAUNIER	AB	1042
LONS LE SAUNIER	AB	1043
LONS LE SAUNIER	AB	1021
LONS LE SAUNIER	AB	1022
LONS LE SAUNIER	AB	262
LONS LE SAUNIER	AB	259
LONS LE SAUNIER	AB	204
LONS LE SAUNIER	AB	196
LONS LE SAUNIER	AB	195
LONS LE SAUNIER	AB	612
LONS LE SAUNIER	AB	277
LONS LE SAUNIER	AB	281

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	703
LONS LE SAUNIER	AB	239
LONS LE SAUNIER	AB	379
LONS LE SAUNIER	AB	381
LONS LE SAUNIER	AB	380
LONS LE SAUNIER	AB	199
LONS LE SAUNIER	AB	200
LONS LE SAUNIER	AB	198
LONS LE SAUNIER	AB	197
LONS LE SAUNIER	AB	202
LONS LE SAUNIER	AB	201
LONS LE SAUNIER	AB	275
LONS LE SAUNIER	AB	273
LONS LE SAUNIER	AB	274
LONS LE SAUNIER	AB	613
LONS LE SAUNIER	AB	272
LONS LE SAUNIER	AB	270
LONS LE SAUNIER	AB	271
LONS LE SAUNIER	AB	267
LONS LE SAUNIER	AB	266
LONS LE SAUNIER	AB	268
LONS LE SAUNIER	AB	269
LONS LE SAUNIER	AB	261
LONS LE SAUNIER	AB	260
LONS LE SAUNIER	AB	263
LONS LE SAUNIER	AB	692
LONS LE SAUNIER	AB	691
LONS LE SAUNIER	AB	264
LONS LE SAUNIER	AB	258
LONS LE SAUNIER	AB	257
LONS LE SAUNIER	AB	648
LONS LE SAUNIER	AB	649
LONS LE SAUNIER	AB	650
LONS LE SAUNIER	AB	253
LONS LE SAUNIER	AB	252
LONS LE SAUNIER	AB	251
LONS LE SAUNIER	AB	250
LONS LE SAUNIER	AB	994
LONS LE SAUNIER	AB	240
LONS LE SAUNIER	AB	683
LONS LE SAUNIER	AB	249
LONS LE SAUNIER	AB	679
LONS LE SAUNIER	AB	678
LONS LE SAUNIER	AB	247
LONS LE SAUNIER	AB	243
LONS LE SAUNIER	AB	245
LONS LE SAUNIER	AB	992
LONS LE SAUNIER	AB	950

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	949
LONS LE SAUNIER	AB	599
LONS LE SAUNIER	AB	669
LONS LE SAUNIER	AB	673
LONS LE SAUNIER	AB	672
LONS LE SAUNIER	AB	671
LONS LE SAUNIER	AB	610
LONS LE SAUNIER	AB	503
LONS LE SAUNIER	AB	502
LONS LE SAUNIER	AB	504
LONS LE SAUNIER	AB	505
LONS LE SAUNIER	AB	507
LONS LE SAUNIER	AB	506
LONS LE SAUNIER	AB	593
LONS LE SAUNIER	AB	594
LONS LE SAUNIER	AB	595
LONS LE SAUNIER	AB	670
LONS LE SAUNIER	AB	668
LONS LE SAUNIER	AB	598
LONS LE SAUNIER	AB	596
LONS LE SAUNIER	AB	597
LONS LE SAUNIER	AB	843
LONS LE SAUNIER	AB	845
LONS LE SAUNIER	AB	788
LONS LE SAUNIER	AB	783
LONS LE SAUNIER	AB	708
LONS LE SAUNIER	AB	716
LONS LE SAUNIER	AB	472
LONS LE SAUNIER	AB	482
LONS LE SAUNIER	AB	794
LONS LE SAUNIER	AB	906
LONS LE SAUNIER	AB	907
LONS LE SAUNIER	AB	898
LONS LE SAUNIER	AB	900
LONS LE SAUNIER	AB	897
LONS LE SAUNIER	AB	541
LONS LE SAUNIER	AB	537
LONS LE SAUNIER	AB	540
LONS LE SAUNIER	AB	608
LONS LE SAUNIER	AB	667
LONS LE SAUNIER	AB	575
LONS LE SAUNIER	AB	795
LONS LE SAUNIER	AB	519
LONS LE SAUNIER	AB	518
LONS LE SAUNIER	AB	729
LONS LE SAUNIER	AB	525
LONS LE SAUNIER	AB	532
LONS LE SAUNIER	AB	1027

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	521
LONS LE SAUNIER	AB	855
LONS LE SAUNIER	AB	854
LONS LE SAUNIER	AB	501
LONS LE SAUNIER	AB	609
LONS LE SAUNIER	AB	520
LONS LE SAUNIER	AB	517
LONS LE SAUNIER	AB	516
LONS LE SAUNIER	AB	515
LONS LE SAUNIER	AB	514
LONS LE SAUNIER	AB	513
LONS LE SAUNIER	AB	511
LONS LE SAUNIER	AB	510
LONS LE SAUNIER	AB	509
LONS LE SAUNIER	AB	508
LONS LE SAUNIER	AB	588
LONS LE SAUNIER	AB	587
LONS LE SAUNIER	AB	586
LONS LE SAUNIER	AB	584
LONS LE SAUNIER	AB	585
LONS LE SAUNIER	AB	589
LONS LE SAUNIER	AB	590
LONS LE SAUNIER	AB	591
LONS LE SAUNIER	AB	592
LONS LE SAUNIER	AB	576
LONS LE SAUNIER	AB	578
LONS LE SAUNIER	AB	577
LONS LE SAUNIER	AB	579
LONS LE SAUNIER	AB	580
LONS LE SAUNIER	AB	581
LONS LE SAUNIER	AB	582
LONS LE SAUNIER	AB	583
LONS LE SAUNIER	AB	533
LONS LE SAUNIER	AB	534
LONS LE SAUNIER	AB	536
LONS LE SAUNIER	AB	535
LONS LE SAUNIER	AB	544
LONS LE SAUNIER	AB	718
LONS LE SAUNIER	AB	550
LONS LE SAUNIER	AB	797
LONS LE SAUNIER	AB	847
LONS LE SAUNIER	AB	799
LONS LE SAUNIER	AB	568
LONS LE SAUNIER	AB	570
LONS LE SAUNIER	AB	565
LONS LE SAUNIER	AB	564
LONS LE SAUNIER	AB	563
LONS LE SAUNIER	AB	800

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	793
LONS LE SAUNIER	AB	473
LONS LE SAUNIER	AB	475
LONS LE SAUNIER	AB	476
LONS LE SAUNIER	AB	470
LONS LE SAUNIER	AB	465
LONS LE SAUNIER	AB	548
LONS LE SAUNIER	AB	908
LONS LE SAUNIER	AB	552
LONS LE SAUNIER	AB	846
LONS LE SAUNIER	AB	929
LONS LE SAUNIER	AB	922
LONS LE SAUNIER	AB	927
LONS LE SAUNIER	AB	924
LONS LE SAUNIER	AB	925
LONS LE SAUNIER	AB	928
LONS LE SAUNIER	AB	926
LONS LE SAUNIER	AB	923
LONS LE SAUNIER	AB	969
LONS LE SAUNIER	AB	970
LONS LE SAUNIER	AB	980
LONS LE SAUNIER	AB	981
LONS LE SAUNIER	AB	539
LONS LE SAUNIER	AB	1020
LONS LE SAUNIER	AB	1028
LONS LE SAUNIER	AB	1019
LONS LE SAUNIER	AB	1004
LONS LE SAUNIER	AB	1033
LONS LE SAUNIER	AB	1032
LONS LE SAUNIER	AB	1030
LONS LE SAUNIER	AB	1029
LONS LE SAUNIER	AB	1034
LONS LE SAUNIER	AB	1035
LONS LE SAUNIER	AB	1031
LONS LE SAUNIER	AB	1036
LONS LE SAUNIER	AB	305
LONS LE SAUNIER	AB	317
LONS LE SAUNIER	AB	313
LONS LE SAUNIER	AB	312
LONS LE SAUNIER	AB	322
LONS LE SAUNIER	AB	785
LONS LE SAUNIER	AB	350
LONS LE SAUNIER	AB	477
LONS LE SAUNIER	AB	429
LONS LE SAUNIER	AB	862
LONS LE SAUNIER	AB	444
LONS LE SAUNIER	AB	443
LONS LE SAUNIER	AB	441

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	442
LONS LE SAUNIER	AB	440
LONS LE SAUNIER	AB	439
LONS LE SAUNIER	AB	447
LONS LE SAUNIER	AB	453
LONS LE SAUNIER	AB	454
LONS LE SAUNIER	AB	139
LONS LE SAUNIER	AB	135
LONS LE SAUNIER	AB	5
LONS LE SAUNIER	AB	786
LONS LE SAUNIER	AB	894
LONS LE SAUNIER	AB	285
LONS LE SAUNIER	AB	790
LONS LE SAUNIER	AB	283
LONS LE SAUNIER	AB	288
LONS LE SAUNIER	AB	1058
LONS LE SAUNIER	AB	551
LONS LE SAUNIER	AB	8
LONS LE SAUNIER	AB	7
LONS LE SAUNIER	AB	150
LONS LE SAUNIER	AB	149
LONS LE SAUNIER	AB	148
LONS LE SAUNIER	AB	144
LONS LE SAUNIER	AB	143
LONS LE SAUNIER	AB	147
LONS LE SAUNIER	AB	145
LONS LE SAUNIER	AB	146
LONS LE SAUNIER	AB	164
LONS LE SAUNIER	AB	131
LONS LE SAUNIER	AB	130
LONS LE SAUNIER	AB	129
LONS LE SAUNIER	AB	128
LONS LE SAUNIER	AB	132
LONS LE SAUNIER	AB	137
LONS LE SAUNIER	AB	806
LONS LE SAUNIER	AB	133
LONS LE SAUNIER	AB	141
LONS LE SAUNIER	AB	140
LONS LE SAUNIER	AB	136
LONS LE SAUNIER	AB	807
LONS LE SAUNIER	AB	138
LONS LE SAUNIER	AB	458
LONS LE SAUNIER	AB	457
LONS LE SAUNIER	AB	456
LONS LE SAUNIER	AB	455
LONS LE SAUNIER	AB	452
LONS LE SAUNIER	AB	451
LONS LE SAUNIER	AB	446

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	445
LONS LE SAUNIER	AB	853
LONS LE SAUNIER	AB	852
LONS LE SAUNIER	AB	450
LONS LE SAUNIER	AB	449
LONS LE SAUNIER	AB	434
LONS LE SAUNIER	AB	433
LONS LE SAUNIER	AB	804
LONS LE SAUNIER	AB	805
LONS LE SAUNIER	AB	903
LONS LE SAUNIER	AB	905
LONS LE SAUNIER	AB	904
LONS LE SAUNIER	AB	902
LONS LE SAUNIER	AB	901
LONS LE SAUNIER	AB	427
LONS LE SAUNIER	AB	424
LONS LE SAUNIER	AB	425
LONS LE SAUNIER	AB	426
LONS LE SAUNIER	AB	478
LONS LE SAUNIER	AB	479
LONS LE SAUNIER	AB	474
LONS LE SAUNIER	AB	471
LONS LE SAUNIER	AB	467
LONS LE SAUNIER	AB	466
LONS LE SAUNIER	AB	463
LONS LE SAUNIER	AB	462
LONS LE SAUNIER	AB	460
LONS LE SAUNIER	AB	461
LONS LE SAUNIER	AB	696
LONS LE SAUNIER	AB	347
LONS LE SAUNIER	AB	345
LONS LE SAUNIER	AB	346
LONS LE SAUNIER	AB	348
LONS LE SAUNIER	AB	690
LONS LE SAUNIER	AB	689
LONS LE SAUNIER	AB	351
LONS LE SAUNIER	AB	352
LONS LE SAUNIER	AB	354
LONS LE SAUNIER	AB	353
LONS LE SAUNIER	AB	330
LONS LE SAUNIER	AB	343
LONS LE SAUNIER	AB	333
LONS LE SAUNIER	AB	332
LONS LE SAUNIER	AB	342
LONS LE SAUNIER	AB	328
LONS LE SAUNIER	AB	329
LONS LE SAUNIER	AB	341
LONS LE SAUNIER	AB	323

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	324
LONS LE SAUNIER	AB	325
LONS LE SAUNIER	AB	327
LONS LE SAUNIER	AB	326
LONS LE SAUNIER	AB	777
LONS LE SAUNIER	AB	776
LONS LE SAUNIER	AB	727
LONS LE SAUNIER	AB	726
LONS LE SAUNIER	AB	320
LONS LE SAUNIER	AB	311
LONS LE SAUNIER	AB	310
LONS LE SAUNIER	AB	308
LONS LE SAUNIER	AB	309
LONS LE SAUNIER	AB	306
LONS LE SAUNIER	AB	307
LONS LE SAUNIER	AB	294
LONS LE SAUNIER	AB	291
LONS LE SAUNIER	AB	293
LONS LE SAUNIER	AB	292
LONS LE SAUNIER	AB	459
LONS LE SAUNIER	AB	977
LONS LE SAUNIER	AB	979
LONS LE SAUNIER	AB	978
LONS LE SAUNIER	AB	943
LONS LE SAUNIER	AB	964
LONS LE SAUNIER	AB	959
LONS LE SAUNIER	AB	960
LONS LE SAUNIER	AB	963
LONS LE SAUNIER	AB	961
LONS LE SAUNIER	AB	962
LONS LE SAUNIER	AB	1023
LONS LE SAUNIER	AB	1024
LONS LE SAUNIER	AB	1055
LONS LE SAUNIER	AB	1057
LONS LE SAUNIER	AB	1009
LONS LE SAUNIER	AB	1006
LONS LE SAUNIER	AB	1007
LONS LE SAUNIER	AB	1008
LONS LE SAUNIER	AB	1051
LONS LE SAUNIER	AB	94
LONS LE SAUNIER	AB	878
LONS LE SAUNIER	AB	295
LONS LE SAUNIER	AB	178
LONS LE SAUNIER	AB	182
LONS LE SAUNIER	AB	168
LONS LE SAUNIER	AB	153
LONS LE SAUNIER	AB	108
LONS LE SAUNIER	AB	76

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	93
LONS LE SAUNIER	AB	92
LONS LE SAUNIER	AB	91
LONS LE SAUNIER	AB	90
LONS LE SAUNIER	AB	86
LONS LE SAUNIER	AB	84
LONS LE SAUNIER	AB	284
LONS LE SAUNIER	AB	712
LONS LE SAUNIER	AB	106
LONS LE SAUNIER	AB	702
LONS LE SAUNIER	AB	286
LONS LE SAUNIER	AB	85
LONS LE SAUNIER	AB	725
LONS LE SAUNIER	AB	724
LONS LE SAUNIER	AB	88
LONS LE SAUNIER	AB	89
LONS LE SAUNIER	AB	95
LONS LE SAUNIER	AB	755
LONS LE SAUNIER	AB	750
LONS LE SAUNIER	AB	753
LONS LE SAUNIER	AB	74
LONS LE SAUNIER	AB	752
LONS LE SAUNIER	AB	881
LONS LE SAUNIER	AB	72
LONS LE SAUNIER	AB	73
LONS LE SAUNIER	AB	100
LONS LE SAUNIER	AB	99
LONS LE SAUNIER	AB	115
LONS LE SAUNIER	AB	102
LONS LE SAUNIER	AB	114
LONS LE SAUNIER	AB	113
LONS LE SAUNIER	AB	111
LONS LE SAUNIER	AB	112
LONS LE SAUNIER	AB	109
LONS LE SAUNIER	AB	110
LONS LE SAUNIER	AB	101
LONS LE SAUNIER	AB	107
LONS LE SAUNIER	AB	127
LONS LE SAUNIER	AB	126
LONS LE SAUNIER	AB	125
LONS LE SAUNIER	AB	713
LONS LE SAUNIER	AB	124
LONS LE SAUNIER	AB	121
LONS LE SAUNIER	AB	122
LONS LE SAUNIER	AB	120
LONS LE SAUNIER	AB	119
LONS LE SAUNIER	AB	118
LONS LE SAUNIER	AB	116

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	117
LONS LE SAUNIER	AB	103
LONS LE SAUNIER	AB	104
LONS LE SAUNIER	AB	44
LONS LE SAUNIER	AB	865
LONS LE SAUNIER	AB	158
LONS LE SAUNIER	AB	157
LONS LE SAUNIER	AB	155
LONS LE SAUNIER	AB	156
LONS LE SAUNIER	AB	154
LONS LE SAUNIER	AB	152
LONS LE SAUNIER	AB	170
LONS LE SAUNIER	AB	171
LONS LE SAUNIER	AB	169
LONS LE SAUNIER	AB	173
LONS LE SAUNIER	AB	174
LONS LE SAUNIER	AB	175
LONS LE SAUNIER	AB	176
LONS LE SAUNIER	AB	165
LONS LE SAUNIER	AB	167
LONS LE SAUNIER	AB	166
LONS LE SAUNIER	AB	607
LONS LE SAUNIER	AB	179
LONS LE SAUNIER	AB	181
LONS LE SAUNIER	AB	811
LONS LE SAUNIER	AB	863
LONS LE SAUNIER	AB	809
LONS LE SAUNIER	AB	319
LONS LE SAUNIER	AB	318
LONS LE SAUNIER	AB	300
LONS LE SAUNIER	AB	296
LONS LE SAUNIER	AB	297
LONS LE SAUNIER	AB	298
LONS LE SAUNIER	AB	299
LONS LE SAUNIER	AB	301
LONS LE SAUNIER	AB	302
LONS LE SAUNIER	AB	303
LONS LE SAUNIER	AB	304
LONS LE SAUNIER	AB	748
LONS LE SAUNIER	AB	749
LONS LE SAUNIER	AB	185
LONS LE SAUNIER	AB	186
LONS LE SAUNIER	AB	189
LONS LE SAUNIER	AB	191
LONS LE SAUNIER	AB	190
LONS LE SAUNIER	AB	187
LONS LE SAUNIER	AB	188
LONS LE SAUNIER	AB	193

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	932
LONS LE SAUNIER	AB	933
LONS LE SAUNIER	AB	972
LONS LE SAUNIER	AB	945
LONS LE SAUNIER	AB	946
LONS LE SAUNIER	AB	947
LONS LE SAUNIER	AB	948
LONS LE SAUNIER	AB	944
LONS LE SAUNIER	AB	973
LONS LE SAUNIER	AB	968
LONS LE SAUNIER	AB	967
LONS LE SAUNIER	AB	987
LONS LE SAUNIER	AB	986
LONS LE SAUNIER	AB	995
LONS LE SAUNIER	AB	996
LONS LE SAUNIER	AB	989
LONS LE SAUNIER	AB	1001
LONS LE SAUNIER	AB	1011
LONS LE SAUNIER	AB	1050
LONS LE SAUNIER	AB	1000
LONS LE SAUNIER	AB	1010
LONS LE SAUNIER	AB	1012
LONS LE SAUNIER	AB	1052
LONS LE SAUNIER	AB	1018
LONS LE SAUNIER	AB	1016
LONS LE SAUNIER	AB	1013
LONS LE SAUNIER	AB	1049
LONS LE SAUNIER	AB	1015
LONS LE SAUNIER	AB	1014
LONS LE SAUNIER	AB	1054
LONS LE SAUNIER	AB	916
LONS LE SAUNIER	AB	212
LONS LE SAUNIER	AB	213
LONS LE SAUNIER	AB	217
LONS LE SAUNIER	AB	674
LONS LE SAUNIER	AB	229
LONS LE SAUNIER	AB	237
LONS LE SAUNIER	AB	627
LONS LE SAUNIER	AB	682
LONS LE SAUNIER	AB	70
LONS LE SAUNIER	AB	883
LONS LE SAUNIER	AB	882
LONS LE SAUNIER	AB	208
LONS LE SAUNIER	AB	238
LONS LE SAUNIER	AB	80
LONS LE SAUNIER	AB	81
LONS LE SAUNIER	AB	82
LONS LE SAUNIER	AB	83

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	78
LONS LE SAUNIER	AB	79
LONS LE SAUNIER	AB	71
LONS LE SAUNIER	AB	75
LONS LE SAUNIER	AB	684
LONS LE SAUNIER	AB	628
LONS LE SAUNIER	AB	629
LONS LE SAUNIER	AB	234
LONS LE SAUNIER	AB	230
LONS LE SAUNIER	AB	231
LONS LE SAUNIER	AB	232
LONS LE SAUNIER	AB	860
LONS LE SAUNIER	AB	676
LONS LE SAUNIER	AB	675
LONS LE SAUNIER	AB	655
LONS LE SAUNIER	AB	656
LONS LE SAUNIER	AB	219
LONS LE SAUNIER	AB	218
LONS LE SAUNIER	AB	216
LONS LE SAUNIER	AB	215
LONS LE SAUNIER	AB	214
LONS LE SAUNIER	AB	206
LONS LE SAUNIER	AB	211
LONS LE SAUNIER	AB	210
LONS LE SAUNIER	AB	242
LONS LE SAUNIER	AB	917
LONS LE SAUNIER	AB	938
LONS LE SAUNIER	AB	939
LONS LE SAUNIER	AB	974
LONS LE SAUNIER	AB	848
LONS LE SAUNIER	AB	983
LONS LE SAUNIER	AB	1017
LONS LE SAUNIER	AB	1053
LONS LE SAUNIER	AB	1046
LONS LE SAUNIER	AB	1045
LONS LE SAUNIER	AB	997
LONS LE SAUNIER	AB	998
LONS LE SAUNIER	AB	1002
LONS LE SAUNIER	AB	1003
LONS LE SAUNIER	AB	224
LONS LE SAUNIER	AB	677
LONS LE SAUNIER	AB	976
LONS LE SAUNIER	AB	975
LONS LE SAUNIER	AB	849
LONS LE SAUNIER	AB	4
LONS LE SAUNIER	AB	9
LONS LE SAUNIER	AB	11
LONS LE SAUNIER	AB	14

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	660
LONS LE SAUNIER	AB	787
LONS LE SAUNIER	AB	28
LONS LE SAUNIER	AB	874
LONS LE SAUNIER	AB	791
LONS LE SAUNIER	AB	25
LONS LE SAUNIER	AB	26
LONS LE SAUNIER	AB	20
LONS LE SAUNIER	AB	12
LONS LE SAUNIER	AB	13
LONS LE SAUNIER	AB	16
LONS LE SAUNIER	AB	15
LONS LE SAUNIER	AB	6
LONS LE SAUNIER	AB	3
LONS LE SAUNIER	AB	647
LONS LE SAUNIER	AB	646
LONS LE SAUNIER	AB	913
LONS LE SAUNIER	AB	69
LONS LE SAUNIER	AB	43
LONS LE SAUNIER	AB	45
LONS LE SAUNIER	AB	54
LONS LE SAUNIER	AB	661
LONS LE SAUNIER	AB	30
LONS LE SAUNIER	AB	27
LONS LE SAUNIER	AB	36
LONS LE SAUNIER	AB	614
LONS LE SAUNIER	AB	615
LONS LE SAUNIER	AB	32
LONS LE SAUNIER	AB	33
LONS LE SAUNIER	AB	23
LONS LE SAUNIER	AB	21
LONS LE SAUNIER	AB	22
LONS LE SAUNIER	AB	19
LONS LE SAUNIER	AB	18
LONS LE SAUNIER	AB	17
LONS LE SAUNIER	AB	57
LONS LE SAUNIER	AB	58
LONS LE SAUNIER	AB	633
LONS LE SAUNIER	AB	859
LONS LE SAUNIER	AB	711
LONS LE SAUNIER	AB	55
LONS LE SAUNIER	AB	56
LONS LE SAUNIER	AB	50
LONS LE SAUNIER	AB	49
LONS LE SAUNIER	AB	48
LONS LE SAUNIER	AB	51
LONS LE SAUNIER	AB	46
LONS LE SAUNIER	AB	52

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AB	47
LONS LE SAUNIER	AB	53
LONS LE SAUNIER	AB	38
LONS LE SAUNIER	AB	39
LONS LE SAUNIER	AB	40
LONS LE SAUNIER	AB	41
LONS LE SAUNIER	AB	42
LONS LE SAUNIER	AB	911
LONS LE SAUNIER	AB	910
LONS LE SAUNIER	AB	912
LONS LE SAUNIER	AB	958
LONS LE SAUNIER	AB	941
LONS LE SAUNIER	AB	940
LONS LE SAUNIER	AB	952
LONS LE SAUNIER	AB	954
LONS LE SAUNIER	AB	957
LONS LE SAUNIER	AB	955
LONS LE SAUNIER	AB	953
LONS LE SAUNIER	AB	956
LONS LE SAUNIER	AX	380
LONS LE SAUNIER	AX	367
LONS LE SAUNIER	AX	287
LONS LE SAUNIER	AX	289
LONS LE SAUNIER	AX	288
LONS LE SAUNIER	AX	366
LONS LE SAUNIER	AX	114
LONS LE SAUNIER	AX	109
LONS LE SAUNIER	AX	107
LONS LE SAUNIER	AX	105
LONS LE SAUNIER	AX	106
LONS LE SAUNIER	AX	108
LONS LE SAUNIER	AX	241
LONS LE SAUNIER	AX	240
LONS LE SAUNIER	AX	112
LONS LE SAUNIER	AX	115
LONS LE SAUNIER	AX	116
LONS LE SAUNIER	AX	123
LONS LE SAUNIER	AX	278
LONS LE SAUNIER	AX	103
LONS LE SAUNIER	AX	352
LONS LE SAUNIER	AX	282
LONS LE SAUNIER	AX	261
LONS LE SAUNIER	AX	265
LONS LE SAUNIER	AX	269
LONS LE SAUNIER	AX	304
LONS LE SAUNIER	AX	286
LONS LE SAUNIER	AX	306
LONS LE SAUNIER	AX	270

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AX	256
LONS LE SAUNIER	AX	92
LONS LE SAUNIER	AX	333
LONS LE SAUNIER	AX	268
LONS LE SAUNIER	AX	281
LONS LE SAUNIER	AX	307
LONS LE SAUNIER	AX	305
LONS LE SAUNIER	AX	347
LONS LE SAUNIER	AX	283
LONS LE SAUNIER	AX	258
LONS LE SAUNIER	AX	350
LONS LE SAUNIER	AX	260
LONS LE SAUNIER	AX	308
LONS LE SAUNIER	AX	309
LONS LE SAUNIER	AX	127
LONS LE SAUNIER	AX	126
LONS LE SAUNIER	AX	124
LONS LE SAUNIER	AX	125
LONS LE SAUNIER	AX	120
LONS LE SAUNIER	AX	117
LONS LE SAUNIER	AX	122
LONS LE SAUNIER	AX	121
LONS LE SAUNIER	AX	118
LONS LE SAUNIER	AX	119
LONS LE SAUNIER	AO	334
LONS LE SAUNIER	AO	274
LONS LE SAUNIER	AO	268
LONS LE SAUNIER	AO	266
LONS LE SAUNIER	AO	271
LONS LE SAUNIER	AO	296
LONS LE SAUNIER	AO	269
LONS LE SAUNIER	AO	139
LONS LE SAUNIER	AO	221
LONS LE SAUNIER	AO	140
LONS LE SAUNIER	AO	166
LONS LE SAUNIER	AO	164
LONS LE SAUNIER	AO	165
LONS LE SAUNIER	AO	163
LONS LE SAUNIER	AO	184
LONS LE SAUNIER	AO	270
LONS LE SAUNIER	AI	623
LONS LE SAUNIER	AI	125
LONS LE SAUNIER	AI	489
LONS LE SAUNIER	AI	488
LONS LE SAUNIER	AI	127
LONS LE SAUNIER	AI	225
LONS LE SAUNIER	AI	228
LONS LE SAUNIER	AI	229

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AI	222
LONS LE SAUNIER	AI	527
LONS LE SAUNIER	AI	126
LONS LE SAUNIER	AI	224
LONS LE SAUNIER	AI	525
LONS LE SAUNIER	AI	610
LONS LE SAUNIER	AI	608
LONS LE SAUNIER	AI	536
LONS LE SAUNIER	AI	528
LONS LE SAUNIER	AI	120
LONS LE SAUNIER	AI	195
LONS LE SAUNIER	AI	194
LONS LE SAUNIER	AI	118
LONS LE SAUNIER	AI	117
LONS LE SAUNIER	AI	101
LONS LE SAUNIER	AI	531
LONS LE SAUNIER	AI	549
LONS LE SAUNIER	AI	216
LONS LE SAUNIER	AI	104
LONS LE SAUNIER	AI	105
LONS LE SAUNIER	AI	103
LONS LE SAUNIER	AI	221
LONS LE SAUNIER	AI	237
LONS LE SAUNIER	AI	218
LONS LE SAUNIER	AI	217
LONS LE SAUNIER	AI	238
LONS LE SAUNIER	AI	619
LONS LE SAUNIER	AI	624
LONS LE SAUNIER	AI	605
LONS LE SAUNIER	AI	85
LONS LE SAUNIER	AI	282
LONS LE SAUNIER	AI	283
LONS LE SAUNIER	AI	395
LONS LE SAUNIER	AI	517
LONS LE SAUNIER	AI	516
LONS LE SAUNIER	AI	248
LONS LE SAUNIER	AI	78
LONS LE SAUNIER	AI	79
LONS LE SAUNIER	AI	281
LONS LE SAUNIER	AI	458
LONS LE SAUNIER	AI	456
LONS LE SAUNIER	AI	84
LONS LE SAUNIER	AI	86
LONS LE SAUNIER	AI	485
LONS LE SAUNIER	AI	561
LONS LE SAUNIER	AI	560
LONS LE SAUNIER	AI	571
LONS LE SAUNIER	AI	616

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AI	596
LONS LE SAUNIER	AI	607
LONS LE SAUNIER	AI	606
LONS LE SAUNIER	AI	620
LONS LE SAUNIER	AI	628
LONS LE SAUNIER	AI	75
LONS LE SAUNIER	AI	461
LONS LE SAUNIER	AI	460
LONS LE SAUNIER	AI	572
LONS LE SAUNIER	AI	630
LONS LE SAUNIER	AI	613
LONS LE SAUNIER	AI	617
LONS LE SAUNIER	AI	618
LONS LE SAUNIER	AI	614
LONS LE SAUNIER	AI	612
LONS LE SAUNIER	AP	456
LONS LE SAUNIER	AP	302
LONS LE SAUNIER	AP	358
LONS LE SAUNIER	AP	414
LONS LE SAUNIER	AP	364
LONS LE SAUNIER	AP	353
LONS LE SAUNIER	AP	151
LONS LE SAUNIER	AP	355
LONS LE SAUNIER	AP	153
LONS LE SAUNIER	AP	152
LONS LE SAUNIER	AP	356
LONS LE SAUNIER	AP	149
LONS LE SAUNIER	AP	259
LONS LE SAUNIER	AP	337
LONS LE SAUNIER	AP	344
LONS LE SAUNIER	AP	342
LONS LE SAUNIER	AP	140
LONS LE SAUNIER	AP	141
LONS LE SAUNIER	AP	133
LONS LE SAUNIER	AP	146
LONS LE SAUNIER	AP	148
LONS LE SAUNIER	AP	147
LONS LE SAUNIER	AP	372
LONS LE SAUNIER	AP	454
LONS LE SAUNIER	AP	455
LONS LE SAUNIER	AP	482
LONS LE SAUNIER	AP	483
LONS LE SAUNIER	AP	484
LONS LE SAUNIER	AP	485
LONS LE SAUNIER	AP	186
LONS LE SAUNIER	AP	187
LONS LE SAUNIER	AP	130
LONS LE SAUNIER	AP	122

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AP	123
LONS LE SAUNIER	AP	366
LONS LE SAUNIER	AP	36
LONS LE SAUNIER	AP	128
LONS LE SAUNIER	AP	129
LONS LE SAUNIER	AP	131
LONS LE SAUNIER	AP	132
LONS LE SAUNIER	AP	134
LONS LE SAUNIER	AP	263
LONS LE SAUNIER	AP	119
LONS LE SAUNIER	AP	113
LONS LE SAUNIER	AP	111
LONS LE SAUNIER	AP	183
LONS LE SAUNIER	AP	184
LONS LE SAUNIER	AP	185
LONS LE SAUNIER	AP	188
LONS LE SAUNIER	AP	109
LONS LE SAUNIER	AP	108
LONS LE SAUNIER	AP	107
LONS LE SAUNIER	AP	189
LONS LE SAUNIER	AP	190
LONS LE SAUNIER	AP	117
LONS LE SAUNIER	AP	212
LONS LE SAUNIER	AP	211
LONS LE SAUNIER	AP	124
LONS LE SAUNIER	AP	125
LONS LE SAUNIER	AP	126
LONS LE SAUNIER	AP	127
LONS LE SAUNIER	AP	386
LONS LE SAUNIER	AP	37
LONS LE SAUNIER	AP	38
LONS LE SAUNIER	AP	121
LONS LE SAUNIER	AP	264
LONS LE SAUNIER	AP	266
LONS LE SAUNIER	AP	265
LONS LE SAUNIER	AP	315
LONS LE SAUNIER	AP	314
LONS LE SAUNIER	AP	316
LONS LE SAUNIER	AP	427
LONS LE SAUNIER	AP	450
LONS LE SAUNIER	AP	451
LONS LE SAUNIER	AP	475
LONS LE SAUNIER	AP	478
LONS LE SAUNIER	AP	233
LONS LE SAUNIER	AP	250
LONS LE SAUNIER	AP	96
LONS LE SAUNIER	AP	433
LONS LE SAUNIER	AP	94

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AP	39
LONS LE SAUNIER	AP	40
LONS LE SAUNIER	AP	41
LONS LE SAUNIER	AP	198
LONS LE SAUNIER	AP	215
LONS LE SAUNIER	AP	216
LONS LE SAUNIER	AP	44
LONS LE SAUNIER	AP	45
LONS LE SAUNIER	AP	319
LONS LE SAUNIER	AP	51
LONS LE SAUNIER	AP	49
LONS LE SAUNIER	AP	249
LONS LE SAUNIER	AP	83
LONS LE SAUNIER	AP	82
LONS LE SAUNIER	AP	177
LONS LE SAUNIER	AP	84
LONS LE SAUNIER	AP	385
LONS LE SAUNIER	AP	199
LONS LE SAUNIER	AP	43
LONS LE SAUNIER	AP	431
LONS LE SAUNIER	AP	476
LONS LE SAUNIER	AP	477
LONS LE SAUNIER	AP	480
LONS LE SAUNIER	AP	481
LONS LE SAUNIER	AP	472
LONS LE SAUNIER	AP	474
LONS LE SAUNIER	AP	468
LONS LE SAUNIER	AP	461
LONS LE SAUNIER	AP	465
LONS LE SAUNIER	AP	467
LONS LE SAUNIER	AP	470
LONS LE SAUNIER	AP	432
LONS LE SAUNIER	AP	59
LONS LE SAUNIER	AP	58
LONS LE SAUNIER	AP	57
LONS LE SAUNIER	AP	462
LONS LE SAUNIER	AP	338
LONS LE SAUNIER	AP	335
LONS LE SAUNIER	AP	158
LONS LE SAUNIER	AP	170
LONS LE SAUNIER	AP	260
LONS LE SAUNIER	AP	154
LONS LE SAUNIER	AP	317
LONS LE SAUNIER	AP	159
LONS LE SAUNIER	AP	169
LONS LE SAUNIER	AP	171
LONS LE SAUNIER	AP	160
LONS LE SAUNIER	AP	161

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AP	162
LONS LE SAUNIER	AP	163
LONS LE SAUNIER	AP	164
LONS LE SAUNIER	AP	368
LONS LE SAUNIER	AP	435
LONS LE SAUNIER	AP	444
LONS LE SAUNIER	AP	168
LONS LE SAUNIER	AP	373
LONS LE SAUNIER	AP	245
LONS LE SAUNIER	AP	8
LONS LE SAUNIER	AP	165
LONS LE SAUNIER	AP	267
LONS LE SAUNIER	AP	252
LONS LE SAUNIER	AP	244
LONS LE SAUNIER	AP	4
LONS LE SAUNIER	AP	5
LONS LE SAUNIER	AP	406
LONS LE SAUNIER	AP	310
LONS LE SAUNIER	AP	407
LONS LE SAUNIER	AP	166
LONS LE SAUNIER	AP	167
LONS LE SAUNIER	AP	308
LONS LE SAUNIER	AP	307
LONS LE SAUNIER	AP	305
LONS LE SAUNIER	AP	374
LONS LE SAUNIER	AP	326
LONS LE SAUNIER	AP	323
LONS LE SAUNIER	AP	445
LONS LE SAUNIER	AP	479
LONS LE SAUNIER	AP	491
LONS LE SAUNIER	AP	492
LONS LE SAUNIER	AP	304
LONS LE SAUNIER	AP	258
LONS LE SAUNIER	AP	24
LONS LE SAUNIER	AP	22
LONS LE SAUNIER	AP	306
LONS LE SAUNIER	AP	425
LONS LE SAUNIER	AP	423
LONS LE SAUNIER	AP	31
LONS LE SAUNIER	AP	256
LONS LE SAUNIER	AP	295
LONS LE SAUNIER	AP	424
LONS LE SAUNIER	AP	426
LONS LE SAUNIER	AP	298
LONS LE SAUNIER	AP	251
LONS LE SAUNIER	AP	2
LONS LE SAUNIER	AP	3
LONS LE SAUNIER	AC	181

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AC	156
LONS LE SAUNIER	AC	180
LONS LE SAUNIER	AC	197
LONS LE SAUNIER	AC	179
LONS LE SAUNIER	AC	257
LONS LE SAUNIER	AC	308
LONS LE SAUNIER	AC	309
LONS LE SAUNIER	AC	368
LONS LE SAUNIER	AC	176
LONS LE SAUNIER	AC	382
LONS LE SAUNIER	AC	376
LONS LE SAUNIER	AC	171
LONS LE SAUNIER	AC	172
LONS LE SAUNIER	AC	173
LONS LE SAUNIER	AC	178
LONS LE SAUNIER	AC	174
LONS LE SAUNIER	AC	177
LONS LE SAUNIER	AC	492
LONS LE SAUNIER	AC	493
LONS LE SAUNIER	AC	225
LONS LE SAUNIER	AC	219
LONS LE SAUNIER	AC	332
LONS LE SAUNIER	AC	216
LONS LE SAUNIER	AC	300
LONS LE SAUNIER	AC	192
LONS LE SAUNIER	AC	166
LONS LE SAUNIER	AC	218
LONS LE SAUNIER	AC	220
LONS LE SAUNIER	AC	162
LONS LE SAUNIER	AC	160
LONS LE SAUNIER	AC	159
LONS LE SAUNIER	AC	158
LONS LE SAUNIER	AC	157
LONS LE SAUNIER	AC	221
LONS LE SAUNIER	AC	168
LONS LE SAUNIER	AC	167
LONS LE SAUNIER	AC	301
LONS LE SAUNIER	AC	333
LONS LE SAUNIER	AC	426
LONS LE SAUNIER	AC	432
LONS LE SAUNIER	AC	429
LONS LE SAUNIER	AC	427
LONS LE SAUNIER	AC	428
LONS LE SAUNIER	AC	431
LONS LE SAUNIER	AC	423
LONS LE SAUNIER	AC	414
LONS LE SAUNIER	AC	420
LONS LE SAUNIER	AC	422

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AC	418
LONS LE SAUNIER	AC	419
LONS LE SAUNIER	AC	421
LONS LE SAUNIER	AC	416
LONS LE SAUNIER	AC	415
LONS LE SAUNIER	AC	417
LONS LE SAUNIER	AC	425
LONS LE SAUNIER	AC	424
LONS LE SAUNIER	AC	409
LONS LE SAUNIER	AC	407
LONS LE SAUNIER	AC	430
LONS LE SAUNIER	AC	433
LONS LE SAUNIER	AC	434
LONS LE SAUNIER	AC	217
LONS LE SAUNIER	AC	215
LONS LE SAUNIER	AC	214
LONS LE SAUNIER	AC	213
LONS LE SAUNIER	AC	24
LONS LE SAUNIER	AC	6
LONS LE SAUNIER	AC	329
LONS LE SAUNIER	AC	392
LONS LE SAUNIER	AC	411
LONS LE SAUNIER	AC	454
LONS LE SAUNIER	AC	452
LONS LE SAUNIER	AC	458
LONS LE SAUNIER	AC	456
LONS LE SAUNIER	AC	455
LONS LE SAUNIER	AC	459
LONS LE SAUNIER	AC	457
LONS LE SAUNIER	AC	453
LONS LE SAUNIER	AC	450
LONS LE SAUNIER	AC	464
LONS LE SAUNIER	AC	463
LONS LE SAUNIER	AC	461
LONS LE SAUNIER	AC	462
LONS LE SAUNIER	AC	489
LONS LE SAUNIER	AC	488
LONS LE SAUNIER	AC	487
LONS LE SAUNIER	AC	485
LONS LE SAUNIER	AC	486
LONS LE SAUNIER	AC	10
LONS LE SAUNIER	AC	187
LONS LE SAUNIER	AC	21
LONS LE SAUNIER	AC	9
LONS LE SAUNIER	AC	223
LONS LE SAUNIER	AC	224
LONS LE SAUNIER	AC	8
LONS LE SAUNIER	AC	23

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AC	367
LONS LE SAUNIER	AC	366
LONS LE SAUNIER	AC	3
LONS LE SAUNIER	AC	1
LONS LE SAUNIER	AC	2
LONS LE SAUNIER	AC	389
LONS LE SAUNIER	AC	355
LONS LE SAUNIER	AC	356
LONS LE SAUNIER	AC	349
LONS LE SAUNIER	AC	347
LONS LE SAUNIER	AC	350
LONS LE SAUNIER	BD	94
LONS LE SAUNIER	BD	37
LONS LE SAUNIER	BD	38
LONS LE SAUNIER	BD	36
LONS LE SAUNIER	BD	35
LONS LE SAUNIER	BD	34
LONS LE SAUNIER	BD	33
LONS LE SAUNIER	BD	32
LONS LE SAUNIER	BD	39
LONS LE SAUNIER	BD	40
LONS LE SAUNIER	BD	84
LONS LE SAUNIER	BD	82
LONS LE SAUNIER	BD	210
LONS LE SAUNIER	BD	69
LONS LE SAUNIER	BD	76
LONS LE SAUNIER	BD	79
LONS LE SAUNIER	BD	159
LONS LE SAUNIER	BD	41
LONS LE SAUNIER	BD	42
LONS LE SAUNIER	BD	43
LONS LE SAUNIER	BD	48
LONS LE SAUNIER	BD	49
LONS LE SAUNIER	BD	50
LONS LE SAUNIER	BD	51
LONS LE SAUNIER	BD	52
LONS LE SAUNIER	BD	158
LONS LE SAUNIER	BD	53
LONS LE SAUNIER	BD	83
LONS LE SAUNIER	BD	73
LONS LE SAUNIER	BD	78
LONS LE SAUNIER	BD	74
LONS LE SAUNIER	BD	75
LONS LE SAUNIER	BD	72
LONS LE SAUNIER	BD	70
LONS LE SAUNIER	BD	71
LONS LE SAUNIER	BD	67
LONS LE SAUNIER	BD	68

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	BD	46
LONS LE SAUNIER	BD	45
LONS LE SAUNIER	BD	44
LONS LE SAUNIER	BD	224
LONS LE SAUNIER	BD	223
LONS LE SAUNIER	BD	201
LONS LE SAUNIER	BD	65
LONS LE SAUNIER	BD	99
LONS LE SAUNIER	BD	96
LONS LE SAUNIER	BD	63
LONS LE SAUNIER	BD	66
LONS LE SAUNIER	BD	95
LONS LE SAUNIER	BD	175
LONS LE SAUNIER	BD	176
LONS LE SAUNIER	BD	211
LONS LE SAUNIER	BD	225
LONS LE SAUNIER	BD	226
LONS LE SAUNIER	AH	601
LONS LE SAUNIER	AH	313
LONS LE SAUNIER	AH	783
LONS LE SAUNIER	AH	767
LONS LE SAUNIER	AH	306
LONS LE SAUNIER	AH	388
LONS LE SAUNIER	AH	328
LONS LE SAUNIER	AH	325
LONS LE SAUNIER	AH	386
LONS LE SAUNIER	AH	321
LONS LE SAUNIER	AH	322
LONS LE SAUNIER	AH	335
LONS LE SAUNIER	AH	318
LONS LE SAUNIER	AH	324
LONS LE SAUNIER	AH	781
LONS LE SAUNIER	AH	784
LONS LE SAUNIER	AH	777
LONS LE SAUNIER	AH	776
LONS LE SAUNIER	AH	574
LONS LE SAUNIER	AH	620
LONS LE SAUNIER	AH	309
LONS LE SAUNIER	AH	600
LONS LE SAUNIER	AH	606
LONS LE SAUNIER	AH	476
LONS LE SAUNIER	AH	312
LONS LE SAUNIER	AH	782
LONS LE SAUNIER	AH	301
LONS LE SAUNIER	AH	477
LONS LE SAUNIER	AH	304
LONS LE SAUNIER	AH	305
LONS LE SAUNIER	AH	279

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	766
LONS LE SAUNIER	AH	136
LONS LE SAUNIER	AH	475
LONS LE SAUNIER	AH	327
LONS LE SAUNIER	AH	319
LONS LE SAUNIER	AH	323
LONS LE SAUNIER	AH	161
LONS LE SAUNIER	AH	412
LONS LE SAUNIER	AH	411
LONS LE SAUNIER	AH	168
LONS LE SAUNIER	AH	167
LONS LE SAUNIER	AH	164
LONS LE SAUNIER	AH	163
LONS LE SAUNIER	AH	162
LONS LE SAUNIER	AH	152
LONS LE SAUNIER	AH	151
LONS LE SAUNIER	AH	142
LONS LE SAUNIER	AH	141
LONS LE SAUNIER	AH	139
LONS LE SAUNIER	AH	138
LONS LE SAUNIER	AH	137
LONS LE SAUNIER	AH	135
LONS LE SAUNIER	AH	465
LONS LE SAUNIER	AH	133
LONS LE SAUNIER	AH	112
LONS LE SAUNIER	AH	111
LONS LE SAUNIER	AH	440
LONS LE SAUNIER	AH	108
LONS LE SAUNIER	AH	340
LONS LE SAUNIER	AH	337
LONS LE SAUNIER	AH	334
LONS LE SAUNIER	AH	333
LONS LE SAUNIER	AH	330
LONS LE SAUNIER	AH	329
LONS LE SAUNIER	AH	326
LONS LE SAUNIER	AH	317
LONS LE SAUNIER	AH	315
LONS LE SAUNIER	AH	336
LONS LE SAUNIER	AH	338
LONS LE SAUNIER	AH	339
LONS LE SAUNIER	AH	697
LONS LE SAUNIER	AH	711
LONS LE SAUNIER	AH	710
LONS LE SAUNIER	AH	746
LONS LE SAUNIER	AH	743
LONS LE SAUNIER	AH	744
LONS LE SAUNIER	AH	745
LONS LE SAUNIER	AH	769

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	678
LONS LE SAUNIER	AH	193
LONS LE SAUNIER	AH	659
LONS LE SAUNIER	AH	638
LONS LE SAUNIER	AH	583
LONS LE SAUNIER	AH	492
LONS LE SAUNIER	AH	493
LONS LE SAUNIER	AH	197
LONS LE SAUNIER	AH	445
LONS LE SAUNIER	AH	446
LONS LE SAUNIER	AH	447
LONS LE SAUNIER	AH	556
LONS LE SAUNIER	AH	497
LONS LE SAUNIER	AH	460
LONS LE SAUNIER	AH	433
LONS LE SAUNIER	AH	191
LONS LE SAUNIER	AH	183
LONS LE SAUNIER	AH	482
LONS LE SAUNIER	AH	399
LONS LE SAUNIER	AH	171
LONS LE SAUNIER	AH	172
LONS LE SAUNIER	AH	174
LONS LE SAUNIER	AH	177
LONS LE SAUNIER	AH	436
LONS LE SAUNIER	AH	472
LONS LE SAUNIER	AH	473
LONS LE SAUNIER	AH	185
LONS LE SAUNIER	AH	458
LONS LE SAUNIER	AH	459
LONS LE SAUNIER	AH	434
LONS LE SAUNIER	AH	582
LONS LE SAUNIER	AH	658
LONS LE SAUNIER	AH	392
LONS LE SAUNIER	AH	201
LONS LE SAUNIER	AH	202
LONS LE SAUNIER	AH	203
LONS LE SAUNIER	AH	448
LONS LE SAUNIER	AH	190
LONS LE SAUNIER	AH	189
LONS LE SAUNIER	AH	188
LONS LE SAUNIER	AH	187
LONS LE SAUNIER	AH	182
LONS LE SAUNIER	AH	184
LONS LE SAUNIER	AH	181
LONS LE SAUNIER	AH	178
LONS LE SAUNIER	AH	176
LONS LE SAUNIER	AH	175
LONS LE SAUNIER	AH	170

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	169
LONS LE SAUNIER	AH	542
LONS LE SAUNIER	AH	441
LONS LE SAUNIER	AH	403
LONS LE SAUNIER	AH	94
LONS LE SAUNIER	AH	92
LONS LE SAUNIER	AH	93
LONS LE SAUNIER	AH	95
LONS LE SAUNIER	AH	156
LONS LE SAUNIER	AH	159
LONS LE SAUNIER	AH	158
LONS LE SAUNIER	AH	637
LONS LE SAUNIER	AH	391
LONS LE SAUNIER	AH	512
LONS LE SAUNIER	AH	400
LONS LE SAUNIER	AH	205
LONS LE SAUNIER	AH	206
LONS LE SAUNIER	AH	398
LONS LE SAUNIER	AH	76
LONS LE SAUNIER	AH	77
LONS LE SAUNIER	AH	78
LONS LE SAUNIER	AH	402
LONS LE SAUNIER	AH	80
LONS LE SAUNIER	AH	81
LONS LE SAUNIER	AH	541
LONS LE SAUNIER	AH	84
LONS LE SAUNIER	AH	85
LONS LE SAUNIER	AH	90
LONS LE SAUNIER	AH	86
LONS LE SAUNIER	AH	87
LONS LE SAUNIER	AH	89
LONS LE SAUNIER	AH	88
LONS LE SAUNIER	AH	316
LONS LE SAUNIER	AH	222
LONS LE SAUNIER	AH	557
LONS LE SAUNIER	AH	194
LONS LE SAUNIER	AH	680
LONS LE SAUNIER	AH	681
LONS LE SAUNIER	AH	684
LONS LE SAUNIER	AH	686
LONS LE SAUNIER	AH	685
LONS LE SAUNIER	AH	703
LONS LE SAUNIER	AH	702
LONS LE SAUNIER	AH	705
LONS LE SAUNIER	AH	704
LONS LE SAUNIER	AH	607
LONS LE SAUNIER	AH	213
LONS LE SAUNIER	AH	415

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	212
LONS LE SAUNIER	AH	218
LONS LE SAUNIER	AH	262
LONS LE SAUNIER	AH	229
LONS LE SAUNIER	AH	563
LONS LE SAUNIER	AH	644
LONS LE SAUNIER	AH	280
LONS LE SAUNIER	AH	282
LONS LE SAUNIER	AH	283
LONS LE SAUNIER	AH	300
LONS LE SAUNIER	AH	424
LONS LE SAUNIER	AH	397
LONS LE SAUNIER	AH	210
LONS LE SAUNIER	AH	211
LONS LE SAUNIER	AH	214
LONS LE SAUNIER	AH	538
LONS LE SAUNIER	AH	537
LONS LE SAUNIER	AH	414
LONS LE SAUNIER	AH	511
LONS LE SAUNIER	AH	260
LONS LE SAUNIER	AH	276
LONS LE SAUNIER	AH	277
LONS LE SAUNIER	AH	580
LONS LE SAUNIER	AH	224
LONS LE SAUNIER	AH	227
LONS LE SAUNIER	AH	228
LONS LE SAUNIER	AH	230
LONS LE SAUNIER	AH	231
LONS LE SAUNIER	AH	232
LONS LE SAUNIER	AH	236
LONS LE SAUNIER	AH	239
LONS LE SAUNIER	AH	237
LONS LE SAUNIER	AH	647
LONS LE SAUNIER	AH	646
LONS LE SAUNIER	AH	645
LONS LE SAUNIER	AH	564
LONS LE SAUNIER	AH	57
LONS LE SAUNIER	AH	577
LONS LE SAUNIER	AH	578
LONS LE SAUNIER	AH	579
LONS LE SAUNIER	AH	65
LONS LE SAUNIER	AH	401
LONS LE SAUNIER	AH	549
LONS LE SAUNIER	AH	238
LONS LE SAUNIER	AH	234
LONS LE SAUNIER	AH	548
LONS LE SAUNIER	AH	444
LONS LE SAUNIER	AH	389

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	443
LONS LE SAUNIER	AH	648
LONS LE SAUNIER	AH	281
LONS LE SAUNIER	AH	423
LONS LE SAUNIER	AH	221
LONS LE SAUNIER	AH	643
LONS LE SAUNIER	AH	708
LONS LE SAUNIER	AH	707
LONS LE SAUNIER	AH	709
LONS LE SAUNIER	AH	706
LONS LE SAUNIER	AH	721
LONS LE SAUNIER	AH	715
LONS LE SAUNIER	AH	720
LONS LE SAUNIER	AH	754
LONS LE SAUNIER	AH	581
LONS LE SAUNIER	AH	248
LONS LE SAUNIER	AH	570
LONS LE SAUNIER	AH	296
LONS LE SAUNIER	AH	513
LONS LE SAUNIER	AH	299
LONS LE SAUNIER	AH	514
LONS LE SAUNIER	AH	515
LONS LE SAUNIER	AH	253
LONS LE SAUNIER	AH	502
LONS LE SAUNIER	AH	506
LONS LE SAUNIER	AH	450
LONS LE SAUNIER	AH	449
LONS LE SAUNIER	AH	509
LONS LE SAUNIER	AH	284
LONS LE SAUNIER	AH	285
LONS LE SAUNIER	AH	286
LONS LE SAUNIER	AH	287
LONS LE SAUNIER	AH	288
LONS LE SAUNIER	AH	291
LONS LE SAUNIER	AH	569
LONS LE SAUNIER	AH	294
LONS LE SAUNIER	AH	295
LONS LE SAUNIER	AH	297
LONS LE SAUNIER	AH	242
LONS LE SAUNIER	AH	243
LONS LE SAUNIER	AH	247
LONS LE SAUNIER	AH	249
LONS LE SAUNIER	AH	250
LONS LE SAUNIER	AH	603
LONS LE SAUNIER	AH	252
LONS LE SAUNIER	AH	255
LONS LE SAUNIER	AH	504
LONS LE SAUNIER	AH	257

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	510
LONS LE SAUNIER	AH	261
LONS LE SAUNIER	AH	263
LONS LE SAUNIER	AH	451
LONS LE SAUNIER	AH	265
LONS LE SAUNIER	AH	266
LONS LE SAUNIER	AH	267
LONS LE SAUNIER	AH	269
LONS LE SAUNIER	AH	270
LONS LE SAUNIER	AH	272
LONS LE SAUNIER	AH	273
LONS LE SAUNIER	AH	274
LONS LE SAUNIER	AH	275
LONS LE SAUNIER	AH	742
LONS LE SAUNIER	AH	719
LONS LE SAUNIER	AH	718
LONS LE SAUNIER	AH	716
LONS LE SAUNIER	AH	717
LONS LE SAUNIER	AH	739
LONS LE SAUNIER	AH	741
LONS LE SAUNIER	AH	740
LONS LE SAUNIER	AH	674
LONS LE SAUNIER	AH	675
LONS LE SAUNIER	AH	673
LONS LE SAUNIER	AH	98
LONS LE SAUNIER	AH	48
LONS LE SAUNIER	AH	97
LONS LE SAUNIER	AH	442
LONS LE SAUNIER	AH	405
LONS LE SAUNIER	AH	713
LONS LE SAUNIER	AH	712
LONS LE SAUNIER	AH	56
LONS LE SAUNIER	AH	455
LONS LE SAUNIER	AH	561
LONS LE SAUNIER	AH	456
LONS LE SAUNIER	AH	576
LONS LE SAUNIER	AH	404
LONS LE SAUNIER	AH	453
LONS LE SAUNIER	AH	61
LONS LE SAUNIER	AH	62
LONS LE SAUNIER	AH	63
LONS LE SAUNIER	AH	64
LONS LE SAUNIER	AH	66
LONS LE SAUNIER	AH	560
LONS LE SAUNIER	AH	75
LONS LE SAUNIER	AH	68
LONS LE SAUNIER	AH	69
LONS LE SAUNIER	AH	71

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AH	74
LONS LE SAUNIER	AH	55
LONS LE SAUNIER	AH	406
LONS LE SAUNIER	AH	407
LONS LE SAUNIER	AH	53
LONS LE SAUNIER	AH	50
LONS LE SAUNIER	AH	692
LONS LE SAUNIER	AH	691
LONS LE SAUNIER	AH	756
LONS LE SAUNIER	AH	755
LONS LE SAUNIER	AH	452
LONS LE SAUNIER	AD	159
LONS LE SAUNIER	AD	108
LONS LE SAUNIER	AD	57
LONS LE SAUNIER	AD	133
LONS LE SAUNIER	AD	120
LONS LE SAUNIER	AD	121
LONS LE SAUNIER	AD	172
LONS LE SAUNIER	AD	50
LONS LE SAUNIER	AD	76
LONS LE SAUNIER	AD	51
LONS LE SAUNIER	AD	52
LONS LE SAUNIER	AD	35
LONS LE SAUNIER	AD	53
LONS LE SAUNIER	AD	85
LONS LE SAUNIER	AD	86
LONS LE SAUNIER	AD	157
LONS LE SAUNIER	AD	173
LONS LE SAUNIER	AD	17
LONS LE SAUNIER	AD	16
LONS LE SAUNIER	AD	14
LONS LE SAUNIER	AD	18
LONS LE SAUNIER	AD	19
LONS LE SAUNIER	AD	3
LONS LE SAUNIER	AD	11
LONS LE SAUNIER	AD	116
LONS LE SAUNIER	AD	68
LONS LE SAUNIER	AD	6
LONS LE SAUNIER	AD	5
LONS LE SAUNIER	AD	134
LONS LE SAUNIER	AD	127
LONS LE SAUNIER	AD	102
LONS LE SAUNIER	AD	101
LONS LE SAUNIER	AD	13
LONS LE SAUNIER	AD	15
LONS LE SAUNIER	AD	136
LONS LE SAUNIER	AD	124
LONS LE SAUNIER	AD	118

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AD	115
LONS LE SAUNIER	AD	9
LONS LE SAUNIER	AD	75
LONS LE SAUNIER	AD	42
LONS LE SAUNIER	AD	60
LONS LE SAUNIER	AD	59
LONS LE SAUNIER	AD	58
LONS LE SAUNIER	AD	62
LONS LE SAUNIER	AD	61
LONS LE SAUNIER	AD	79
LONS LE SAUNIER	AD	130
LONS LE SAUNIER	AD	147
LONS LE SAUNIER	AD	143
LONS LE SAUNIER	AD	153
LONS LE SAUNIER	AD	145
LONS LE SAUNIER	AD	164
LONS LE SAUNIER	AD	43
LONS LE SAUNIER	AD	129
LONS LE SAUNIER	AD	141
LONS LE SAUNIER	AD	142
LONS LE SAUNIER	AD	37
LONS LE SAUNIER	AD	123
LONS LE SAUNIER	AD	137
LONS LE SAUNIER	AD	24
LONS LE SAUNIER	AD	135
LONS LE SAUNIER	AD	32
LONS LE SAUNIER	AD	69
LONS LE SAUNIER	AD	38
LONS LE SAUNIER	AD	66
LONS LE SAUNIER	AD	67
LONS LE SAUNIER	AD	40
LONS LE SAUNIER	AD	39
LONS LE SAUNIER	AD	45
LONS LE SAUNIER	AD	44
LONS LE SAUNIER	AD	165
LONS LE SAUNIER	AD	161
LONS LE SAUNIER	AD	162
LONS LE SAUNIER	AD	160
LONS LE SAUNIER	AD	163
LONS LE SAUNIER	AD	26
LONS LE SAUNIER	AD	27
LONS LE SAUNIER	AD	28
LONS LE SAUNIER	AD	167
LONS LE SAUNIER	AD	170
LONS LE SAUNIER	AD	171
LONS LE SAUNIER	AD	131
LONS LE SAUNIER	AD	4
LONS LE SAUNIER	AD	1

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AD	2
LONS LE SAUNIER	AD	111
LONS LE SAUNIER	AD	110
LONS LE SAUNIER	AD	7
LONS LE SAUNIER	AD	25
LONS LE SAUNIER	AD	23
LONS LE SAUNIER	AE	541
LONS LE SAUNIER	AE	332
LONS LE SAUNIER	AE	284
LONS LE SAUNIER	AE	220
LONS LE SAUNIER	AE	599
LONS LE SAUNIER	AE	602
LONS LE SAUNIER	AE	601
LONS LE SAUNIER	AE	548
LONS LE SAUNIER	AE	292
LONS LE SAUNIER	AE	296
LONS LE SAUNIER	AE	274
LONS LE SAUNIER	AE	273
LONS LE SAUNIER	AE	472
LONS LE SAUNIER	AE	247
LONS LE SAUNIER	AE	479
LONS LE SAUNIER	AE	259
LONS LE SAUNIER	AE	536
LONS LE SAUNIER	AE	533
LONS LE SAUNIER	AE	613
LONS LE SAUNIER	AE	603
LONS LE SAUNIER	AE	605
LONS LE SAUNIER	AE	250
LONS LE SAUNIER	AE	253
LONS LE SAUNIER	AE	254
LONS LE SAUNIER	AE	255
LONS LE SAUNIER	AE	291
LONS LE SAUNIER	AE	348
LONS LE SAUNIER	AE	256
LONS LE SAUNIER	AE	522
LONS LE SAUNIER	AE	535
LONS LE SAUNIER	AE	532
LONS LE SAUNIER	AE	569
LONS LE SAUNIER	AE	198
LONS LE SAUNIER	AE	199
LONS LE SAUNIER	AE	201
LONS LE SAUNIER	AE	453
LONS LE SAUNIER	AE	351
LONS LE SAUNIER	AE	349
LONS LE SAUNIER	AE	343
LONS LE SAUNIER	AE	341
LONS LE SAUNIER	AE	293
LONS LE SAUNIER	AE	334

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	478
LONS LE SAUNIER	AE	266
LONS LE SAUNIER	AE	265
LONS LE SAUNIER	AE	264
LONS LE SAUNIER	AE	263
LONS LE SAUNIER	AE	262
LONS LE SAUNIER	AE	261
LONS LE SAUNIER	AE	275
LONS LE SAUNIER	AE	471
LONS LE SAUNIER	AE	340
LONS LE SAUNIER	AE	342
LONS LE SAUNIER	AE	270
LONS LE SAUNIER	AE	269
LONS LE SAUNIER	AE	268
LONS LE SAUNIER	AE	267
LONS LE SAUNIER	AE	408
LONS LE SAUNIER	AE	410
LONS LE SAUNIER	AE	331
LONS LE SAUNIER	AE	337
LONS LE SAUNIER	AE	226
LONS LE SAUNIER	AE	225
LONS LE SAUNIER	AE	224
LONS LE SAUNIER	AE	228
LONS LE SAUNIER	AE	232
LONS LE SAUNIER	AE	407
LONS LE SAUNIER	AE	409
LONS LE SAUNIER	AE	231
LONS LE SAUNIER	AE	223
LONS LE SAUNIER	AE	588
LONS LE SAUNIER	AE	609
LONS LE SAUNIER	AE	372
LONS LE SAUNIER	AE	404
LONS LE SAUNIER	AE	373
LONS LE SAUNIER	AE	305
LONS LE SAUNIER	AE	304
LONS LE SAUNIER	AE	339
LONS LE SAUNIER	AE	369
LONS LE SAUNIER	AE	289
LONS LE SAUNIER	AE	233
LONS LE SAUNIER	AE	371
LONS LE SAUNIER	AE	236
LONS LE SAUNIER	AE	403
LONS LE SAUNIER	AE	238
LONS LE SAUNIER	AE	290
LONS LE SAUNIER	AE	239
LONS LE SAUNIER	AE	240
LONS LE SAUNIER	AE	241
LONS LE SAUNIER	AE	242

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	245
LONS LE SAUNIER	AE	246
LONS LE SAUNIER	AE	248
LONS LE SAUNIER	AE	249
LONS LE SAUNIER	AE	251
LONS LE SAUNIER	AE	252
LONS LE SAUNIER	AE	219
LONS LE SAUNIER	AE	378
LONS LE SAUNIER	AE	215
LONS LE SAUNIER	AE	208
LONS LE SAUNIER	AE	206
LONS LE SAUNIER	AE	207
LONS LE SAUNIER	AE	209
LONS LE SAUNIER	AE	216
LONS LE SAUNIER	AE	218
LONS LE SAUNIER	AE	30
LONS LE SAUNIER	AE	163
LONS LE SAUNIER	AE	338
LONS LE SAUNIER	AE	161
LONS LE SAUNIER	AE	357
LONS LE SAUNIER	AE	227
LONS LE SAUNIER	AE	302
LONS LE SAUNIER	AE	214
LONS LE SAUNIER	AE	213
LONS LE SAUNIER	AE	335
LONS LE SAUNIER	AE	589
LONS LE SAUNIER	AE	565
LONS LE SAUNIER	AE	564
LONS LE SAUNIER	AE	563
LONS LE SAUNIER	AE	550
LONS LE SAUNIER	AE	549
LONS LE SAUNIER	AE	551
LONS LE SAUNIER	AE	303
LONS LE SAUNIER	AE	380
LONS LE SAUNIER	AE	316
LONS LE SAUNIER	AE	317
LONS LE SAUNIER	AE	318
LONS LE SAUNIER	AE	307
LONS LE SAUNIER	AE	179
LONS LE SAUNIER	AE	433
LONS LE SAUNIER	AE	359
LONS LE SAUNIER	AE	360
LONS LE SAUNIER	AE	361
LONS LE SAUNIER	AE	362
LONS LE SAUNIER	AE	363
LONS LE SAUNIER	AE	376
LONS LE SAUNIER	AE	167
LONS LE SAUNIER	AE	166

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	377
LONS LE SAUNIER	AE	169
LONS LE SAUNIER	AE	191
LONS LE SAUNIER	AE	280
LONS LE SAUNIER	AE	308
LONS LE SAUNIER	AE	306
LONS LE SAUNIER	AE	189
LONS LE SAUNIER	AE	320
LONS LE SAUNIER	AE	319
LONS LE SAUNIER	AE	187
LONS LE SAUNIER	AE	186
LONS LE SAUNIER	AE	185
LONS LE SAUNIER	AE	285
LONS LE SAUNIER	AE	194
LONS LE SAUNIER	AE	195
LONS LE SAUNIER	AE	197
LONS LE SAUNIER	AE	454
LONS LE SAUNIER	AE	193
LONS LE SAUNIER	AE	192
LONS LE SAUNIER	AE	210
LONS LE SAUNIER	AE	204
LONS LE SAUNIER	AE	203
LONS LE SAUNIER	AE	350
LONS LE SAUNIER	AE	131
LONS LE SAUNIER	AE	133
LONS LE SAUNIER	AE	140
LONS LE SAUNIER	AE	282
LONS LE SAUNIER	AE	170
LONS LE SAUNIER	AE	172
LONS LE SAUNIER	AE	184
LONS LE SAUNIER	AE	182
LONS LE SAUNIER	AE	181
LONS LE SAUNIER	AE	180
LONS LE SAUNIER	AE	178
LONS LE SAUNIER	AE	177
LONS LE SAUNIER	AE	176
LONS LE SAUNIER	AE	432
LONS LE SAUNIER	AE	431
LONS LE SAUNIER	AE	353
LONS LE SAUNIER	AE	352
LONS LE SAUNIER	AE	354
LONS LE SAUNIER	AE	165
LONS LE SAUNIER	AE	183
LONS LE SAUNIER	AE	211
LONS LE SAUNIER	AE	430
LONS LE SAUNIER	AE	174
LONS LE SAUNIER	AE	136
LONS LE SAUNIER	AE	137

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	138
LONS LE SAUNIER	AE	365
LONS LE SAUNIER	AE	321
LONS LE SAUNIER	AE	149
LONS LE SAUNIER	AE	148
LONS LE SAUNIER	AE	146
LONS LE SAUNIER	AE	143
LONS LE SAUNIER	AE	547
LONS LE SAUNIER	AE	537
LONS LE SAUNIER	AE	556
LONS LE SAUNIER	AE	557
LONS LE SAUNIER	AE	608
LONS LE SAUNIER	AE	595
LONS LE SAUNIER	AE	574
LONS LE SAUNIER	AE	593
LONS LE SAUNIER	AE	597
LONS LE SAUNIER	AE	573
LONS LE SAUNIER	AE	582
LONS LE SAUNIER	AE	584
LONS LE SAUNIER	AE	607
LONS LE SAUNIER	AE	606
LONS LE SAUNIER	AE	611
LONS LE SAUNIER	AE	612
LONS LE SAUNIER	AE	610
LONS LE SAUNIER	AE	625
LONS LE SAUNIER	AE	624
LONS LE SAUNIER	AE	634
LONS LE SAUNIER	AE	633
LONS LE SAUNIER	AE	632
LONS LE SAUNIER	AE	630
LONS LE SAUNIER	AE	631
LONS LE SAUNIER	AE	629
LONS LE SAUNIER	AE	628
LONS LE SAUNIER	AE	627
LONS LE SAUNIER	AE	626
LONS LE SAUNIER	AE	366
LONS LE SAUNIER	AE	367
LONS LE SAUNIER	AE	368
LONS LE SAUNIER	AE	395
LONS LE SAUNIER	AE	485
LONS LE SAUNIER	AE	116
LONS LE SAUNIER	AE	118
LONS LE SAUNIER	AE	119
LONS LE SAUNIER	AE	117
LONS LE SAUNIER	AE	123
LONS LE SAUNIER	AE	135
LONS LE SAUNIER	AE	585
LONS LE SAUNIER	AE	581

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	583
LONS LE SAUNIER	AE	399
LONS LE SAUNIER	AE	124
LONS LE SAUNIER	AE	106
LONS LE SAUNIER	AE	381
LONS LE SAUNIER	AE	451
LONS LE SAUNIER	AE	311
LONS LE SAUNIER	AE	92
LONS LE SAUNIER	AE	93
LONS LE SAUNIER	AE	120
LONS LE SAUNIER	AE	91
LONS LE SAUNIER	AE	90
LONS LE SAUNIER	AE	89
LONS LE SAUNIER	AE	113
LONS LE SAUNIER	AE	112
LONS LE SAUNIER	AE	111
LONS LE SAUNIER	AE	110
LONS LE SAUNIER	AE	109
LONS LE SAUNIER	AE	108
LONS LE SAUNIER	AE	107
LONS LE SAUNIER	AE	102
LONS LE SAUNIER	AE	101
LONS LE SAUNIER	AE	299
LONS LE SAUNIER	AE	96
LONS LE SAUNIER	AE	98
LONS LE SAUNIER	AE	99
LONS LE SAUNIER	AE	100
LONS LE SAUNIER	AE	103
LONS LE SAUNIER	AE	104
LONS LE SAUNIER	AE	401
LONS LE SAUNIER	AE	402
LONS LE SAUNIER	AE	393
LONS LE SAUNIER	AE	83
LONS LE SAUNIER	AE	79
LONS LE SAUNIER	AE	115
LONS LE SAUNIER	AE	492
LONS LE SAUNIER	AE	493
LONS LE SAUNIER	AE	501
LONS LE SAUNIER	AE	518
LONS LE SAUNIER	AE	517
LONS LE SAUNIER	AE	516
LONS LE SAUNIER	AE	521
LONS LE SAUNIER	AE	544
LONS LE SAUNIER	AE	545
LONS LE SAUNIER	AE	559
LONS LE SAUNIER	AE	560
LONS LE SAUNIER	AE	558
LONS LE SAUNIER	AE	356

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	15
LONS LE SAUNIER	AE	16
LONS LE SAUNIER	AE	17
LONS LE SAUNIER	AE	18
LONS LE SAUNIER	AE	14
LONS LE SAUNIER	AE	406
LONS LE SAUNIER	AE	13
LONS LE SAUNIER	AE	12
LONS LE SAUNIER	AE	9
LONS LE SAUNIER	AE	346
LONS LE SAUNIER	AE	31
LONS LE SAUNIER	AE	429
LONS LE SAUNIER	AE	157
LONS LE SAUNIER	AE	156
LONS LE SAUNIER	AE	155
LONS LE SAUNIER	AE	1
LONS LE SAUNIER	AE	347
LONS LE SAUNIER	AE	480
LONS LE SAUNIER	AE	25
LONS LE SAUNIER	AE	24
LONS LE SAUNIER	AE	23
LONS LE SAUNIER	AE	26
LONS LE SAUNIER	AE	22
LONS LE SAUNIER	AE	21
LONS LE SAUNIER	AE	20
LONS LE SAUNIER	AE	405
LONS LE SAUNIER	AE	11
LONS LE SAUNIER	AE	10
LONS LE SAUNIER	AE	355
LONS LE SAUNIER	AE	7
LONS LE SAUNIER	AE	6
LONS LE SAUNIER	AE	5
LONS LE SAUNIER	AE	4
LONS LE SAUNIER	AE	3
LONS LE SAUNIER	AE	2
LONS LE SAUNIER	AE	222
LONS LE SAUNIER	AE	221
LONS LE SAUNIER	AE	499
LONS LE SAUNIER	AE	498
LONS LE SAUNIER	AE	503
LONS LE SAUNIER	AE	502
LONS LE SAUNIER	AE	504
LONS LE SAUNIER	AE	281
LONS LE SAUNIER	AE	159
LONS LE SAUNIER	AE	322
LONS LE SAUNIER	AE	52
LONS LE SAUNIER	AE	46
LONS LE SAUNIER	AE	58

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	47
LONS LE SAUNIER	AE	295
LONS LE SAUNIER	AE	38
LONS LE SAUNIER	AE	37
LONS LE SAUNIER	AE	42
LONS LE SAUNIER	AE	45
LONS LE SAUNIER	AE	60
LONS LE SAUNIER	AE	59
LONS LE SAUNIER	AE	56
LONS LE SAUNIER	AE	55
LONS LE SAUNIER	AE	53
LONS LE SAUNIER	AE	51
LONS LE SAUNIER	AE	50
LONS LE SAUNIER	AE	49
LONS LE SAUNIER	AE	48
LONS LE SAUNIER	AE	36
LONS LE SAUNIER	AE	35
LONS LE SAUNIER	AE	34
LONS LE SAUNIER	AE	33
LONS LE SAUNIER	AE	152
LONS LE SAUNIER	AE	151
LONS LE SAUNIER	AE	147
LONS LE SAUNIER	AE	158
LONS LE SAUNIER	AE	43
LONS LE SAUNIER	AE	44
LONS LE SAUNIER	AE	62
LONS LE SAUNIER	AE	490
LONS LE SAUNIER	AE	489
LONS LE SAUNIER	AE	491
LONS LE SAUNIER	AE	530
LONS LE SAUNIER	AE	528
LONS LE SAUNIER	AE	529
LONS LE SAUNIER	AE	578
LONS LE SAUNIER	AE	577
LONS LE SAUNIER	AE	580
LONS LE SAUNIER	AE	579
LONS LE SAUNIER	AE	586
LONS LE SAUNIER	AE	587
LONS LE SAUNIER	AE	596
LONS LE SAUNIER	AE	594
LONS LE SAUNIER	AE	512
LONS LE SAUNIER	AE	511
LONS LE SAUNIER	AE	483
LONS LE SAUNIER	AE	474
LONS LE SAUNIER	AE	473
LONS LE SAUNIER	AE	452
LONS LE SAUNIER	AE	413
LONS LE SAUNIER	AE	415

Commune de Lons-le-Saunier

Commune	Section	Parcelle
LONS LE SAUNIER	AE	416
LONS LE SAUNIER	AE	482
LONS LE SAUNIER	AE	475
LONS LE SAUNIER	AE	54
LONS LE SAUNIER	AE	76
LONS LE SAUNIER	AE	484
LONS LE SAUNIER	AE	428
LONS LE SAUNIER	AE	417
LONS LE SAUNIER	AE	67
LONS LE SAUNIER	AE	66
LONS LE SAUNIER	AE	65
LONS LE SAUNIER	AE	64
LONS LE SAUNIER	AE	57
LONS LE SAUNIER	AE	78
LONS LE SAUNIER	AE	70
LONS LE SAUNIER	AE	63
LONS LE SAUNIER	AE	508
LONS LE SAUNIER	AE	506
LONS LE SAUNIER	AE	505
LONS LE SAUNIER	AE	555
LONS LE SAUNIER	AE	552
LONS LE SAUNIER	AE	554
LONS LE SAUNIER	AE	553
LONS LE SAUNIER	AE	576
LONS LE SAUNIER	AE	572
LONS LE SAUNIER	AE	571
LONS LE SAUNIER	AE	575
LONS LE SAUNIER	AE	412
LONS LE SAUNIER	AE	411
LONS LE SAUNIER	AE	69
LONS LE SAUNIER	AE	486
LONS LE SAUNIER	AE	287
LONS LE SAUNIER	AE	396
LONS LE SAUNIER	AE	398
LONS LE SAUNIER	AE	448
LONS LE SAUNIER	AE	80
LONS LE SAUNIER	AE	75
LONS LE SAUNIER	AE	77
LONS LE SAUNIER	AE	525
LONS LE SAUNIER	AE	561
LONS LE SAUNIER	AE	562
LONS LE SAUNIER	BI	226

7.2. Cadastre Napoléonien (1826)





Secteur du cimetière (avec le bâtiment d'entrée) et les espaces non bâtis l'entourant



Secteur Nord Ouest –
absence de la chapelle du Carmel sur les plans



Secteur sud de la ville – structure initiale du Lycée Montciel actuel

Secteur du Solvan et du nord du centre-ville – limite du cimetière



7.3 Superposition protection en vigueur et projet de PDA

La pièce 2.3 présente cette superposition à l'échelle du 1/5000 ème.

La carte ci- dessous illustre ces adaptations sur un format réduit.

